



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2011

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
AC/SM/MB

Le VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de M. le Maire en date du 10 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

\*\*\*

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – LA LECTURE PUBLIQUE

### M. LEONETTI

Chers collègues. Comme d'habitude, je vais demander à la Communauté d'Agglomération de faire un point d'information. Il a été proposé de faire le point sur la politique de lecture publique sur la Communauté d'Agglomération et donc je vais donner la parole à Marie-Hélène CAZALET, en la remerciant de sa présentation et de son action.

### Mme CAZALET

Bonjour. Je suis là pour vous présenter le réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis. La lecture publique constitue aujourd'hui un enjeu fondamental des politiques publiques. Elle a comme rôle clé d'offrir aux citoyens un accès égal à la culture et à l'information. Les médiathèques favorisent également le développement économique et social, contribuent au maintien de la liberté intellectuelle et préservent les principes démocratiques. Forte de ces valeurs, la CASA a déclaré d'intérêt communautaire la création d'un réseau de lecture publique.

Le réseau de lecture publique en quelques chiffres :

En 2010, près de 40 000 inscrits, 440 000 entrées individuelles, près de 900 000 emprunts, l'accès à 300 000 documents, 600 actions culturelles régulières et 288 autres événements culturels. La tête du réseau est donc la médiathèque Albert Camus à Antibes, que vous connaissez tous, j'en suis sûre. Superficie de 4 870 m<sup>2</sup> SHON, 188 000 documents dont 133 700 livres, 21 000 CD, 10 500 DVD, 280 titres de périodiques donc ça veut dire 280 abonnements, 1 700 partitions musicales et 350 actions culturelles annuelles.

Ensuite la deuxième médiathèque importante qui existe aujourd'hui est à Valbonne Sophia-Antipolis. Donc vous voyez la médiathèque extérieure au rond-point de Garbejaire et le plateau intérieur. La superficie SHON est de 1 800 m<sup>2</sup>. 80 000 documents sont proposés dont 54 300 livres, 12 800 CD, 7 600 DVD et 55 300 revues et périodiques, 180 abonnements. Trois laboratoires de langues viennent d'être installés en septembre et la médiathèque de Valbonne propose 220 actions culturelles annuellement.

Les pôles d'excellence :

Aujourd'hui, nous avons organisé le réseau des médiathèques actuelles et futures en pôles d'excellence. C'est-à-dire que dans chacune des médiathèques sont proposées des documentations autour de thématiques spécifiques. A Antibes, nous travaillons particulièrement autour de la mer, des sports de la navigation et du nautisme, de l'horticulture et de l'art du paysage – ça ne vous étonnera pas – du théâtre bien sûr, de l'architecture, de la petite enfance, du jazz, de la musique locale et des fonds de patrimoine anciens et contemporains.

À la médiathèque de Valbonne Sophia-Antipolis, nous sommes plutôt centrés sur la littérature étrangère,

la vulgarisation scientifique, les langues apprentissages et laboratoires et les musiques du monde, en phase avec la localisation sur la technopôle, évidemment.

La direction de la lecture publique :

Nous avons organisé depuis l'été 2010, des services mutualisés qui sont organisés en cinq services principaux.

L'administration « Finances et marchés publics », centralise et coordonne des missions administratives et financières et travaille également à l'organisation de la commande publique du réseau des médiathèques. Je voudrais préciser que tous ces services sont toujours, déjà organisés dans les locaux de la technopole de Sophia-Antipolis, de la CASA et certains sont encore dispatchés dans les médiathèques, mais rejoindront les services de la CASA dès le début de l'année prochaine.

Le deuxième service est lié à l'informatique documentaire et travaille également à l'évolution du projet informatique. Nous sommes en phase de constitution d'un nouveau portail informatique qui s'apparentera plutôt à un super blog avec des web services et des accès en ligne directement. Donc, cette informatique documentaire s'occupe de la mission du système intégré de gestion de bibliothèque, des services en ligne et du parc de machines centralisées.

Le troisième service est le service d'acquisition documentaire, qui s'occupe de la coordination et de la mutualisation des acquisitions documentaires à l'échelon du réseau et qui donc prépare les futures médiathèques également.

Le quatrième est centré autour de l'action culturelle. Il s'occupe donc de la coordination et de la mutualisation de l'ensemble des actions culturelles du réseau.

Enfin le cinquième est basé et restera basé à la médiathèque Albert Camus d'Antibes. Il s'occupe d'organiser les services à distance. Ils coordonnent les services d'accueil des médiathèques et il organise la logistique des médiathèques donc un système de navette, afin de rationaliser le déplacement des usagers et de favoriser le déplacement des collections plutôt sur le territoire.

Nous sommes en phase projet et nous avons posé la première pierre en septembre de la médiathèque de Villeneuve-Loubet qui se trouvera dans le pôle culturel Auguste Escoffier, vous voyez là le visuel de du concours d'architecture. Vous voyez le hall central, sur la droite se trouvera la médiathèque, sur la gauche une salle de spectacle de 600 places. Nous avons également un pôle d'excellence autour de la cuisine, de la gastronomie et de l'Émilie-Romagne. Les travaux devraient se terminer fin 2012. Nous pensons ouvrir au printemps 2013.

Ensuite viendra la médiathèque de Biot qui sera ouverte, nous l'espérons, en mai 2013. Cette médiathèque se trouve dans la poterie du vieux Biot et où sera rajouté un bâtiment contemporain que vous voyez sur la droite et dans ce bâtiment seront intégrés la salle du Conseil Municipal et l'office de tourisme de la ville de Biot. Donc elle est exactement à l'entrée du centre-ville, tout près des écoles et avec la réorganisation du centre-ville voulue par la Commune et la réorganisation de la circulation, nous pensons qu'elle s'intégrera parfaitement au centre-ville de Biot, au centre ancien de Biot qui est très très près.

Ensuite la troisième structure qui est en construction, enfin dont la construction ne va pas tarder à commencer, c'est le pôle image de Roquefort-les-Pins. Ouverture prévue au printemps 2013. Il s'agit là de construire une salle de cinéma de 350 places, au centre du dispositif culturel de Roquefort-les-Pins, tout à côté de la médiathèque communale, du centre culturel et de l'école de musique, enfin de la salle d'exposition de tout le dispositif culturel déjà existant de la Commune de Roquefort-les-Pins. La Commune souhaite organiser son centre-ville autour de la culture, autour des établissements culturels et derrière ces bâtiments-là seront construits une centaine de logements. Donc nous avons eu à cœur de développer ce projet qui réunira les deux salles de cinéma puisqu'il existe déjà un petit cinéma de 100 places qui s'appelle le Pavillon Bleu et où il y aura un lieu intermédiaire qui s'appellera le Forum des images et qui permettra de relier tout ce dispositif culturel, de servir de lieu d'attente pour rentrer dans les salles de cinéma et qui servira également à organiser des ateliers autour de l'image cinématographique et de l'image animée en général. Donc nous espérons à terme devenir un cinéma d'art et essai jeune public.

Enfin la médiathèque de Vallauris Golfe-Juan dont l'ouverture est prévue plutôt en 2014, s'installera sur ce que nous appelons « l'île aux bergers », au centre-ville de Golfe-Juan. Ce projet est donc en phase d'esquisse. C'est un bâtiment municipal qui sera construit, qui comprendra la médiathèque, une salle de spectacle et des bureaux administratifs. Ce bâtiment a été conçu par le cabinet Wilmotte. Le plateau qui est réservé à la médiathèque sera d'environ 750 m<sup>2</sup>. Il est situé sur la place principale de Golfe-Juan. Ce sera un bâtiment sur pilotis. Alors c'est encore un très bel ensemble et chaque ensemble comme vous le voyez est différent, avec une recette différente, un mélange de services différents en fonction des projets municipaux, de l'histoire du lieu, etc. Donc là, ce sera un bâtiment qui comprendra une halle au rez-de-chaussée, la médiathèque sera au premier étage. Ensuite, il y aura une salle de spectacle et des bureaux administratifs communaux.

Les points lecture :

C'est le dernier élément du dispositif de la lecture publique. Les points lecture donc pour le moment seront organisés dans les Communes de Saint-Paul, Opio et Châteauneuf-de-Grasse. Ces points lecture seront reliés au réseau de lecture publique et selon les cas, seront installés dans des lieux différents. À Opio, ce sera l'office de tourisme, à Saint-Paul ce sera la petite médiathèque municipale qui est en construction et à Châteauneuf probablement dans la mairie de Châteauneuf.

Alors l'idée, c'est de mettre à disposition des lecteurs, dans le territoire de la CASA, des documents, des navettes, des accès internet enfin un accès internet, une connexion qui permette de faire des réservations et de consulter le catalogue des médiathèques et de faire circuler les documents des réserves qui sont basées à Antibes vers tous les points du réseau. Donc la navette s'étendra aux points lecture. Et évidemment d'organiser, comme je le disais, un système de réservation et des actions culturelles concertées dans les points du réseau en lien avec les médiathèques. Et voilà.

#### **Intervenants**

Bravo !

#### **Mme CAZALET**

Dix minutes.

#### **Intervenants**

Bravo ! (*applaudissements*)

#### **M. LEONETTI**

Merci et bravo pour ce réseau, construit à la dimension de chaque ville, mais conjugué dans une stratégie de lecture publique dynamique. Pas de question avant qu'on libère... Gérard PIEL.

#### **M. PIEL**

Oui, simplement le hasard fait bien les choses. J'étais ce matin avec des enseignants de Vallauris et je constate donc que la médiathèque de Vallauris Golfe-Juan va se construire à Golfe-Juan. Et c'était la question qu'ils posaient puisque apparemment elle était prévue à l'origine à Vallauris. Voilà c'était juste... donc là quelque part, ça confirme ce qu'ils m'ont dit ce matin, mais je n'ai pas l'impression qu'au niveau de la population de Vallauris Golfe-Juan, ils aient été bien informés. Est-ce que c'est un changement de lieu ou est-ce que c'était toujours prévu à Golfe-Juan ? Pour eux, c'était prévu à Vallauris quoi.

#### **M. LEONETTI**

Non, vous savez où est la bibliothèque à Vallauris, enfin la médiathèque Vallauris. Donc elle est dans des locaux qui sont anciens et un peu exigus et il y a eu une opportunité que nous a signalée le maire de Vallauris Golfe-Juan, Alain GUMIEL, sur la création d'un plateau de 1 000 m<sup>2</sup>, c'est ça ?

#### **Mme CAZALET**

À peu près, oui.

#### **M. LEONETTI**

... sur lequel il souhaiterait développer et effectivement une antenne médiathèque. Alors c'est vrai que la médiathèque qu'on va appeler d'Antibes, enfin qui est sur le site antibois de la CASA, est - on l'a fait volontairement et on l'a fait ensemble - surdimensionnée pour la ville d'Antibes et qu'il faut chercher la cohérence entre peut-être deux antennes sur Vallauris ou une seule antenne. Ce n'est pas à nous

aujourd'hui d'en décider ou de l'affirmer, mais en tout cas l'opportunité, c'était de laisser d'après ce que j'avais compris, deux antennes : une petite antenne Vallauris et 1 000 m<sup>2</sup> sur Golfe-Juan en essayant comme le fait Marie-Hélène CAZALET chaque fois sur le projet, de trouver une certaine spécificité. Et sur Vallauris, ce serait plutôt les arts, les arts plastiques, les arts de la terre, etc. Donc de chaque fois trouver à l'intérieur de ce réseau, cette spécificité. Voilà.

Mais vous l'avez compris, on est en démarrage de travaux. Sur Vallauris Golfe-Juan, on en est encore au stade de la réflexion. Donc je ne veux pas m'avancer à la place des propositions qu'a fait le maire de Vallauris Golfe-Juan.

Pas d'autres questions ? Mme CAZALET, merci. On va passer alors à l'appel.

### **Mme CAZALET**

Merci.

\*\*\*

### **APPEL NOMINAL**

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR , Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Jonathan GENSBURGER, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

#### Procurations :

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER, M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR , M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN, Mme Marina LONVIS à Mme Martine SAVALLI, M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO, Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE, M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

#### Absents :

*Présents : 41 / procurations : 8 / absent : 0*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BADAOU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

00-1 - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2011 - PROCÈS VERBAL - ADOPTION

### **M. LEONETTI**

La séance du Conseil Municipal du 16 Septembre, procès-verbal adoption. Pas de remarque ? Personne n'est contre, ni s'abstient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**M. LEONETTI**

Union pour Antibes-Juan-les-Pins et la Gauche et l'Écologie M. MOLINE.

**M. MOLINE**

Oui, M. le Maire. Concernant les deux premiers avenants, l'élagage de nos grands arbres est confié à une entreprise de terrassement et l'abatage à une entreprise d'élagage. Est-ce normal ou une inversion ? Merci.

**M. LEONETTI**

Je n'ai pas compris. Est-ce normal que...

**M. MOLINE**

Est-ce normal ou est-ce une inversion des entreprises ?

**M. LEONETTI**

Une inversion des entreprises. Vous pensez que l'entreprise qui...

**M. MOLINE**

L'élagage est fait par une entreprise de terrassement et l'abatage des arbres par une entreprise d'élagage.

**M. LEONETTI**

Ah !

**M. MOLINE**

Est-ce que c'est normal ou est-ce qu'il y a une inversion des...

**M. LEONETTI**

Merci d'avoir relevé cette erreur technique.  
Pour la Gauche et l'Écologie, M. PIEL.

**M. PIEL**

Merci. Au sujet de l'arrêté numéro 2 **portant sur le bail à loyer d'un logement sis le Richelieu – 11 boulevard Wilson – Mme Nicole RONDINA - renouvellement**, donc qui est un arrêté très sympathique puisque de fait il reste dans cette ville donc des logements avec un loyer abordable. Ce sont ceux qui sont loués par la Commune puisque ce logement est loué pour 368 euros pour 58 m<sup>2</sup> par mois, 368 euros mensuels. Combien d'Antibois aimeraient payer un loyer de ce type, certainement des milliers de familles. Pour notre part, nous nous félicitons que cette personne puisse se loger de cette façon et c'est très bien. Mais je me permets de vous rappeler que pratiquement 3 000 familles attendent un logement social et certains depuis plusieurs années, que beaucoup sont hébergés, que des salariés donc des gens qui travaillent, ne peuvent plus payer les loyers du secteur privé y compris ceux qui travaillent dans le secteur public, à l'hôpital, à la mairie. Que des hommes et des femmes vivent dans des locaux insalubres, indignes, vétustes ou dans leur voiture le soir pour dormir, y compris des fonctionnaires municipaux.

Voilà, je vous rappelle notre préoccupation principale, mais peut-être que pour votre part, cela n'en est pas une.

**M. LEONETTI**

Je suis, M. PIEL, inénervable, mais j'ai bien décidé de ne pas me laisser faire sur ce genre d'allusion. La première allusion que vous faites, c'est que vous dites c'est un arrêté sympathique. Oui. C'est une dame qui est âgée, qui a des revenus très faibles et nous avons vérifié et effectivement elle correspond non seulement à l'attribution d'un logement social, mais à l'attribution d'un logement social dans les catégories les plus sociales. Donc on est d'accord tous les deux, cette dame vous ne voulez pas l'expulser, moi non plus donc on renouvelle le bail et on laisse un loyer modéré.

Quant aux employés municipaux, moi je veux bien qu'on essaie de mettre en exergue telle ou telle situation, mais puisque vous évoquez cette situation, je vous rappelle que cette personne a eu une attribution, que cette attribution, elle est dans un logement dans lequel la personne est décédée, que les meubles de cette personne n'appartiennent ni à vous, ni à moi, ni au futur locataire et qu'il y a une succession. Comme il y a eu un délai de trois mois, nous avons fait deux propositions à cette personne dont une de logement étudiant à SKEMA qui sont des logements qu'a financé en grande partie la CASA et qui sont de très très bonne qualité et une autre possibilité dans un parc dans lequel la prise en charge d'un certain nombre de fluides faisait qu'avec les aides de l'État, le loyer était équivalent. Les deux ont été refusées.

Alors si vous voulez trouver à chaque fois un client, me l'amener ici, me le mettre devant la porte ou dans les tribunes, je vais finir par dire exactement ce que gagnent ces gens, dans quelles conditions ils sont et vous allez au contraire non pas attirer la pitié, mais dire et pourquoi ne fait-on ça que pour cette personne et pas sur les autres. Donc très clairement, je ne vais pas aller plus loin dans les choses qui ont été proposées, les prix qui ont été proposés, le salaire de la personne qui est une employée municipale, qui n'a pas un grand salaire, mais il y en a à peu près 800 dans la même situation dans la Ville d'Antibes. Si vous voulez faire du ponctuel, on fait du ponctuel. Si vous voulez faire de la politique, on fait de la politique et on parle sur le plan général et je vous donne comme régulièrement le nombre de logements que la Ville met à disposition. Je rappelle que le chiffre que vous avez évoqué est un chiffre de demandes sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, soit sur l'ensemble de 170 000 habitants et non pas de la Ville d'Antibes.

Voilà, donc on se met bien d'accord. Je ne m'énerverai pas. C'est une préoccupation de la Ville d'Antibes et de la Communauté d'Agglomération qui a aujourd'hui cette responsabilité. Donc nous continuons à travailler dans ce domaine et j'ai rappelé au dernier conseil communautaire qu'on est passé de 1 million d'euros pour les logements sociaux à 13 millions d'euros par an. Ça veut dire qu'en multipliant l'effort que nous avons fait par 13, ça veut bien dire que la Communauté d'Agglomération a pris en compte le sujet qui ne m'est pas indifférent.

Sur ces délégations puisqu'il n'y a pas de vote, nous pouvons passer à la décision suivante.

*Arrivée de M. PERUGINI – La procuration à M. MONIER s'annule.*

*Présents : 42 / Procurations : 7 / Absent : 0*

00-3 - MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE - EXAMENS RADIOLOGIQUES - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à **l'unanimité**.

00-4 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - INTERVENTION DU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE DU PERSONNEL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU BÉNÉFICE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention, pas de vote contre.

Délibération adoptée à **l'unanimité**.

## 00-5 - PERSONNEL COMMUNAL - AUGMENTATION DE LA VALEUR UNITAIRE DES TITRES RESTAURANT - AUGMENTATION DE LA PRISE EN CHARGE POUR CERTAINS AGENTS

### **M. LEONETTI**

Vous avez tous pu prendre connaissance de la délibération. Il y avait un engagement de ma part pour monter le prix du ticket restaurant. Nous avons aujourd'hui la possibilité de moduler la prise en charge de la Ville du ticket restaurant, en fonction des catégories de personnel et vous comprenez donc que cette augmentation à 7 euros du prix du ticket restaurant, s'assortit pour la proposition de délibération qu'on porte devant vous, de la prise en charge non plus de 50 % mais de 4 euros sur 7 pour toutes les catégories, correspond à l'indice 324, qui est en gros ceux qui ont un salaire inférieur à 1 500 euros.

Je sais qu'il y a un effet seuil et celui qui gagne 1 600 euros se trouve dans une situation qui n'est pas loin de celle qui gagne de 1 500 euros, il faut bien trouver un seuil. Ce seuil est un bon indice parce que ce sont des salaires qui sont effectivement modestes et pour lesquels le fait d'obtenir 1 euro de plus par jour pour le repas n'est pas un élément négligeable.

La Gauche et l'Écologie pour Antibes-Juan-les-Pins, Mme DUMAS.

### **Mme DUMAS**

Oui. Nous voterons cette décision qui est malgré cette petitesse une bonne nouvelle pour les salariés de la Ville. Mais nous ne sommes pas dupes. Ce petit effort sur les titres restaurant ne compensera en rien le gel des salaires des fonctionnaires depuis deux ans, imposé par le gouvernement et sa majorité parlementaire UMP, ni l'augmentation du coût de la vie, ni les difficultés à se loger. Je parle de petit effort, car vous ne choisissez pas le pourcentage maximum de prise en charge qui pourrait être de 60 %, d'après la loi. Alors on le verra un peu plus loin, les efforts envers les promoteurs immobiliers sont, pour votre majorité, plus faciles et plus naturels que les efforts sociaux pour des salariés à revenus modestes.

### **M. LEONETTI**

Puisqu'on parle des mots, vous dites, cet effort est marqué par la petitesse. Je pense que c'est votre intervention qui est marquée par la petitesse, l'effort il est modeste. Et donc, utilisons les mots qu'il faut. Effectivement les engagements que nous avons eus, ils continueront à aller dans ce sens. Si on a mis 56,7 % au lieu de 60 %, c'est parce que 4 euros c'est quand même plus facile en comptabilité que de faire 4 euros vingt-deux centimes. Mais en tout cas, je vous remercie d'accepter la délibération malgré les commentaires marqués par la petitesse que vous venez d'évoquer.

Donc on passe au vote, qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 00-6 - PLAGE NATURELLE - SERVICE PUBLIC LOCAL BALNÉAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE – EXPLOITATION DE KIOSQUES ALIMENTAIRES PLAGE DE LA SALIS - CHOIX DU MODE DE GESTION –DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE PROCÉDURE

### **M. LEONETTI**

Très honnêtement je n'aurais pas pensé vous proposer une délégation de service public sur des kiosques qui vendent des sandwiches et des boissons. Ils sont sur le domaine public maritime et donc sur le domaine de l'État. L'État pense qu'il faut faire une délégation de service public et ça pose évidemment un problème parce que je n'ai pas l'intention de remplacer ces kiosques par des plages privées, que ce soit très clair. Et donc en conséquence, nous avons essayé de trouver la possibilité qu'il y aurait à faire un service public des plages sans que pour autant on occupe ou qu'on privatise une partie de la plage de la Salis, ce qui n'est pas mon intention.

Dans ce contexte, on a mis un service public modeste pour justifier la délégation de service public et pour répondre à la demande de l'État. En particulier la surveillance des plages, et en particulier la possibilité de consommer les produits sur place sans que pour autant le matériel utilisé à cet usage ne puisse être loué de quelconque façon. En même temps, l'ensemble se définit sous une emprise qui doit être une emprise modeste, limitée juste autour du kiosque.

L'autre solution eût été de choisir de mettre les kiosques sur le domaine public communal et de se

trouver alors dans une situation assez banale d'occupation du domaine public communal. Je pense que les kiosques sont là où ils sont et que ce n'est pas la peine d'aller développer des frais importants, limiter l'espace du passage public. Je rappelle que lorsque la Ville d'Antibes a fait jurisprudence autour de la plage Joseph, en mettant en place une délégation de service public sur les plages, les services de l'État de l'époque avaient considéré que c'était extrêmement complexe et abusif pour des plages publiques. Je constate que maintenant il considère que ça n'est pas complexe et abusif sur des kiosques installés sur les plages de la Salis.

Interventions d'Union pour Antibes-Juan-les-Pins, de la Gauche et l'Écologie et le PS et les Verts.  
Mme VERCNOCKE.

### **Mme VERCNOCKE**

Donc M. le Maire, mes chers collègues. L'État ayant plus ou moins imposé à la Commune un statut de DSP pour cette activité des kiosques de restauration, il nous apparaît au stade où nous en sommes qu'il ne nous appartient plus vraiment de discuter ce choix, mais simplement de constater que peut-être après tout, cette procédure est plus transparente qu'une simple autorisation municipale...

### **M. LEONETTI**

C'est vrai.

### **Mme VERCNOCKE**

En théorie. Bon alors, il a été débattu en commission des droits et obligations des délégataires, ce qui appelle cependant quelques remarques.

Alors en premier lieu bien sûr, il est tout à fait normal que l'entretien du lot incombe au délégataire tandis que la surveillance de la baignade ne pourra être envisagée que de façon mutualisée entre les quatre délégataires. Cette obligation alors elle a un aspect intéressant, c'est qu'elle fournit un emploi saisonnier à la Commune. Elle en a un qui l'est moins, c'est qu'il reste à en fixer les modalités horaires, ce qui ne va probablement pas être très très facile puisqu'il s'agit d'une surveillance pendant les heures d'ouverture des kiosques, qui peuvent être différentes, etc. Enfin je ne sais pas du tout comment ça se passera.

Ensuite la commission a été très réservée sur la mise à disposition de matériel de plage style transats et parasols contre paiement. Et nous allons, nous aussi, en ce sens pensant qu'il sera difficile de fixer des limites au nombre et au prix de ces prestations. On risque de glisser progressivement vers une situation de plage semi-privée. Il risque d'y avoir pas mal de dérangements. Enfin ça c'est vraiment à voir.

Enfin, s'agissant de la réalisation industrielle des kiosques, selon je cite, « un modèle prédéfini et imposé par la Commune, approuvé bien sûr par l'architecte des bâtiments de France ». Il ne nous est pas interdit d'envisager une solution qui a été adoptée par certaines communes, comme Mandelieu je crois, qui ont pris à leur charge la construction des édicules et qui demandent aux concessionnaires une redevance. Et une redevance - j'ai entendu des chiffres extrêmement intéressants - qui permet leur amortissement en très peu de temps, avec une très très forte rentabilité pour la Ville. Voilà. Alors dans la mesure où pour cette délibération le montant exact de la redevance n'a pas été fixé, nous regrettons que cette solution n'ait pas vraiment été envisagée et nous aimerions bien qu'elle le soit. Nous voterons donc le principe de la DSP tout en restant réservés sur les modalités ultérieurement proposées. Je vous remercie.

### **M. LEONETTI**

Je partage votre avis, Mme VERCNOCKE sur les deux points. Le premier c'est que j'ai demandé à ce que les services dans le cahier des charges soient extrêmement prudents sur le matériel donc son occupation de la plage et en même temps sur son absence de location.

Le deuxième point, vous avez raison, il y a deux solutions. On peut construire et louer ou bien faire construire et exploiter. L'investissement est important et en même temps on n'est pas sur le domaine communal. Donc, construire sur le domaine public maritime à partir d'une concession qui serait de type communale, municipale, ne nous a pas paru la meilleure solution.

On va voir comment les choses reviennent de la préfecture, je continue à dire que le fait que ce soit délégation de service public a l'avantage de la concurrence et de la transparence mais n'a pas vraiment



l'avantage à mes yeux de correspondre à la réalité d'une délégation de service public. Mais je suis ouvert aux remarques que feront les services de la préfecture dans ce domaine et à envisager, si cela était nécessaire, dans d'autres lieux, la solution que vous aviez envisagée, qu'on avait envisagée avec Francis PERUGINI dans d'autres endroits et qui a été finalement écartée compte tenu de l'importance de l'investissement que cela nécessitait initialement.

La Gauche et l'Écologie, M. LA SPESA.

### **M. LA SPESA**

Concernant le mode de gestion de ces quatre kiosques, nous n'allons pas vous faire aussi une savante démonstration pour vous convaincre que la gestion en régie est possible et nécessaire. Dans ce cas précis, la DSP peut convenir à la limite. Par contre, vos argumentaires pour nous prouver que la régie est impossible à envisager, sont assez surprenants et un peu légers. Après avoir salué à juste titre, l'expérience de la gestion en régie de la plage de la Garoupe, vous indiquez que l'on n'a jamais essayé de faire la même chose pour les kiosques alimentaires, sous-entendu on ne peut pas commencer un jour.

Vous affirmez que cela nécessiterait, je cite, « une mise en œuvre administrative et organisationnelle plus lourde avec des compétences professionnelles particulières ». Franchement avec un raisonnement de la sorte, on a beaucoup de soucis à se faire pour une éventuelle reprise de la gestion de l'eau en régie. Comment arriver à garder son sérieux lorsque vous indiquez que parmi le personnel municipal qui gère quotidiennement la restauration collective de la Commune, on ne pourrait trouver les compétences pour s'occuper de la restauration légère.

Bravo ! Il fallait oser se servir de tels raisonnements pour nous indiquer que le recours à la délégation de service public s'est imposé.

Alors ces remarques mises à part effectivement, nous ne souhaitons pas qu'il y ait un début de privatisation de la plage de la Salis. On vous a entendu, effectivement ça nous rassure. Je dirais que ça nous rassure à moitié. Nous, on souhaiterait que les kiosques alimentaires qui sont simplement spécialisés pour la vente de pains bagnat et de boissons ne s'occupent pas ni de la surveillance des plages, ni de la location de transats ou autre matériel. Alors je pense qu'il... nous en tout cas, on vous demande de retirer du cahier des charges, ces deux possibilités. Si on doit surveiller la plage, on a d'autres plages sur la Commune, elles sont surveillées, je ne vois pas pourquoi celle-là, elle passerait au travers ou serait à part. Je vous remercie.

### **M. LEONETTI**

Je vous félicite M. LA SPESA d'être arrivé au prix de l'eau en partant des transats. C'est une prouesse technique que vous arrivez à faire assez régulièrement et donc je vous en félicite.

Si j'enlève la surveillance de la plage, si j'enlève le matériel et que je le laisse uniquement dans une activité commerciale, ça n'est plus une délégation de service public. Et en même temps une délégation de service public, est-ce que le service public c'est de vendre des sandwiches sur la plage ? Je vous pose la question, À mon avis, non. Donc on a trouvé un petit service public minimal qui justifie la demande de l'État, de la préfecture pour en faire une délégation de service public. C'est tout. Mais je veux qu'elle soit minimale parce que je n'ai pas l'intention, comme me l'a fait remarquer Mme VERCNOCKE, d'ouvrir petit à petit des plages publiques à la place des kiosques qui existent.

**M. LA SPESA** : *Inaudible – Hors Micro*

### **M. LEONETTI**

Les kiosques en régie après il reste plus qu'à mettre les restaurants qui sont en face en régie et puis peut-être on peut faire la restauration, je ne sais pas, kolkhozienne en place. On peut tout faire en régie après.

**M. PIEL** : *Inaudible – Hors Micro*

## **M. LEONETTI**

Ecoutez, on a tellement vilipendé quand on l'a baissée que je ne pensais pas qu'on serait vilipendé pour l'avoir rehaussée.

Mme MURATORE. M. AUBRY, pardon.

## **M. AUBRY**

Monsieur le Maire, chers collègues. Ce dossier a été débattu en commission consultative des services publics locaux et nous étions d'accord sur une DSP mais à une condition, c'est qu'il n'y ait pas de chiliennes sur la plage. On sait très bien que si on met... de chiliennes, c'est le nom qui est donné y compris dans la délibération, excusez-moi. Dans la délibération, je lis matériel de plage léger type transat en toile chilienne et également des parasols.

Donc, nous étions d'accord en commission et quand je dis nous, c'est nous tous et pas seulement l'opposition, sur le fait que ces chiliennes posaient un problème, qu'elles étaient près des kiosques, que les usagers risquaient de déplacer ces chiliennes et donc nous allions assister à une privatisation effective de cette plage. D'ailleurs la délibération porte sur une concession de plage. Même si l'espace est restreint, cela nous paraît extrêmement dangereux. Donc ce qu'on nous demande de faire, c'est très clairement de créer une plage privée avec pas exactement le même service que les autres plages privées, mais une plage privée quand même. Alors contrairement à mon collègue Denis LA SPESA, je pense que la surveillance de la plage est une mission de service public qui est indéniable et qui justifie la délégation de service public. Et on peut conserver cette mission de surveillance des plages, justifiant ainsi la délégation de service public qui nous est en fait imposée par les services de l'État. On peut aussi penser qu'une DSP, c'est mieux qu'un AOT. Donc là-dessus, pas de problème.

Mais ce contre lequel nous sommes dans notre groupe fortement opposés, c'est le maintien de cette mention sur le matériel de plage léger et les parasols. Pour nous, il peut y avoir une délégation de service public avec la surveillance des plages, avec l'entretien des abords des kiosques et point. Pour nous, pas de matériel de plage, nous mettons le doigt dans un engrenage qui est particulièrement dangereux. Si le bilan de la majorité actuelle sur les plages sera au terme du mandat d'avoir étendu les plages privées sur le territoire de la Commune, je pense que ça ne sera pas bon pour la majorité. Même si mon rôle n'est pas de défendre les intérêts de la majorité. Soyons bien clair ! (*rires*), Mais il me semble que cette mention doit actuellement être rayée de la délibération. Si elle continue à figurer dans cette délibération, nous voterons contre. Je vous remercie.

## **M. LEONETTI**

M. AUBRY, merci. Merci de vous préoccuper de notre état de santé futur et de l'impact que pourrait avoir le sentiment qu'on privatise l'espace. Je vous ai expliqué ma volonté très claire. Je crois qu'il faut surtout que, dans le cahier des charges, l'espace sur lequel peut s'installer du matériel, je ne sais pas moi, deux chaises, deux tabourets, une table, soit extrêmement limité au minimum qui est du pourtour du kiosque. Si on en reste là, j'ai très peur et je serais assez de votre avis M. AUBRY, mais j'ai très peur que si on limite une délégation de service public à une exploitation commerciale dont le seul élément de délégation de service public est la surveillance de la plage, ça affaiblit considérablement sur le plan juridique le fait que ce soit une délégation de service public.

Or, comme toujours lorsque l'État décide et il a le droit de décider, il est sur son domaine, je veux dire qu'il faut bien regarder quand même les choses telles qu'elles sont. Donc, c'est sa décision, elle lui appartient, il est sur son domaine. Dans ces conditions, il me semble qu'on va avoir aussi des gens qui vont postuler. Et puis des gens qui vont postuler, ils peuvent attaquer la délibération. Ça m'est arrivé d'ailleurs sur les plages d'Antibes-Juan-les-Pins, à propos de délégation de service public et on a mis sept ans pour avoir raison. Donc si on pouvait éviter aussi de se donner la fragilité juridique qui fait que celui qui aurait la délégation du kiosque viendrait contester qu'en fait ce n'est pas une délégation de service public, (ou celui qui est évincé), et que c'est en fait le cahier des charges qui est incomplet, à ce moment-là, c'est la Ville d'Antibes qui paierait les pots cassés. C'est la raison pour laquelle je pense que le maintien minimal de ce périmètre - et je fais confiance à la commission pour définir ce cahier des charges. Faites-le ensemble. Si vous mettez que vous avez un mètre autour du kiosque pour installer deux tabourets, une table pour manger un sandwich et boire un verre de boisson sucrée soumise à taxation. Je le dis avant que PIEL le dise. À ce moment-là, vous avez quand même noyauté, enfin évité le risque de la privatisation rampante de l'espace de plage. Et si on y ajoute la surveillance mutualisée

qui peut être la surveillance d'un agent municipal, mais qui entraîne une redevance de la part des kiosques destinés à cette surveillance, on a une coordination qui peut faire en sorte qu'on soit à la fois dans le maintien des kiosques, dans la réponse faite à l'État et dans un périmètre qui reste une exploitation directe. Voilà ce que je vous propose. Faites le cahier des charges ensemble. On a la même optique et les mêmes objectifs.

**M. AUBRY**

Je vous fais remarquer que par exemple si on prend des occupations du domaine public sur Antibes dans de nombreux cas, on s'aperçoit qu'il y a une occupation au-delà de ce qui est normal. Par exemple, les camions à pizzas peuvent, installent de fait des chaises autour...

**M. LEONETTI**

Voilà.

**M. AUBRY**

Et c'est contre la loi, enfin contre...

**M. LEONETTI**

Oui.

**M. AUBRY**

...l'autorisation et c'est ça qui me fait craindre que petit à petit ça va gagner et on va laisser faire comme ailleurs. Bon, plus de sévérité sur l'occupation du domaine public en général doit être fait sur Antibes et pour cette plage nous maintenons que ce problème de matériel de plage...

**M. LEONETTI**

Oui, je vous ai donné l'explication.

**M. AUBRY**

...constitue un problème.

**M. LEONETTI**

L'explication c'est que ça donne une assise juridique. Ce matériel est gratuit, limité autour du kiosque et permet une assise juridique contre les attaques éventuelles d'un candidat évincé qui viendrait le contester devant la Ville. Après vous votez ou vous ne votez pas. Merci de m'alerter sur le danger qu'il y aurait, mais soyez sans crainte, je serai vigilant sur le fait qu'on ne fait pas des plages privées à partir d'une délégation de service public dont je juge que la procédure est extrêmement lourde et complexe pour un kiosque qui donne des sandwiches, des boissons et des pizzas.

Alors, on passe au vote. En disant bien que le cahier des charges, je souhaite qu'il soit examiné par l'ensemble de la commission et de manière extrêmement restrictive.

Qui est contre ? Cinq. S'abstient ?

Délibération adoptée à la majorité par 44 voix POUR sur 49 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

*Départ de M. CHIALVA – Procuration à M. CHAUSSARD.*

*Présents : 41 / Procurations : 8 / Absent : 0*

00-7 - FOURRIERE AUTOMOBILE - SERVICE PUBLIC - CHOIX DU MODE DE GESTION - DÉCISION DE PRINCIPE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

**M. LEONETTI**

La Gauche et l'Écologie Antibes-Juan-les-Pins. LA SPESA. Si vous me faites un rapport entre ça et le rallye d'Antibes, je trouverai que c'est un peu abusif quand même.

## **M. LA SPESA**

Je vous prie de m'excuser, je n'y ai pas pensé. (*rires*) Comme vous le savez, nous pensons que l'activité fourrière sur notre Commune peut tout à fait se faire sous forme de régie.

## **M. LEONETTI**

Ah oui !

## **M. LA SPESA**

De plus, nous ne sommes pas d'accord avec votre présentation des arguments pour justifier une DSP. Voici quelques éléments qui vont dans le sens d'une gestion municipale.

Depuis quelques années, l'activité fourrière est en baisse. Cette année, c'est moins 8,4 % depuis le bilan... le dernier bilan. 40 % des enlèvements sont liés à la mise en place des marchés communaux. Si l'on s'attaquait réellement à ce problème et c'est possible, on pourrait éviter que 726 propriétaires de véhicules paient une amende et des frais de fourrière. Dans le même temps, l'activité de la fourrière se réduirait d'autant. Ces deux remarques démontrent qu'à Antibes, nous n'avons pas besoin d'une fourrière surdimensionnée. Il est vrai que le dépannage du Golf ayant l'activité autoroutière, les moyens déployés peuvent laisser penser qu'il est totalement impossible d'en aligner autant.

Si l'on regarde quelques chiffres du bilan. L'exploitant nous reverse une redevance de 13 000 euros, mais nous l'indemnisons de 42 600. Et encore, il nous semble qu'il y a un petit mélange entre l'indemnité compensatrice payée en cas de non-recouvrement du montant de la fourrière et l'indemnité pour destruction de véhicule. D'après nos estimations en regardant un peu le bilan, on pense que le montant réel payé par la mairie approcherait les 90 000 euros. Moralité, l'exploitant fait une bonne affaire en gérant la fourrière pour la Commune et contrairement à ce que vous pourriez nous laisser croire, la DSP n'est pas neutre financièrement pour la Ville.

Autre élément sur votre argumentaire pour justifier la DSP, vous nous indiquez qu'il faudrait 300 000 euros de charges de personnel alors que le bilan de dépannage du Golf, le bilan 2010 fait état de 100 000 euros de salaires charges comprises. Là, il faudra nous expliquer.

Concernant les 450 000 euros qu'il faudrait pour l'achat de véhicules, cela ne semble pas réhibitoire au vu du budget de la Commune. Et là encore, il faudrait affiner les besoins et ces besoins pourraient être moindres s'il y a moins de véhicules à enlever.

Quant à l'argument du terrain de 3 000 m<sup>2</sup> qui coûterait 800 000 euros, l'exploitant loue les siens, puisqu'il en loue deux, pour 21 700 euros par an.

Face à ces chiffres, il ne faut pas oublier qu'en 2010, c'est 130 000 euros qui ont été payés par les clients « de la fourrière ». En conclusion, nous sommes convaincus qu'il est possible que nous gérons une petite fourrière qui serait suffisante pour notre Commune, surtout si l'on fait des efforts pour limiter le nombre de voitures à enlever. Cela serait aussi grandement apprécié par les Antibois et par les touristes. Merci.

## **M. LEONETTI**

Pour les efforts d'essayer d'enlever le moins de voitures possible parce que c'est quand même un objectif. Je vous rappelle que les chiffres sont là pour en attester, on enlève pratiquement un tiers des véhicules qu'on enlevait avant les années 2000. Ça veut donc dire qu'on a baissé et on a baissé comment ? On a baissé parce qu'on a mis des panneaux, on avertit les automobilistes à l'avance. On n'a pas un plaisir particulier à faire de la sanction.

Sur le bilan d'exploitation, vous avez vu que l'exploitant, contrairement à ce que vous dites, est en déficit de 20 000 euros sur des interventions dont on voit très bien que si on devait amortir le matériel, rien que le matériel, ça serait de 350 000 ou 400 000 euros, même en baissant la somme telle que vous l'avez envisagé.

Je vous rappelle qu'une fourrière, ça marche 24 h/24. Ça veut dire qu'il y a un service de personnel municipal de garde 24 h/24. Je vous rappelle qu'une fourrière enlève un camion comme une Fiat 500. Donc, en gros, il faut que vous ayez un panel de matériel et sur les très gros véhicules, la Ville se doterait de ce matériel. Et vous n'ignorez pas que le personnel qui enlève un camion a un savoir-faire

particulier et il faut une astreinte pour le personnel qui puisse enlever tout type de matériel 24 h/24.

Pourquoi finalement ces arguments si je n'arrive pas à vous convaincre et je n'essaye même pas de le faire d'ailleurs. Pourquoi n'y a-t-il pas de ville avec une fourrière en régie, tiens ? Parce qu'une petite fourrière, ça n'existe pas. La fourrière qui enlève le vélomoteur, ça n'existe pas. Une fourrière ça fournit 24 h/24 toute possibilité d'enlever un véhicule que la Ville décide de faire enlever.

Continuons nos efforts pour essayer d'enlever le moins de véhicules possible. C'est arrivé à tout le monde, je suppose, d'avoir un véhicule qui arrive en fourrière. C'est particulièrement désagréable. Après avoir pensé qu'on vous avait volé la voiture, vous réalisez qu'elle est plus là et qu'il faut payer l'amende plus la fourrière. Ça n'est pas très agréable. Je souhaite que ce soit effectué le moins souvent possible. Mais la mettre en régie sur une Ville de 77 000 habitants, c'est une erreur et regardez les grandes villes gérées, y compris par vos amis politiques, ils ne mettent jamais une fourrière municipale. Ça n'existe pas M. LA SPESA.

Alors si vous en connaissez une, vous m'amenez le bilan, vous me dites comment ils ont fait et alors ça sera intéressant. Mais pour les raisons que je viens de vous donner, l'obsession que vous semblez avoir désormais de la mise en régie de tout, me paraît être une vision un peu passéiste parce qu'elle ne correspond pas aux besoins, à la souplesse nécessaire et à l'investissement. La préoccupation d'un service public, c'est que le service public soit effectué et qu'en même temps ça ne coûte pas cher aux contribuables. Et bien là, le service public est effectué et c'est la meilleure façon pour que ça ne coûte pas cher aux contribuables.

On passe au vote. Pardon non ! Oui, on passe au vote. Il n'y a pas d'autre intervention.

Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité par 46 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

*Arrivée de M. GILLI – la procuration à M. DULBECCO s'annule.*

*Présents : 42 / Procurations : 7 / Absent : 0*

## 00-8 - ENVIRONNEMENT – RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2011 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

### **M. LEONETTI**

Chers collègues vous le savez, c'est devenu une obligation légale de la loi du 12 juillet 2010 sur l'Environnement, appelée Grenelle 2 de faire dans les Collectivités, les EPCI de plus de 50 000 habitants, un rapport.

Nous avons eu recours à un prestataire externe parce que j'ai souhaité que le premier rapport soit empreint à la fois de l'exhaustivité et de l'objectivité que réclame ce type de présentation. La structure du rapport envisage dix thématiques, cinq finalités et cinq éléments de méthode. Je passe sur les finalités : changement climatique, la biodiversité, la cohésion sociale, l'épanouissement de l'humain, la dynamique de développement et les cinq méthodes participation : des populations et des acteurs, organisation du pilotage, transversalité, évaluation, stratégies d'amélioration. Et pour chaque thématique, il y a un bilan des actions, bilan des politiques et les axes de progrès. La synthèse du préambule du rapport montre que la Ville d'Antibes n'est pas en retard dans ces éléments et si on regarde les pistes positives et les pistes que l'on pourrait considérer comme négatives et en cours d'amélioration.

Sur les cours d'amélioration, je pense que nous devons aller plus loin encore sur l'absence d'utilisation du phytosanitaire et en même temps, faire en sorte que dans nos espaces verts, on soit 100 % biologique. C'est un objectif qu'avec Patrick DULBECCO et Cléa PUGNAIRE, nous essayons de développer et qui devrait aboutir avant la fin de l'année 2012.

Sur les points positifs, je reviendrai simplement sur le fonctionnement et la démarche de démocratie de proximité, les démarches d'économie d'environnement et l'augmentation des espaces verts sur la Ville d'Antibes et la gestion par les comités de quartier.

Voilà donc très brièvement résumé le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, qui est le premier de toute une série. Et autant, j'ai voulu que le premier rapport soit effectué avec un bureau d'études pour qu'il y ait ces bases d'objectivité, autant j'ai demandé aux services qu'ultérieurement il soit effectué à partir des services. Dès l'instant où désormais on a le canevas pour vérifier les améliorations ou les stagnations dans les progrès que nous avons à faire.

Intervention la Gauche l'Écologie – PS et Verts.

### **M. PIEL**

Il semblerait que ce rapport soit le fruit d'un travail collectif puisqu'il est indiqué dans la synthèse que des ateliers transversaux ont évalué le fonctionnement de la Commune. Le cabinet « Ernst et Young » remerciant d'ailleurs des élus et les fonctionnaires qui ont participé à ces groupes de travail au nombre de huit. Pour notre part, nous n'avons pas été associés ni de près, ni de loin à ce travail.

Mais ce qui nous semble plus grave, c'est que les citoyens antibois, eux, aussi n'ont pas participé à cette élaboration. Pourtant les décrets d'application de la loi prévoient cette participation. C'est d'ailleurs pointé dans l'introduction du cabinet dans le rapport donc, comme un des éléments déterminants de la démarche. C'est quand même un peu fort de pointer un élément déterminant dans la démarche qui n'a pas existé. De fait, vous préférez rester entre vous, ce qui relativise votre fameuse démocratie de proximité dont le must est le numéro vert.

Autre élément manquant, le cout de ce rapport qui n'est qu'une compilation des intentions de projets de réalisation. Cette compilation remontant bien avant 2010, vous venez de le dire, elle est exhaustive, mais pourtant le rapport devait porter sur l'année 2010 puisque c'est l'année traitée dans le cadre du Grenelle, c'est-à-dire ce rapport présenté avant le rapport d'orientations budgétaires de l'année en cours. Et donc on trouve des actions de 2008, de 2009 qui sont agrégées à ce rapport.

Le deuxième aspect remarquable de ce rapport, c'est la prise en compte des intentions, des projets, des études et même des souhaits alors qu'il devrait tout simplement réaliser un bilan. Il est vrai que dans ce cas, il aurait été réduit à sa plus simple expression. Quelques exemples de cette litanie de promesses, de souhaits, d'études. Je cite : étude sur le potentiel en solaire photovoltaïque, poursuivre la réflexion globale sur les opérations de rénovation et construction, entamer une réflexion globale sur les performances énergétiques. La Ville souhaite la mise en place d'un plan de déplacement de l'administration, la réalisation d'études thermiques sur le patrimoine bâti, les études scientifiques sur la préservation du littoral. La Ville souhaite gérer plus efficacement les fuites d'eau. La Commune envisage, envisage, de suivre les quantités de déchets verts valorisés. C'est bien ! La Ville pourrait définir quelques indicateurs sociaux qu'elle suivrait régulièrement. C'est mieux ! Elle souhaite développer les actions de soutien, elle souhaite développer les actions de soutien à l'insertion sociale et professionnelle en faveur des personnes en situation de précarité. Bravo ! Étude... la Ville donc va étudier la piétonnisation du centre-ville. C'est bien ! La commande publique donc qui est un service de la ville, souhaite mettre en place des indicateurs et suivre leur évolution dans le temps. Pour des indicateurs, c'est pas mal. La Ville souhaite consolider le fonctionnement en mode projet, mettre en place des formations à la méthodologie projet, améliorer la transversalité de projets. Là je trouve que la question du projet a été traitée complètement. Et enfin, j'ai gardé ce que j'estime pour ma part le meilleur pour la fin. La Ville pourrait, pourrait, mettre en place un suivi des actions qu'elle réalise dans le cadre de l'épanouissement de ses agents et des antibois. Bravo !

Et là encore, c'est qu'une partie puisqu'il y a quand même plusieurs dizaines de pages où on souhaite, on promet, on va faire, etc., etc.

Autre paragraphe intéressant, je cite, « les actions remarquables de la Commune ». Alors là, c'est évidemment en 2010. Donc les actions remarquables de la Commune, c'est le lancement de la délégation de service public. Bravo ! Et la participation à des syndicats intercommunaux. C'est très bien, on aurait pu faire la même chose en 2009, 2008, etc., etc. Mais dans ces syndicats intercommunaux, il est dommage qu'aucun ne soit développé. Par exemple, on aurait pu développer le travail et l'action du

SIAQUEBA. Et pourtant non, ce n'est pas annexé. On aurait pu prendre ainsi connaissance du remarquable travail de ce syndicat dont on a constaté les résultats avec les intempéries du début de mois, par exemple, puisqu'on parle d'environnement.

Je constate aussi que sur le chapitre consacré aux handicaps, on ne sort pas du blabla. Et par exemple puisqu'on est quand même en 2011, je pensais qu'on allait nous indiquer comment d'ici 2015 qui est l'année qui a été fixée par le Parlement, la Commune va rendre accessible tous ses équipements. Tous, tous ses équipements. Donc ça ne figure pas dans ce rapport.

Enfin, un satisfecit et une réalisation, pour les déplacements avec la création en 2010, attention, de 1 km 200 de pistes cyclables. 1 km 200 de pistes cyclables sur trottoir évidemment, mais quand même de pistes cyclables. Et la mise en service, c'est indiqué dans le rapport, en 2011 c'est-à-dire il nous reste deux mois, de vélos en libre-service. Donc, j'ai cherché les parcs de ces vélos en libre-service, mais à part à Nice ou à Cannes, je n'en ai pas trouvé. Peut-être on va étendre les vélos bleus de la Promenade des Anglais jusque à la route départementale du bord de mer.

Voilà très rapidement la façon dont on a trouvé ce rapport très intéressant. Par contre, c'est vrai que dans le rapport, vous apportez une touche exotique avec l'évocation du Blanquetier d'Antibes c'est-à-dire un olivier. Des Branchichitons qui donnent boulevard Wilson un petit air de Floride, c'est vrai. Sans oublier évidemment la Jussie invasive qui colonise les cours d'eau en particulier celui de la Brague et de la Valmasque, mais qui aujourd'hui on le sait, a rendu un très mauvais service aux habitants qui vivent et habitent le long de ces cours d'eau. Voilà.

Moi la question que je me suis posée quand j'ai lu ce rapport, c'est ouais fastidieux, c'est vrai long, mais je le reconnais bien volontiers assez amusant, c'est est-ce qu'il y avait un seul de votre majorité qui a relu ce document avant de nous le distribuer ? Voilà. J'aimerais savoir si il y a un élu qui l'a lu complètement et qui a laissé passer ce genre de... comment dire, d'indications assez saugrenues, mais je le reconnais très amusantes. Voilà. Par contre la question du coût est toujours posée et j'attends là une réponse sur cette question. Sur les Branchichitons, on verra plus tard.

## **M. LEONETTI**

Si ça vous a fait rire, moi votre intervention m'a beaucoup ennuyée. D'abord parce qu'elle dénigre pratiquement tout ce qu'il y a dans l'action qu'ont fait les services municipaux. Et c'est vrai que ce premier bilan n'est pas un bilan politique, c'est un bilan d'actions municipales et de l'ensemble des services publics. Je ne vais pas vous apprendre M. PIEL, à faire de la politique, vous ne faites que ça depuis des années. J'essaye de gérer aussi cette ville parce que je suis dans la majorité et que j'ai l'obligation et la responsabilité de la gérer. En même temps, quand vous évoquez « souhaite », j'ai pris quelques éléments au passage. Les déchets verts, 30 000 tonnes de déchets verts en moins qui va à l'incinération. C'est une action ou c'est un souhait ? C'est plutôt une action.

En ce qui concerne l'augmentation de la chaleur des bâtiments, le fait du bilan thermique, le fait d'avoir fait une thermographie sur l'ensemble de la CASA. C'est un souhait ou c'est une réalité ? Le fait sur la performance énergétique, le fait d'avoir mis en place... merci, de reconnaître que de temps en temps, ce que l'on fait dans le cadre de la CASA est aussi un élément et le programme qui est proposé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, mis en place par le gouvernement actuel. C'est aussi la volonté de dire ce qui se passe sur la commune, que ce soit l'action sur la commune qui est fait par l'agglomération ou par la commune elle-même.

Lorsque vous dites participation des citoyens, il y a beaucoup de villes dans lesquelles il y a un budget alloué aux quartiers pour qu'ils puissent regarder l'ensemble des éléments d'environnement. Et effectivement, ça n'a pas rien à voir puisque la participation des citoyens, elle fait partie du Grenelle de l'Environnement 2. Ce sont des choses qui vous choquent un peu, je le sais. À la fois de parler d'environnement et de participation citoyenne, j'imagine que dans le centralisme que vous avez l'habitude d'utiliser, ce n'est pas tout à fait la même culture, mais pourtant ça existe. Et ça existe à Antibes et ça continue à exister parce que si vous étiez, si vous aviez quelques relais dans les comités de quartier, vous seriez dans les comités de quartier, une des problématiques majeures, c'est justement l'environnement. Donc c'est évoqué, deux fois par an au cours des comités de quartier et avec les élus de quartier. Vous pouvez leur poser la question.

En même temps, quand vous dites qu'on a mis en place quelque chose en 2008 ou en 2009, le développement durable a deux caractéristiques : c'est durable et c'est transversal. Et donc par conséquent, il n'est pas illogique d'évoquer une action qui a été initiée en 2008 et qui obligatoirement se continue en 2009 et en 2010. Il est logique d'avoir pour le premier rapport essayé de remonter un tout petit peu le temps parce que l'action qui est mise en place aujourd'hui en 2010... Je vais prendre un autre exemple quand on dit continuer la performance énergétique. La performance énergétique elle a été initiée il y a trois ans. Et on continue chaque année grâce à cette opération à économiser 5 millions d'euros et donc environ 200 ou 300 000 euros par an sur les économies d'énergie. Vous voyez bien que faire un bilan, c'est bien pour un suivi, mais le premier bilan il doit obligatoirement remonter un tout petit peu.

Après votre mauvaise foi se transforme quelquefois en désinformation. Dire que le SIAQUEBA n'a rien fait pour éviter les inondations qui se sont déroulées, c'est n'avoir rien compris à la mission du SIAQUEBA. Et au contraire ce qui vous a été présenté dans la mission du SIAQUEBA il y a peu de temps, montre bien que la protection de la faune et la flore, elle joue aussi sur les éléments d'environnement avec en particulier certains types de flore qui est développée sur les bassins versants et sur les accotements.

On peut effectivement jouer sur les mots et se gausser de « souhaiterait » lorsque c'est déjà entamé et qu'on voudrait aller plus loin. Mais le développement durable, c'est toujours de l'inachevé, c'est-à-dire qu'on essaye toujours de continuer à améliorer la performance. Je prends note que la prochaine fois, on vous donnera moins de souhaits et on vous donnera des chiffres. Ça vous permettra de vous rendre compte que cette Ville a fait en matière de développement durable beaucoup d'efforts dans les dix dernières années et qu'elle est probablement une des villes dans lesquelles la participation citoyenne est la mieux organisée. Patrick DULBECCO.

**M. DULBECCO**

Oui, je pense faire partie des nombreux élus qui ont relu tout ce rapport fait par Ernst & Young.

**M. LEONETTI**

Oui, ça paraissait à peu près évident.

**M. DULBECCO**

Je ne voudrais pas répondre à toutes les questions qu'a soulevées PIEL.

**M. LEONETTI**

Non.

**M. DULBECCO**

Dans les axes remarquables, il a voulu faire le l'humour avec les Blanquetiers, ce qu'il a oublié c'est la définition d'une trame ville verte. La Ville, en 2010, a augmenté ses espaces verts de 10 %, en particulier le parc de l'Estagnol de 3 hectares, l'aménagement de nouvelles voiries Jules-Grec et un nouveau domaine de 20 hectares dans le quartier des Semboules. Ça, il a oublié de le dire. La pratique de gestion écologie des espaces verts, il y a eu quatorze actions sur la Ville. Et certaines tendent vers des pratiques plus écologiques pour arriver à l'utilisation de produits phytosanitaires pour augmenter les surfaces de 100 % biologiques. Bon, par ailleurs, au point de vue santé, oui, la Ville souhaite, mais souhaite à continuer à promouvoir la santé. Et j'en ai plein et comme ça, voilà. On peut le faire pendant une demi-heure, si vous voulez, M. PIEL. Voilà, c'est tout.

**M. LEONETTI**

Il vaut mieux souhaiter que ré-enchanter le rêve. Hein ? M. AUBRY.

**M. PIEL** : *Inaudible – Hors Micro*

**M. AUBRY**

M. le Maire, chers collègues.

**M. LEONETTI**

M. PIEL, il y a une législation qui doit se mettre en place à l'endroit de la gare multimodale. Ça fait aussi



partie de stratégies d'environnement. Quand vous parler d'environnement, on peut faire 3 tonnes de papier parce que le développement du transport en commun, ça fait aussi partie de l'environnement. Donc vous voyez qu'on pouvait développer à l'envie tout ce qui a été fait dans ce domaine. M. AUBRY.

**M. AUBRY**

Bon, je pense que j'ai la parole. Donc ce rapport est...

**M. LEONETTI**

Ce n'est pas moi qui vous l'enlève !

**M. AUBRY**

Non, je reconnais ça, oui.

Ce rapport est obligatoire selon la loi Grenelle 2, c'est quelque chose qui est positif. Donc c'est un rapport qui doit aborder la question du développement durable. Alors déjà développement durable, je pense que nous n'avons pas tous nécessairement la même définition du mot. Il ne s'agit pas d'un synonyme d'environnement. Il s'agit de la prise en compte à la fois de l'environnement, de l'économie et du social auquel on ajoute un quatrième pilier qui est la démocratie. Alors...

**M. LEONETTI**

Merci de le remarquer.

**M. AUBRY**

Ce rapport, vous avez décidé de le confier à une agence extérieure. J'ai rien contre en principe. Je pense qu'on aurait pu trouver peut-être mieux que « Ernst et Young » pour cela, quand même. Ils sont spécialistes dans d'autres domaines. Ils sont aussi parfois spécialistes du copié-collé. Parce que, quand on compare des rapports faits dans différentes communes, on voit des passages entiers identiques. Et parfois, on voit des erreurs quand même flagrantes. Mais bon, j'ai noté que vous aviez décidé qu'à l'avenir, ça serait les services municipaux qui feraient cela.

Dans le thème démocratie, je pense qu'il est nécessaire que l'ensemble, quand je dis l'ensemble, c'est la totalité du personnel communal soit impliqué directement dans la réflexion sur le développement durable. Sinon on n'aura pas vraiment du développement durable. On aura ce qu'on appelle du « greenwashing », c'est-à-dire le fait de mettre un peu de peinture verte sur quelque chose qui n'est pas écologiste du tout.

Alors ce rapport, je fais également les mêmes critiques que mon collègue PIEL sur certaines formulations, mais pour moi, ce n'est pas le point essentiel. Il y a effectivement des choses qui sont faites dans la commune. Je pense que la commune a intérêt à le faire savoir. Ceci dit quand ce qui est fait et même quand c'est bien fait, parfois c'est noyé dans tant d'autosatisfaction que ce n'est pas pris au sérieux par les gens, en règle générale. Donc il y a des choses qui sont bien faites, il faut le dire clairement. Et puis le reste et ça devrait être l'objet de ce rapport, c'est pointer ce qui ne va pas. Alors pas pointer ce qui ne va pas pour dire oh, la, la ! vous avez pas fait ça, c'est pas bien, etc., mais parce que ce sont des objectifs qui sont primordiaux. Tout ne va pas bien à Antibes. Je veux dire ce n'est pas politicien de le reconnaître. Dans aucune commune de France et dans aucun pays du monde, tout va bien. Et dans le monde entier, il y a des efforts à faire. Donc ces efforts doivent être identifiés. Donc c'est le but justement d'une réflexion et une fois identifiés de trouver la solution pour qu'à terme, développement durable devienne synonyme de développement tout court. Le problème dans notre société, c'est qu'une grande partie du développement économique, est absolument pas durable. Et par exemple pour les écologistes, je vous signale que le terme durable est même contesté puisque on utilise plutôt le terme de développement soutenable.

En clair, il faudrait que l'ensemble des activités de la Commune soit prise, soit pris sous l'angle du développement durable ou soutenable et qu'il y ait à chaque fois l'éco-conditionnalité. C'est-à-dire qu'à chaque fois que l'on prend une décision, quelle qu'elle soit, on se pose la question sur ses conséquences pour la population, la population de la Commune, pour la population au-delà de la Commune y compris dans le monde, par exemple lorsqu'on pense au gaz à effet de serre et également, l'imaginer sous l'angle des générations futures. Donc à toutes décisions quelles qu'elles soient. Et pour cela, il faudrait qu'il y ait un service, qui n'existe pas actuellement dans la Commune d'Antibes qui soit un service qui chapeaute l'ensemble des activités de la Commune, sous l'angle justement de cette

question-là.

Le développement durable, c'est beaucoup plus important que l'environnement seul et ça devrait même être synonyme d'économie. Il devrait y avoir d'économies en France, dans ce pays, que durables. On voit bien actuellement dans la crise qu'elle soit financière, économique ou écologique, que certains choix qui ont été pris à certaines époques, ont été faits justement en ne voyant pas cet angle des générations futures.

Donc, c'est un rapport qui est fait, c'est un premier point. Ce rapport pourrait être perfectible. Il y a quand même, pour prendre que l'exemple du vélo. Je ne parle pas des vélos ou je sais pas, qui n'existent pas encore, mais ça ce n'est pas un problème. On parle de 1,2 km de pistes cyclables. Il faut savoir qu'il ne s'agit pas de pistes cyclables. Une piste cyclable, c'est sur la chaussée bien séparée du trottoir et de la circulation, circulation automobile. Là, on a des bandes roulantes, c'est-à-dire en clair, de la peinture sur le trottoir. Ce n'est pas du tout pareil. Mais peu importe ! Dans un rapport, ce qu'on devrait lire ce n'est pas il y a 1,2 km de pistes en plus. On devrait lire le pourcentage de déplacements qui se fait selon ce mode de déplacement par rapport à l'ensemble des déplacements et comparer d'une année sur l'autre, s'il y a une augmentation ou pas. Et nous savons très bien que sur Antibes, le mode de déplacement en vélo est quand même très, très, très marginal.

Et également dans les petites... je cite de mémoire. J'ai lu les transports en commun doux. Alors les transports en commun doux, ça existe, mais il y a qu'un seul exemple, c'est ce qu'on appelle le pedibus. Alors le pedibus qui faisait l'un des - je crois - projets de la municipalité, si j'ai bien lu les textes. C'est le fait que les enfants se déplacent en groupe, à pied vers l'école. C'est le seul transport en commun doux qui existe. Le déplacement doux, c'est soit à pied, soit à vélo. Donc il faut développer à la fois les transports en commun et les déplacements doux. C'est un exemple du fait que l'agence qui a été choisie, n'était peut-être pas la plus à même de répondre à la commande d'après la loi Grenelle 2. Je vous remercie.

#### **M. LEONETTI**

Merci, M. AUBRY. Il y a une partie des choses que vous avez dites que je partage. D'abord c'est un premier rapport, il n'est pas parfait. Et puis la Ville n'est pas parfaite. Le jour où la Ville est parfaite, on est dans un régime totalitaire. Donc ce n'est pas encore tout à fait le cas.

Sur le soutenable, je préfère les mots qui sont issus du latin que ceux qui sont issus de la culture anglo-saxonne. On va essayer de faire du durable, c'est déjà pas mal. Le soutenable, c'est une traduction anglo-saxonne.

Sur l'idée d'un service, par contre je ne suis pas d'accord avec vous. Un service qui viendrait dans chaque endroit dire vous êtes bien développement durable. Je préfère la culture du développement durable. Et je préfère qu'elle imprègne effectivement ceux qui s'occupent de l'énergie, ceux qui s'occupent des espaces verts, ceux qui s'occupent de l'urbanisme et que cette idée globale et générale soit une idée qui imprègne l'ensemble des volontés politiques et des actions municipales.

Ensuite vous avez bien fait de rappeler à M. PIEL qu'effectivement, la démocratie de proximité, ça fait partie du développement durable. Il n'a pas bien compris. Vous avez bien fait de le lui rappeler comme ça. Vous avez même rappelé que c'était la loi et que donc dans le cadre de la loi qu'a fait cette majorité, elle a aussi envisagé le transport et le déplacement des personnes handicapées et là aussi, chaque année, il y a un certain nombre de kilomètres de mise à disposition pour des trajets qui sont faits avec les personnes handicapées pour cela.

C'est dire que c'est un projet qui peut effectivement, si on met tout en annexe du SIAQUEBA au plan de déplacement handicap en passant par l'accueil des enfants, le repas des cantines, est un dossier qui est énorme. C'est la raison pour laquelle en partie, j'ai aussi demandé à ce que ce soit une entreprise, un bureau d'études qui le fasse, surtout pour la méthodologie. Après je ne choisis pas le bureau d'études en claquant du doigt, il y a des règles. Il y a des règles de développement durable qui sont aussi de faire un appel d'offres et de prendre celui qui est à la fois le mieux-disant et le moins-disant. C'est eux qui ont répondu, il en avait fait plusieurs dans d'autres villes et donc c'est eux qui étaient les moins chers et qui ont répondu à l'offre. C'est la raison pour laquelle ils sont là. Maintenant je pense comme vous, qu'à partir de maintenant où on a la méthodologie, où on a fait ça une fois, ce qui est important ce n'est pas

tellement ce qui est fait ou pas fait, c'est le suivi de ce qui est fait ou pas fait. Si on dit aujourd'hui on a économisé 3,5 millions d'énergies dans la Ville d'Antibes et on consomme 40 % de moins d'eau, ça m'intéresse de savoir si l'année prochaine on en consomme 38 % ou 42 %. C'est le suivi le durable. Et donc je partage votre opinion sur ce sujet.

Il y a un rapport, il est ni tout blanc, ni tout noir. Pour moi, les éléments à développer demain, c'est une ville plus accessible à tous et en même temps une économie d'énergie qui fasse aussi économie financière. Quand on dépense moins en énergie, on économise de l'argent. Quand on dépense moins en eau, on économise de l'argent. Quand on utilise moins de produits phytosanitaires sur nos espaces verts, on économise la culture de demain. Ce que les gens comprennent bien et que nous devons mettre en place, c'est économie d'énergie égale économie financière. Et dans la période dans laquelle on se trouve, c'est un objectif qui me paraît particulièrement souhaitable d'associer les deux, les deux objectifs.

Vous avez droit à une information. Vous n'avez pas droit à un vote ?

Après, moi je suis assez favorable à ce que le maximum de personnes lise ce rapport et l'envisage. Il y a un cadre de la loi. On va dire que M. PIEL n'a pas eu le temps de le lire, maintenant il va le lire et puis il va y participer. Voilà. Merci.

Pas de vote

**M. PIEL** : *Inaudible – Hors -Micro*

## 00-9 - BUDGET - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - DÉBAT

**M. LEONETTI**

Nous passons maintenant à orientations budgétaires. Vous l'avez lu par le petit bout de la lorgnette en essayant de ridiculiser les actions des employés municipaux, ce qui n'est pas à votre honneur. Débat – Orientations budgétaires.

Quand vous vous rattrapez, c'est encore pire.

Écoutez, vous avez reçu des documents que j'ai essayé avec les services, de vous donner en étant les plus exhaustifs possibles. Et on voudrait que maintenant on ait un débat qui soit si possible un débat constructif et sincère. C'est la raison pour laquelle pour essayer d'être le moins long possible, je ne vais pas vous raconter la conjoncture internationale que vous avez en continu sur les télévisions, les ondes et sur la presse écrite. Vous savez que nous traversons une crise mondiale, généralisée et qui impacte chacun d'entre nous.

Dans l'orientation budgétaire principale que je voudrais évoquer devant vous, on peut développer plusieurs axes. J'aimerais en développer plutôt deux. D'abord, donner plus de sens à l'action publique et à l'action municipale et faire en sorte que cette action soit forte et qu'elle bénéficie au plus grand nombre. Et le deuxième volet, c'est de préparer l'avenir parce que nous sommes en train de passer d'un monde à l'autre et dans cette mutation que nous constatons, il faut que nous nous donnions les moyens d'aborder l'avenir avec confiance et si possible, un peu avec espérance.

Donc sur le changement des pratiques municipales, je pense que nous avons déjà entamé une réforme profonde. Nous avons fait trois audits. Nous avons ces éléments-là, un, deux que nous avons demandés, un que nous n'avons pas demandé qui est la Chambre Régionale. Mais à partir de toutes ces remarques qui convergent, nous devons essayer de faire un service public avec une performance encore accrue, une meilleure coordination des structures et en fait le maître mot est décloisonner, mutualiser. Il y a là des économies financières, mais il y a là surtout une meilleure coordination humaine entre les différents services et aussi entre les services de la Communauté d'Agglomération et de la Ville.

Le deuxième sur les budgets, très clairement, nous avons fait des efforts budgétaires qui étaient considérables sans dégrader le service public. Et ça, c'est parce qu'on a cette politique de suivi particulièrement vigilant qui fait que les dépenses de fonctionnement ont été maintenues à zéro et que les dépenses en matière de charges de personnel, ont été maintenues à inférieure à 1,5. Je souhaite

que l'on maintienne ces objectifs. Ce sont ceux qui nous permettent de dégager de l'autofinancement, une sérénité et une stabilité financière pour la Ville et en même temps la capacité de développer des grands investissements.

Sur la qualité de vie, je ne reviens pas sur les trois éléments qui sont, et j'appelle votre attention, sur le sujet. Les trois principales préoccupations de nos concitoyens, de nos compatriotes en France, c'est l'emploi, la sécurité, le cadre de vie et la tranquillité. Sur ces éléments, je pense que sur la sécurité, personne ne peut contester qu'en dix ans, vous avez les courbes sous les yeux, la délinquance constatée sur la Ville a été divisée par trois. Et que ces efforts doivent être continus. Là aussi, je reconnais que rien n'est parfait, mais que l'ensemble des dispositifs qui ont été mis en place dans l'ensemble de la chaîne pénale en allant de la prévention jusqu'à la sanction ont finalement porté leurs fruits.

Sur la propreté, depuis deux ans, des efforts ont été très significatifs. Je crois que l'élément primordial que nous devons faire, c'est bien sûr d'avoir une différence de traitement entre l'été et l'hiver, mais d'anticiper encore la propreté en particulier sur Juan-les-Pins, pratiquement dès Pâques. On a la chance d'avoir une saison estivale qui s'est considérablement élargie et lorsqu'on mettait des renforts de propreté uniquement en juillet, on avait tout une période dans laquelle on avait un sentiment de laisser aller de la Ville. On est passé en juin, on est passé en mai. Il faut passer en avril et faire en sorte que dès les premiers jours de printemps, on ait ce dispositif sécurité – propreté qui soit mis en place sur l'ensemble de la Ville.

Le deuxième élément, c'est que personne ne conteste que dans une période de crise, ce sont les plus modestes qui subissent le plus fortement la crise. Sur la Communauté d'Agglomération, j'ai demandé à ce qu'on augmente les budgets en termes de logements sociaux sur les deux années à venir. Et sur la Ville, on a fait une opération ciblée sur la taxe d'habitation qui fait que ce sont les plus modestes qui ne soient pas en situation de subir la contribution à l'impôt et l'abattement de 10 % a été donc réinstallé.

Sur le prix de l'eau, je vous ai dit dans le cours de l'année que mon objectif était deux chiffres et que ces deux chiffres commençaient par un 2. Si nous n'obtenions pas ces résultats, il est évident que le recours à la régie deviendrait une option prioritaire.

Sur le Centre Communal d'Action Sociale, c'est le seul budget qui augmente de manière significative et il augmente de 8,7 %. C'est dire l'effort que font les autres services pour avoir un maintien de ce type. On a évoqué l'action que l'on mène à l'intérieur de la Ville, vis-à-vis de nos employés municipaux. Je souhaite qu'en dehors du ticket restaurant, on ait deux autres actions revalorisation du régime indemnitaire également portant sur les salaires les plus modestes et la prise en charge sur toujours l'indice 324 d'une participation de la Ville aux mutuelles de santé.

Sur l'action municipale, je crois que nous devons continuer l'aide au plus jeune public en particulier l'aide à la garde. Je rappelle que ce dispositif qui est un dispositif antibois et qui permet à la garde par les assistantes maternelles d'introduire en fait un quotient familial coûte 355 000 euros en 2011 et que nous avons prévu 390 000 euros en 2012, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas une mère de famille qui ne puisse avoir une garde d'enfants qui soit au-delà des possibilités financières dont elle dispose.

Je souhaite qu'il y ait un effort particulier au-delà de ce qui a été fait et j'ai demandé à Simone TORRES et à Éric PAUGET d'augmenter la possibilité de l'accès à la culture et au sport pour tous. Et dans ce domaine, l'engagement que nous avons pris, c'est de faire en sorte que, comme les médiathèques, la culture soit très facilement accessible, soit directement accessible. Et vous verrez que nous allons favoriser toutes les manifestations de spectacles de rues culturels pour permettre à l'ensemble de la population de bénéficier de cette activité culturelle qui crée du lien et qui en même temps apporte la gratuité.

Sur l'orientation de préparer l'avenir, vous avez eu le rapport d'activités sur le développement durable. Je pense que c'est une culture du développement durable qu'il faut que nous ayons et qu'elle est à la fois réductrice de dépenses publiques et en même temps créatrice de capacités supplémentaires pour le lien humain. Je rappelle qu'entre 2002 et 2010, la consommation d'énergie a été réduite de 5 millions d'euros. 5 millions d'euros que les contribuables antibois n'ont pas eu à payer parce que des efforts en matière de développement durable ont été développés : l'amélioration de l'efficacité énergétique des

bâtiments, la protection des ressources naturelles, une gestion plus raisonnée des espaces et surtout l'augmentation des parcs naturels. Le parc des Semboules, c'est un parc nouveau. On a en même temps capable d'emmenner de la terre végétale supplémentaire pour enlever toutes polémiques sur la possibilité d'avoir sur les 30 cm, la possibilité d'avoir une pollution. C'est donc une mesure qui est une mesure protectrice et en même temps de valorisation. Je rappelle que la Ville plante 250 arbres par an, ce qui devrait atténuer l'émotion de certains lorsqu'on abat un arbre qui menace de tomber, à la suite d'intempéries ou dans une situation dans laquelle elle peut menacer un bâtiment public ou nos concitoyens.

En ce qui concerne l'avenir, vous savez que 2012, c'est le pic d'investissement. Pourquoi ? Parce que tous les grands projets ont commencé et qu'on participe plus ou moins à l'ensemble de ces projets. La halle sportive a débuté. La salle de spectacle est en cours. Le Palais des Congrès est en cours. Le pré des Pêcheurs est en cours. Je rappelle que c'est l'année dans laquelle la Ville participe à parité aux fouilles archéologiques dans le Pré des Pêcheurs et donc ça fera partie d'un engagement budgétaire. Par ailleurs, le collège d'Antibes-les-Pins va engendrer des frais pour les aménagements autour du collège d'Antibes-les-Pins. L'EHPAD de l'hôpital a amené que nous avons bien sûr ciblé un don à la Ville sur cet objectif, mais il n'est pas moins vrai que c'est aussi une partie de 1,5 million de financement en 2012.

Le bassin de rétention à Saint-Claude est en cours et il impactera complètement l'année budgétaire 2012 ainsi que la réhabilitation de l'ancien tribunal, le transfert de la pépinière et les tranches supplémentaires annuelles que l'on fait maintenant régulièrement sur le boulevard Wilson, le boulevard Albert 1<sup>er</sup> ainsi que les travaux d'assainissement sur le Laval qui sont de 15 millions d'euros sur les trois ans et qui seront nécessaires compte tenu du développement de notre Ville.

Bien entendu, les investissements courants, travaux de proximité et acquisitions foncières, continueront sur le même rythme qu'antérieurement. Et pour revenir sur la situation financière de la Ville, vous le savez, les emprunts sont assainis et nous avons recours à deux types d'emprunts dans une dynamique forte. D'abord, les emprunts globalisés qui entretiennent l'ensemble de l'investissement puis des emprunts ciblés. Et l'emprunt ciblé a l'avantage d'être sur une période plus courte sur des opérations lourdes. Par exemple, sur l'opération de la halle sportive des Trois Moulins, on sait qu'on va avoir un impact fort pendant deux ans puis ensuite lorsqu'elle sera construite, elle n'entraînera pas un emprunt à plus long terme. Ça permet de diminuer nos taux d'emprunt. La Ville d'Antibes est une signature que personne ne conteste dans son sérieux et sa soutenabilité de dettes - je prends le mot anglais - qui permet donc d'avoir des emprunts à 4 %, ce qui est particulièrement bas pour les villes de notre strate.

Voilà les grandes orientations que vous connaissez. Efforts de gestion, efforts particuliers envers les plus modestes avec différents éléments qui vont de la culture pour tous en passant par l'allègement des charges pour les plus modestes et puis impact fort. Vous aurez un budget d'investissements qui tournera encore autour et même plus de 30 millions d'euros compte tenu du fait que tous les investissements importants faits par la Ville d'Antibes sont en cours de réalisation, se termineront soit en 2012, soit en 2013 et donc notre pic d'investissements qui s'ajoute aux investissements courants arrivera dans le budget que nous vous proposerons dans quelques semaines.

Voilà sur les orientations budgétaires et j'écoute avec intérêt les propositions qui me sont faites par l'opposition.

### **Mme VERCNOCKE**

M. le Maire, mes chers collègues. Alors l'instauration du débat d'orientation budgétaire a certainement été à l'origine un grand moment de démocratie dans la municipalité, mais c'est avec l'usure du temps qu'il faut bien reconnaître qu'entre les informations récurrentes d'une année sur l'autre et parfois les informations de dernière minute difficilement réutilisables dans le débat, on a parfois un peu l'impression d'un copié-collé autant de la part d'ailleurs, de la majorité que de l'opposition. Alors, on peut simplement revenir sur ce qui est un peu plus particulier. Notre Ville a financièrement certaines caractéristiques qui lui sont propres et des sources de recettes bien spécifiques comme, en premier, lieu la taxe sur les droits de mutation et en second lieu, le prélèvement sur le produit des jeux des casinos.

Ces deux recettes cumulées peuvent représenter suivant les années entre 12, 15 et même plus de millions d'euros. À titre purement documentaire, ça fait à peu près la moitié du budget d'investissements

de notre Ville. Quel que soit le jugement moral que l'on puisse porter sur le revenu du produit des jeux des casinos, il n'en reste pas moins que nous l'intégrons tous ou presque dans les calculs de recettes. Et quand il baisse, ce qui paraît quand même inéluctable, pas toujours pour les raisons qu'on nous a annoncées notamment l'interdiction de fumer dans les casinos. Je pense quand même que les gens vont surtout dans les casinos pour jouer beaucoup plus que pour fumer. Ça, c'est une petite parenthèse. On est quand même conduit à réfléchir sur la volatilité de ce type de rentrées. Donc, c'est pourquoi nous avons l'impression que le budget est un petit peu optimiste bien que nous n'ayons rien contre l'optimisme surtout en ces temps difficiles. Mais il prévoit un produit des droits de mutation d'environ 9,5 millions d'euros contre 8,85 cette année, dans un contexte immobilier où le nombre des transactions n'est quand même pas vraiment en augmentation. On table aussi sur une constance des recettes casinotières alors que la tendance est quand même à la baisse. Voilà. Donc ce n'est pas énorme, mais bon, ça peut faire la différence.

Nous espérons aussi, alors nous l'espérons comme vous, mais on n'en sait rien, que la DGF fixée désormais en loi de finances et non indexée sur l'inflation et le PIB, sera comme il est dit à la page 4 sans réduction significative - alors pour ma part, je mettrais des guillemets - et donc pratiquement, toujours avec guillemets, maintenue. Ce n'est pas encore très, très précis.

Une petite digression sur le rétablissement de l'abattement spécial à la base. Alors c'est vrai qu'il apparaît objectivement comme une baisse de produit fiscal. Mais vous connaissez notre opinion là-dessus et nous pensons que vraiment, que représentent 200 000 euros au regard de l'injustice qu'ont subi les moins fortunés d'entre nous ? Et nous pensons maintenant que les choses évoluent, que le véritable scandale reste en réalité la baisse des compensations de l'État, sur 150 000 euros, qui applique finalement à des communes comme la notre, qui redeviennent soucieuses de leurs habitants une sorte de double peine. Donc, nous n'y pouvons rien, mais on peut quand même le remarquer.

**M. LEONETTI**

Et ce n'est pas nouveau.

**Mme VERCNOCKE**

Et ce n'est pas nouveau, franchement c'est assez difficile à admettre. Nous aurions été heureux même si c'est un peu prématuré, d'avoir quelques détails supplémentaires sur les emprunts Dexia sous surveillance, uniquement parce que tout le monde en parle beaucoup et que les Antibois doivent être tout aussi soucieux que n'importe qui d'autre d'avoir des précisions supplémentaires. Et en conclusion, nous espérons que selon la page 6 du rapport qui nous a été fourni, la prise en compte de la fragilisation économique d'une partie de plus en plus importante de nos concitoyens, ne restera pas qu'un vœu pieux. Je vous remercie.

**M. LEONETTI**

Merci. Mme DUMAS.

**Mme DUMAS**

Alors le document que nous avons eu cette année est tout d'abord bien peu bavard sur le contexte économique national et européen. Seulement quelques graphiques en annexe, tous plus sombres les uns que les autres qui montrent clairement l'échec des politiques libérales ou sociales libérales appliquées partout en Europe tant sur le PIB affiché en baisse, la production industrielle affichée en baisse et l'inflation en hausse.

**M. LEONETTI**

En Corée du Nord, il y a une croissance extraordinaire.

**Mme DUMAS**

J'ai parlé de l'Europe.

**M. LEONETTI**

Oui, oui.

**Mme DUMAS**

Et je ne suis pas sûre que la Corée du Nord...

**M. LEONETTI**

Non.

**Mme DUMAS**

...soit encore en Europe donc restez sur mon texte, soyez attentif.

**M. LEONETTI**

Non parce qu'en Europe, il y a presque que des démocraties.

**Mme DUMAS**

Soyez attentif. Voilà. Les résultats...

**M. LEONETTI**

Je vais essayer Mme.

**Mme DUMAS**

Voilà les résultats inquiétants de votre politique qui a laissé les marchés financiers, les spéculateurs jouer avec les richesses produites par le travail. Le dictat des marchés va même maintenant plus loin que la fameuse crise financière ou crise de la dette qu'ils entretiennent avec des taux d'intérêt importants et des chantages à la note puisqu'ils mettent maintenant dehors des gouvernements issus des élections pour donner la place aux patrons de banque, grands techniciens de la concurrence et des politiques européennes qui paupérissent et précarisent une grande majorité de la population.

Quant au projet de loi de finances de 2012 pour 2012 de notre pays, je comprends que ça soit difficile d'en parler. Car il est modifié tous les deux mois par un nouveau plan de rigueur de votre majorité qui assomme toujours plus les personnes fragiles. Gouvernement UMP qui ouvre maintenant la chasse aux pauvres ou aux fonctionnaires malades, mais qui laissent tranquilles les prix des chambres dans les palaces ou les planques dans les paradis fiscaux.

Eh oui, la vérité des fois ça fait mal aux oreilles.

**M. LEONETTI**

Allez-y, allez-y ! Ça fait longtemps que je n'ai pas assisté, non pas un débat, mais à une réunion militante marxiste donc ça...

**Mme DUMAS**

Ça vous fait du bien alors...

**M. LEONETTI**

Ça me rajeunit ! Voilà.

**Mme DUMAS**

C'est très bien. Donc et pourtant quand on fouille un peu les documents de l'INSEE, la presse économique ou l'observatoire des inégalités, on se rend compte qu'en dépit du ralentissement de la croissance, la France continue à s'enrichir, mais le problème est bien le partage de cette richesse produite. En effet, en dix ans, les 10 % des plus pauvres ont reçu 2,8 % de l'ensemble de la richesse nationale alors que les 10 % les plus riches ont disposé de 31,7 % de la richesse nationale produite, d'où l'explosion des inégalités.

Comme souvent ici, le document que nous avons, voudrait faire croire qu'Antibes est en dehors de tout ce marasme économique et social, causé par la politique nationale et européenne, particulièrement inefficace pour réduire la dette, et particulièrement injuste socialement. Malheureusement, à Antibes comme ailleurs, nous subissons de plein fouet votre politique votée au Parlement, la recherche perpétuelle de nouvelles recettes dans les communes pour pallier au perpétuel désengagement de l'État. Là aussi une grande habitude, on parle des orientations budgétaires de notre Ville sans jamais parler des besoins de la population, des diagnostics de notre territoire. Un exemple, en deux ans, d'après l'INSEE toujours, le chômage a augmenté de près de 20 % sur Antibes. Avec des chiffres particulièrement inquiétants dans l'augmentation des chômeurs de longue durée et de plus de 50 ans. Nous savons aussi tous que les populations les plus touchées par la paupérisation sont les personnes

âgées et les jeunes. Alors, dans ce contexte, nous sommes très satisfaits de savoir que le nombre de séjours touristiques est en augmentation sur la Ville d'une façon plus importante que sur la Côte d'Azur. Mais est-ce qu'un jour dans notre Ville, sur notre territoire, on va comprendre que l'économie du tourisme est importante, mais ne peut pas être la seule et n'empêche en rien la progression des inégalités et du chômage.

Le document nous explique, avec diplomatie, que les recettes fiscales augmentent, que le gel des salaires du fonctionnaire va continuer ainsi que le gel de quelconque recrutement, que les projets d'investissements risquent d'être réduits par crainte des effets de la politique de rigueur qui risque d'impacter fortement la croissance et les recettes de l'an prochain.

**M. LEONETTI**

Il ne dit pas ça quand même le texte, si je peux me permettre.

**Mme DUMAS**

C'est vraiment...

**M. LEONETTI**

C'est parce que je vous écoute avec beaucoup d'attention que je me permets, très modestement, de vous faire cette remarque.

**Mme DUMAS**

C'est vraiment délirant. Votre majorité installe une politique de rigueur européenne, nationale et donc locale en nous expliquant que cela ne marchera pas, car les recettes vont diminuer dans les mois à venir et la croissance ne sera toujours pas d'actualité. Les seuls satisfaits sont les banques et du coup, elles bloquent tous les prêts pour quelconque investissement.

Des orientations budgétaires 2012 devraient prendre en compte les besoins de la population. Nous savons d'ores et déjà que les demandes sociales vont exploser, que les drames du logement vont encore s'aggraver, que les problèmes de garde d'enfants sont toujours aussi importants dans notre Ville, que les jeunes ont besoin d'un accompagnement à la recherche d'emploi, que les associations doivent pouvoir accueillir toutes les demandes, que les effets des intempéries doivent être prévenus par des travaux d'entretien très importants. Et ne parlons pas de la nécessité de travailler aux problèmes de saturation des réseaux routiers dans notre Ville. Alors, par exemple, les recettes des droits de mutation donc se portent très bien. Comme quoi, les spéculateurs immobiliers ne sont pas en crise. Alors qu'en est-ce que l'on va utiliser cet argent, des prêts de 10 millions d'euros, dans l'application du droit au logement pour tous dans notre Ville. Vous le savez, nous avons besoin dans ce domaine de tout. De l'accompagnement social, des accueils d'urgence, des logements intermédiaires, des logements sociaux pérennes et nous avons un bailleur social à notre disposition. Alors au lieu de vendre sans arrêt des biens publics, osons une politique répondant aux besoins de la population. Ces orientations budgétaires sont dictées par la rigueur et l'austérité. Elles se soumettent aux ordres des marchés financiers et aux attitudes autoritaires des banques. Vos choix nationaux comme locaux, vont continuer à diviser, exclure et fragiliser une grande partie de la population. Alors qu'il faudrait une politique de partage des richesses et une volonté politique d'abolir l'insécurité sociale. Nous refusons ce fatalisme qui consiste à accroître les inégalités par refus de bousculer les grands principes de la concurrence, du tout privé, du profit et du tout marchandise. Je vous remercie.

**M. LEONETTI**

Mme MURATORE.

**Mme MURATORE**

Alors en préalable, l'année dernière, j'étais intervenue en disant que le document qui nous était remis ne répondait pas totalement à un débat d'orientations budgétaires. Je m'étais appuyée sur un texte de Bercy, vous m'avez redonné un texte. Je suis allée chercher les débats d'orientations budgétaires de plusieurs villes et je conseillerais de regarder parce que les informations remises aux élus dans beaucoup d'autres villes sont beaucoup plus complètes, beaucoup plus précises.

Alors sur le document qui nous a été remis, dans la présentation du contexte économique global, général, certaines affirmations nous amènent à réagir. Pour nous, le plan pluriannuel du gouvernement



pour réduire les déficits n'est ni juste, ni le plus efficace. C'était même le plus juste et le plus efficace. Ce qui n'est pas le cas. Et en ce qui concerne la fiscalité de ce plan, elle n'est pas du tout plus équitable, plus efficace et plus compétitive tel que c'est écrit. D'ailleurs en ce qui concerne les impôts locaux, même sans augmentation des taux, ceux-ci vont augmenter en 2012 de 1,8 %, la loi de finances 2012, dans un contexte de gel et même pour beaucoup de baisse des rémunérations et de reprise de l'inflation. Alors comme les autres années, le tableau comparatif des taux de taxe d'habitation entre Antibes et la moyenne des quatre grandes villes du Département, ne tient pas compte des abattements supprimés à Antibes, mais toujours en vigueur par exemple à Nice 15 %. Cette comparaison en termes de charges pour les contribuables est donc inexacte. Il ne suffit pas de comparer les taux. Heureusement... même trompeuses oui. Heureusement, vous avez rétabli l'abattement spécial à la base.

Nous n'avons aucune indication sur les conséquences de l'agrandissement de la CASA.

En ce qui concerne la maîtrise des dépenses de personnel, plus 0,7 % en 2009 et 2010, la même augmentation prévue en 2011 et vous dites sans dégrader la qualité et le niveau du service public rendu aux administrés, nous ajoutons, mais en dégradant fortement les conditions de travail des agents.

Pour les dépenses d'équipement, ce qui est le cœur du DOB, les données concernent les années 2008 à 2010 et aucune information sur 2012, ce qui aurait dû être l'objet de ce document. Vous venez d'en donner quelques-unes oralement, mais qui sont la continuité des opérations engagées en 2008 et 2010. Alors le document d'orientation budgétaire est un moment où les deux, la majorité, l'opposition doivent faire des propositions. Normalement, c'est donc l'objet de ce débat. En ce qui nous concerne, nous avons l'année dernière fait un certain nombre de propositions, nous pouvons reprendre in extenso celles de 2011 puisqu'aucune n'a été retenue. Merci.

#### **M. LEONETTI**

Vous ne voulez pas me les répéter, je les ai un peu oubliées depuis.

#### **Mme MURATORE**

Tout à fait, je peux.

#### **M. LEONETTI**

On va voir pourquoi on n'a pas répondu.

#### **Mme MURATORE**

Tout à fait, je peux. Alors nous disions, les autres projets. Alors, pallier le manque de logement d'urgence. D'ailleurs le fonds d'aide au logement d'urgence est loin d'être épuisé. Il restait 18,3 millions d'euros à utiliser avant 2015. Votre collègue, le député Gilles CARREZ, propose de piquer 15 millions d'euros, je ne sais pas... actualiser aujourd'hui.

Reconstruire l'accueil d'urgence, mobiliser le fonds d'aide à la rénovation thermique pour aider les ménages propriétaires occupants à faibles revenus à mener à bien des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements.

Élaborer un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique, des logements sociaux pour se rapprocher des objectifs de la loi SRU, une crèche pour répondre aux demandes des parents, une maison de retraite communale, des espaces verts à disposition des Antibois et non des espaces privés qu'au demeurant il est bien que vous protégez, mais qui apportent peu aux Antibois. Un centre administratif pour regrouper les services de la mairie éparpillés dans la Ville, mesure d'économie importante. Et je disais même, on peut faire un plan pluriannuel et d'ailleurs, certaines de ces mesures relèvent du plan de développement soutenable. Merci.

#### **M. LEONETTI**

Très bien. Mme VERCNOCKE a raison de dire que les deux ressources qu'elle a évoquées, mais qui ne sont pas les seules, fort heureusement, sont des ressources relativement instables. La ressource des casinos pour des raisons multiples et variées, certaines positives et certaines négatives, font que le produit brut des jeux a diminué en France. Dans ce contexte, la Ville d'Antibes reçoit moins dans ce domaine. Pour autant, vous avez noté que la négociation qu'on a engagée avec le casino « La Siesta »

et qui a abouti à une nouvelle délégation de service public, a permis d'augmenter la rentabilité, non pas sur le produit brut des jeux puisque nous n'avons pas de possibilité de décision, mais nous sommes passés d'une contribution sur les manifestations artistiques de qualité qui se réduit aujourd'hui, sous le contrôle de Audouin RAMBAUD, à 350 000 euros ou 380 000 euros pour Musiques au cœur, à 1 million d'euros, donc pour la salle de spectacle. Donc ça veut dire que la Ville a perdu dans le produit brut des jeux, mais dans la renégociation a gagné sur des manifestations artistiques de qualité qui va assumer les 50 % de la Ville sur la manifestation théâtrale. Cela veut dire que finalement les casinos, c'est quand même sur les dix, quinze prochaines années, une situation pérenne pas directement en argent, mais en contribution sur l'activité économique.

Le deuxième point, vous l'avez dit, c'est sur les droits de mutation. Non. Je suis désolé, je ne sais pas si il faut l'interpréter comme Mme DUMAS l'a dit sur la spéculation immobilière qui bat son plein sur la Côte d'Azur. Moi, je constate simplement que les droits de mutation augmentent. Je ne peux pas ne pas le considérer que comme un élément positif. L'immobilier dans les Alpes maritimes, ce n'est pas un vilain mot. Et les droits de mutation qui arrivent dans une ville, ce n'est pas de l'argent sale. Donc on considère que effectivement on a revu après la chute de 2008, on a revu progressivement en 2009, 2010 et on est en 2011 dans des chiffres qui probablement vont être très supérieurs à ceux des dix dernières années. Donc on a évalué cette évolution sur 2012 de manière logique.

Comme vous l'avez remarqué Mme VERCNOCKE, ces deux éléments sont aussi des éléments qui n'impactent pas le budget de manière énorme. Il y a toute une série d'autres ressources qui font que cette variation peut être de 500 000 euros en plus ou en moins, mais elle ne met pas en danger l'équilibre budgétaire.

En ce qui concerne les emprunts, je crois m'être suffisamment expliqué à la fois dans le document qu'on vous a envoyé dans le problème des emprunts que... la partie des emprunts que la ville avait contractée avec Dexia sur des interpellations d'ailleurs de M. PIEL. J'ai donné à plusieurs reprises les explications, je crois qu'on peut être dans une situation plutôt rassurante avec une crédibilité des emprunts de la Ville à 4 %, quand vous pensez que l'État emprunte à 3,6 ou 3,8, on se trouve quand même dans une situation où effectivement la Ville a une bonne crédibilité sur ses emprunts.

Bon, Mme DUMAS, je ne sais pas si vous vous adressez au Ministre du gouvernement ou au maire d'Antibes, ici je suis maire d'Antibes. Donc, que vous m'ayez expliqué ce que le gouvernement fait ici ou là, je suis prêt à y répondre et j'y réponds, mais peut-être dans un autre endroit que celui-ci et puisque vous m'interrogez sur la bonne santé du territoire que nous avons, je suis désolé de vous dire que ça va pas si mal que ça. Effectivement, moi je me réjouis. Je suis de ceux qui se réjouissent qu'il y ait plus de nuitées et que l'activité touristique soit plus 15 par rapport à l'année précédente, qui était pas une très mauvaise année. Et qu'un certain nombre de commerçants, certains sont en difficulté comme toute activité économique libérale, mais certains sont plutôt dans une situation positive. On ne peut pas dire que la saison estivale qui s'est déroulée est une saison estivale qui est cataclysmique. Elle est meilleure que celle des années précédentes et elle est probablement une des meilleures là aussi, des dix dernières années. Je ne peux pas non plus être triste de voir que la Ville continue à avoir une attractivité forte en termes de logements et même si je concède avec vous que nous devons accentuer, comme cela a été mis en place à la CASA où vous siégez en conseil communautaire, vous avez vu les budgets. Des budgets qui ont été multipliés par dix et qui vont avoir, là aussi des pics, sur 2012 – 2013 qui sont des pics à la fois voulus délibérément et en même temps qui sont le portage d'un certain nombre d'opérations qui étaient antérieurement et qui arrivent à aboutissement. En 2012 – 2013 quand vous avez Vauban-Macé qui arrive c'est que cela a commencé il y a plusieurs années auparavant. Et petit à petit, on va avoir un rythme de croisière de production de logements sociaux plus important.

Sur la garde d'enfants, j'ai déjà répondu.

Sur la mission locale, je vous renvoie à l'action envers la jeunesse et sur l'activité de Sophia – Antipolis. Je suis désolé de dire que j'ai encore visité ce matin le laboratoire Galderma, qui est le plus puissant des laboratoires mondiaux dans ce domaine et qui continue à embaucher et à s'étendre. C'est une activité de recherche qui, là aussi, a été favorisée par le crédit impôt recherche qu'a mis en place le gouvernement. C'est spontanément lui qui le dit et il peut consacrer ainsi 20 % de son chiffre d'affaires sur le réinvestissement en matière de recherche et développement, ce qui montre bien que là aussi, on a un certain nombre d'éléments positifs sur notre territoire.

Les éléments que vous avez évoqués sur les inondations, on ne peut pas dire que dans ce budget il n'y a pas une petite part sur les inondations. C'est enfin et ce n'est pas un retard qui est dû aux collectivités territoriales, c'est un retard qui est dû au fait qu'on a entretenu dans cette ville, l'idée que la Ville voulait spolier un certain nombre de personnes pour faire des bassins de rétention alors qu'ils avaient été classés zone rouge par la Préfecture. Ce n'est pas moi qui classe les endroits en zone rouge et personne ne peut constater que dans le territoire du Laval, qui est celui dans lequel les débordements sont les plus graves et les plus importants, il y avait la nécessité de faire un bassin de rétention. On en fait un cette année parce qu'on a obtenu la maîtrise foncière. Si les travaux n'avaient pas été faits sur le Laval, vous auriez eu une inondation sur La Brague, qui est un grand classique, mais vous auriez eu une inondation sur le Laval qui aurait été bien supérieure à celle que nous avons subie. Et lorsque le bassin de rétention sera réalisé, on peut penser qu'on aura plus que des crues centennales qui peuvent poser un problème sur ce territoire de la Ville. Je rappelle aussi que dans le cadre du plan PAPI, l'État contribue fortement à ce type d'opérations. Donc dire que l'État se désengage, il ne se désengage pas sur des problèmes tels que les inondations et la sécurité des personnes.

Sur les travaux d'entretien et l'organisation de la Ville, il n'y a pas de diminution des travaux d'entretien. Ce n'est pas parce qu'on a des travaux importants d'équipements, maison de retraite ou autres, que pour autant on se trouve dans une difficulté.

Pour Mme MURATORE, j'ai bien fait de vous demander vos propositions puisque vous le savez, on va augmenter cette année les logements d'urgence, mais c'est pas ici qu'on le dit, c'est dans l'autre volet. Et c'est à la CASA aussi avec la Ville d'Antibes qu'on va augmenter l'hébergement des plus démunis. Ça me paraît être un élément primordial. La Ville d'Antibes n'est pas en reste vis-à-vis de l'accueil des SDF. Je vois que généralement sans être défendu par personne, une partie de la population me reproche de ne pas chasser avec opiniâtreté les plus pauvres à l'intérieur des villes. Je continue à réprimer ce qui est réprimable, l'ivresse publique, la mendicité agressive et je continue à apporter ce qui est le devoir d'une ville, le premier devoir d'une ville que chacun ne meure pas de faim ou de froid dans une ville comme Antibes-Juan-les-Pins. Et cet objectif, c'est un objectif primordial et si c'est le vôtre, sachez qu'il sera renforcé cette année.

Sur la performance énergétique des bâtiments, vous le savez, la CASA s'engage cette année dans le fait que, après avoir aidé l'ensemble des personnes qui faisaient des modifications énergétiques, la CASA ce n'est pas ici, mais c'est là-bas. Elle va aider tous les logements sociaux pour accéder et les bailleurs afin d'accéder à une meilleure performance énergétique parce que, là aussi, énergie rime avec économique. Et si les gens qui sont dans les logements sociaux sont les gens qui ont des revenus les plus modestes et qu'on diminue leur facture énergétique, on apporte un plus.

Sur les espaces verts, ma foi, c'est cette année qu'on va ouvrir 11 hectares au Semboules d'espaces verts. Donc peut-être que ce n'est pas la plus mauvaise période pour répondre à la quatrième priorité que vous avez évoquée.

Vous vouliez une maison de retraite, elle a débuté. Je ne peux pas la finir avant qu'elle n'ait commencé. Elle a commencé. Vous le savez, elle sera terminée à la fin 2012 et je vous rappelle que c'est la seule maison de retraite publique de l'ensemble de ce Département avec 125 lits et 60 % d'accueil pour les personnes avec des difficultés cognitives et les maladies d'Alzheimer.

Donc vous le voyez, j'ai bien fait de vous redemander vos priorités parce que elles ont commencé l'année précédente, mais elles vont s'exécuter l'année qui vient.

Mes chers collègues, j'ai bien conscience que comme l'a dit tout à l'heure M. AUBRY, tout n'est pas parfait. J'ai bien conscience aussi que nous vivons dans un territoire qui ne subit pas de plein fouet pour des raisons qui sont les développements économiques qui sont les nôtres, de plein fouet la crise. Je suis suffisamment averti et j'ai suffisamment traversé les villes françaises et maintenant les villes européennes, pour me rendre compte qu'à certains endroits, la crise frappe de plein fouet l'ensemble de la population. Je constate comme vous qu'il y a 20 % de chômage, Mme DUMAS en Espagne qui est pourtant dirigée par un gouvernement de gauche. Je constate, comme vous, qu'on se trouve dans une situation où...

**M. LEONETTI**

Oui, la Grèce aussi. Tiens, c'est vrai. J'avais oublié de vous le dire. Mais peut-être que le gouvernement grec et ce n'est pas à moi de critiquer les gouvernements européens, surtout pas avec la position que j'ai, mais ce n'était peut-être pas la meilleure idée d'un gouvernement grec avec les dettes qu'il constatait d'employer 25 000 fonctionnaires supplémentaires dans la première année de son mandat. La crise que nous subissons est une crise globale, c'est quand même aussi une crise des dettes. C'est la raison pour laquelle nous devons avoir dans nos villes comme dans nos pays, l'élément primordial qui consiste à être indépendant. Pour être libre et indépendant, il faut avoir une dette soutenable. Et je crois que la Ville d'Antibes a fait les mesures financières nécessaires pour pouvoir faire en sorte que cette dette soit soutenable. Je rappelle qu'il y a un budget qui augmente de 8,7, c'est le budget du CCAS. Je rappelle qu'il y a un budget qui augmente aussi de 4 %, c'est l'aide à l'enfance et l'aide à la garde d'enfants, qui a été mise en place par la Ville et qui, excusez-moi du peu, coûte près de 400 000 euros à la Ville. Ça veut dire que aujourd'hui alors que nous avons 20 % de crèches, alors que des villes non pas dans le Département où il y en a aucune qui a le même taux, mais des villes comme des grandes agglomérations comme Lyon, comme Paris qui ne sont pas gérées non plus par des personnes qui sont de la même formation politique que moi, sont à 10 %. Cela veut dire qu'on a deux fois plus de crèches à Antibes que ce que l'on peut trouver dans ces deux villes que je cite. Et en même temps, d'avoir créé en plus le fait que lorsqu'on en prend en charge le différentiel entre la crèche et la garde à domicile, c'est une spécificité antiboise. Donc dire que on ne s'occupe pas de la garde des enfants, qu'on ne s'occupe pas des personnes âgées ou qu'on ne s'occupe pas de construire une maison de retraite, c'est faux, ce n'est pas la vérité. Je rappelle aussi que, dans cette ville, les personnes qui ont plus de 60 ans et qui ne paient pas d'impôt, ont l'ensemble des transports en commun gratuit. Il y a un certain nombre de choses qu'il faut rappeler de temps en temps et qui semblent être oubliées. Plus gratuit que gratuit, je ne sais pas faire.

Dans ce contexte, je rappelle aussi que malgré une grève injustifiée sur les réseaux de transport en commun, le système en régie a continué à fonctionner et qu'il transporte gratuitement, puisque c'est la ligne 100, 2 700 personnes par jour. Donc ça veut dire que la Ville d'Antibes n'est pas solidaire. Un axe qui est développement durable et économie, gratuit de transport en commun Antibes-Sophia, nord d'Antibes, sud d'Antibes, la gratuité pour ces transports pour les personnes de plus de 60 ans qui n'ont pas de revenu suffisant pour payer l'impôt sur le revenu, ça me paraît être aussi des mesures qu'on oublie parce qu'elles ont été prises antérieurement, mais qui continuent à impacter forcément l'action du CCAS et de la Ville, que nous renforçons et qui est le seul budget à augmenter de manière aussi significative.

Merci de ce débat d'orientations budgétaires et je suis très content d'avoir répondu à presque toutes les demandes de Mme MURATORE.

**M. PIEL**

On nous a distribué donc le volet numéro 2 alors que le débat était terminé, que vous étiez en train de nous donner à voir effectivement la longue litanie de toutes les réalisations y compris...

**M. LEONETTI**

Je ne l'ai pas lu pour pas vous.

**M. PIEL**

Donc je suis quand même un peu... Mme MURATORE tout à l'heure vous avez dit, ce n'est pas comme ça qu'on organise un débat d'orientations budgétaires, là c'est pire quoi, je veux dire, parce que...

**M. LEONETTI**

Non, non.

**M. PIEL**

Votre document vous le terminez par la phrase... vous voyez celui qu'on nous a distribué quand on avait fini. Je vous propose à présent d'ouvrir le débat. Voilà. C'est, je crois, la façon pour moi de démontrer comment vous considérez ce débat d'orientation budgétaire, comme simplement quelque chose...

**M. LEONETTI**

M. PIEL...

**M. PIEL**

Un mauvais moment à passer et puis on passe au reste.

**M. LEONETTI**

Pas du tout !

**M. PIEL**

Donc de fait, de fait...

**M. LEONETTI**

Ce que j'attends de vous...

**M. PIEL**

On n'a pas pu intervenir sur les éléments que les services ont travaillé qui auraient...

**M. LEONETTI**

Si.

**M. PIEL**

...certainement, certainement modifié les interventions qu'on fait les uns et les autres.

**M. LEONETTI**

M. PIEL !

**M. PIEL**

Je trouve que c'est un peu dommage...

**M. LEONETTI**

Par respect pour l'opposition...

**M. PIEL**

...de traiter les élus de cette façon.

**M. LEONETTI**

Alors, par respect pour l'opposition, j'ai essayé de résumer l'ensemble des éléments qu'on vous a transmis aujourd'hui sur les orientations budgétaires chiffrées. Pour éviter la litanie que vous évoquez, j'ai donc condensé en rappelant un certain nombre de chiffres et en vous faisant remettre un document sur table. Je constate que l'opposition en bouche de Mme VERCNOCKE, elle a évoqué un certain nombre de sujets, elle a donné dans une certaine forme des amendements possibles et elle a pointé un certain nombre de difficultés auxquelles on peut répondre. Il y a un débat. Je constate que Mme MURATORE, à ma demande, a rappelé l'ensemble des propositions qu'elle a faites et j'ai pu y répondre. C'est ça un débat. Ce n'est pas me raconter le capitalisme mondial dans un meeting qui oscille entre le trotskisme rétrograde et le Mélenchon de mauvais goût. Donc si vous voulez faire de ça, vous faites de ça. Vous venez avec vos propositions qui n'en sont pas et moi je viens avec mon texte qui propose des choses.

Après que vous disiez, on n'a pas pu répondre mais le débat d'orientations budgétaires, M. PIEL, je parle. Je vous donnerai la parole après. Le débat d'orientations budgétaires je suis quand même habitué à ce que vous me fassiez une litanie contre le capitalisme triomphant qui écrase les masses populaires. J'avais 20 ans en 1968, j'ai déjà entendu ce type de discours, je sais à quoi ça aboutit aussi et je constate que dans cette Europe ou dans ce monde, il y a pratiquement plus que deux pays qui se disent communistes, c'est la Corée du Nord et Cuba, voilà. Bon, je suis obligé d'avoir une référence donc extra européenne et je vous prie de m'en excuser parce que fort heureusement, le rideau de fer est tombé et que ces pays ont accédé à la démocratie. Alors si vous voulez me faire comme la proposition et l'attaque qu'a fait Mme DUMAS, j'ai bien compris qu'elle était ciblée vers moi. Mais comme c'est l'Europe libérale et des sociaux-libéraux et je pense que là, son regard s'est légèrement porté vers la

droite pour attaquer le parti socialiste, je vous laisse à vos débats et je dis simplement que quand on me fait des propositions comme l'a fait Mme MURATORE, j'essaye d'y répondre et de temps en temps je réponds à ses attentes. Lorsqu'on me pose des interrogations comme l'a fait Mme VERCNOCKE, je lui réponds. Quand on me fait un discours sur les effets du capitalisme et les bienfaits du marxisme, j'ai plus de difficultés à répondre parce que ça me paraît être l'endroit pour le faire.

**M. PIEL**

Vous avez été incapable de nous donner ce document avant le début...

**M. LEONETTI**

Je vous le donne quand vous voulez, M. PIEL !

**M. PIEL**

Vous avez été incapable...

**M. LEONETTI**

Incapable ! Est-ce que ça aurait changé le discours de Mme DUMAS ? Est-ce que ça aurait changé le discours de Mme DUMAS ? Mme DUMAS, elle a travaillé son discours dans la cellule du parti, elle est venue le débiter ici. C'est comme d'habitude ! Voilà. Mme MURATORE.

**Mme MURATORE**

Est-ce qu'on peut pour éviter l'année prochaine ces polémiques, respecter la loi et nous donner la totalité des informations...

**M. LEONETTI**

On respecte la loi, je vous...

**Mme MURATORE**

...huit jours avant.

**M. LEONETTI**

Écoutez ! On respecte la loi, on vous donne toutes les informations. Vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas les informations sur la dette, sur l'encours de la dette, les casinos, l'évolution de la propreté, de la délinquance, etc. Bon ! Après vous avez vocation, enfin vous devriez avoir vocation à un jour exercer le pouvoir y compris peut-être dans cette ville. Je ne veux pas vous faire naître des espoirs démesurés. Vous devriez avoir vocation. En tout cas, vous devriez pendant un débat d'orientations budgétaires, vous mettre à la place de l'exécutif et dire moi si j'étais à votre place ce que je ferai. Voilà, c'est ça un débat d'orientations budgétaires. Et je vous remercie, Mme MURATORE, d'avoir apporté un certain nombre de propositions à laquelle je réponds. Donc ça, c'est un débat d'orientations budgétaires. Si j'étais à votre place, M. le Maire, je ferais une maison de retraite publique de 125 lits. Mme MURATORE, c'est en cours. Voilà ! Et bien ça, c'est un débat d'orientations budgétaires.

**Mme MURATORE**

Combien il y a de demandes de personnes âgées qui nécessitent une maison de retraite publique ?

**M. LEONETTI**

Non, mais attendez ! On est dans un débat, on n'est pas non plus dans une interrogation. Je ne subis pas l'interrogation de l'opposition. Je vous demande à vous qu'est-ce que vous me proposez. Vous m'avez fait des propositions, on est dans un débat et on n'est pas dans du chiffré, on est dans un global. Le débat d'orientations budgétaires, c'est ça. Vous ne voulez pas que ce soit ça, en particulier M. LA SPESA, M. PIEL et Mme DUMAS, c'est votre problème. Mais vous ne pouvez pas reprocher de faire un débat qui ait rien de concret sur la Ville d'Antibes et ensuite me reprocher de vous donner des documents qui vous auraient permis éventuellement de travailler sur la Ville d'Antibes. M. PIEL, on est là depuis combien de temps ensemble ? Depuis 1989 ? Vous y étiez même avant moi, 1983. Bon, vous savez comment ça marche un...

**M. PIEL**

Ensemble ! Ah ouais, enfin.

**M. LEONETTI**

Enfin ensemble, ensemble.

**M. PIEL**

Dans la même enceinte !

**M. LEONETTI**

Permettez-moi de penser, M. PIEL, que de temps en temps, on est ensemble et de penser que s'il y avait des dangers pour la démocratie, on serait peut-être aussi ensemble. Voilà.

**M. PIEL**

Je ne sais pas, vous me renvoyez à la Corée du Nord. Comme si moi, comme si moi, je vous renvoyais à la Grèce. Pareil !

**M. LEONETTI**

Eh bien, écoutez, on va...

**M. PIEL**

Ce qui s'est passé il y a quelques semaines à côté de Cannes, ça oui c'est de la dictature. Évidemment pas avec de l'armée, mais avec le fric.

**M. LEONETTI**

Ah moi je pense que...

**M. PIEL**

Vous n'en parlez pas de ça.

**M. LEONETTI**

Je ne vais pas répondre à... M. PIEL ! Je ne vais pas répondre à ça. Je pense que c'est plutôt bien...

Non. Ils ont plutôt envie d'en sortir que d'y rentrer. C'est une grande règle, voilà. Le débat d'orientations budgétaires d'Antibes est clos. Maintenant, nous passons aux autres délibérations.

Pas de vote

01-1 - FISCALITÉ DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT - INSTAURATION AU 1ER MARS 2012 DE LA NOUVELLE TAXE D'AMÉNAGEMENT - FIXATION DU TAUX ET DES EXONÉRATIONS FACULTATIVES

**M. LEONETTI**

Alors maintenant nous allons passer à la fiscalité de l'urbanisme. Je cède la parole à Jean-Pierre GONZALEZ.

**M. GONZALEZ**

Merci M. le Maire. Donc fiscalité de l'urbanisme et de l'aménagement - Instauration au 1<sup>er</sup> mars 2012 de la nouvelle taxe d'aménagement - Fixation du taux et des exonérations facultatives, donc c'est très technique.

La loi des finances rectificative pour 2010 a réformé le régime des taxes d'urbanisme exigibles lors de la délivrance des autorisations administratives d'urbanisme. Il se trouve que la taxe qui était demandée était la TLE, la taxe locale d'équipement. Mme LETIERCE vous devez présenter quelque chose. Ah non, d'accord.

La taxe locale d'équipement au taux de 5,49 et qui a été remplacée par la taxe d'aménagement ainsi que par le VSD, l'optimisation de l'utilisation de l'espace de la lutte contre l'étalement urbain qui est une nouvelle taxe, mais qui ne concerne pas Antibes pour l'instant.

Donc la taxe d'aménagement a une période transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, qui est une période où l'on a la possibilité de fixer un taux entre 1 et 5 % avec si participation complémentaire et une autre

façon de procéder de faire par secteur des taxes de 1 à 20 %. Notre solution a été de dire que, pendant la période transitoire, nous ne voulions pas peser lourdement sur le coût de l'immobilier et qu'il fallait faire en sorte qu'on soit à taxe pratiquement équivalente quant au résultat. Donc nous avons fait des simulations entre la TLE et les taux différents et nous sommes tombés sur un taux de 5 %, c'est-à-dire le taux maximum dans la première possibilité en gardant les participations financières pour raccordement d'égout ou pour voiries et réseaux. Voilà donc la délibération qui vous propose de porter la taxe d'aménagement, de voter la taxe d'aménagement et de fixer le taux à 5 %.

### **M. LEONETTI**

Union pour Antibes-Juan-les-Pins et la Gauche et l'Écologie.

### **M. MOLINE**

M. le Maire, chers collègues. Pour nous il est regrettable que cette proposition ne soit pas passée aussi en commission d'urbanisme. Nos concitoyens commençaient à peine à se familiariser avec la SHOB et la SHON et l'État nous invente maintenant la SPC, la surface de plancher close, constructible, close et couverte. Certes il y a simplification, nous passerons ainsi de dix catégories à une seule, avec juste deux dérogations. L'une logique pour les logements financés par la collectivité et l'autre minime, une ristourne de 50 % pour les 100 premiers m<sup>2</sup> de logement et sous conditions. C'est pour les 100 premiers m<sup>2</sup> et non un excédent de 100 m<sup>2</sup> comme rédigé dans la délibération.

La valeur par m<sup>2</sup> de plancher SHON s'échelonne actuellement de 99 euros pour les hangars à 711 euros pour les résidences secondaires tandis que la future valeur unique par m<sup>2</sup> de plancher SPC sera de 660 euros.

Par contre la présentation de cette délibération passe complètement sous silence les autres taxations incluses dans cette taxe d'aménagement comme les 200 euros par m<sup>2</sup> de piscine ou les 2 000 euros par emplacement de stationnement extérieur. Actuellement, l'ensemble de ces trois taxes, la TLE, la CAUE et TDENS, c'est 7,28 %. La future taxe d'aménagement globalement s'élèvera à 8,5 % : 5 % pour la Ville, 2,5 % pour le Département et 1 pour la Région. Donc, sous un prétexte louable de simplification, nous avons encore là une nouvelle augmentation de taxation de la construction, augmentation qui selon le cas peut être très importante.

Nous nous interrogeons sur la simulation fournie faite par l'État. Car comment peut-on calculer les nouvelles surfaces alors que les plans ne sont plus à fournir dans les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme. Elle ne tient absolument pas compte ni des autres taxations attenantes à la taxe d'aménagement, ni du prélèvement au passage de 3 % sur l'ensemble de la taxe d'aménagement par l'État pour frais de gestion.

J'ai personnellement fait une simulation sur un projet en cours. Cette taxe due par le pétitionnaire passerait ainsi le 1<sup>er</sup> mars 2012 de 8 800 euros à 27 800 euros. C'est donc très loin des 5,49 % annoncés par le Ministère. Nous ne pouvons pas voter cette délibération qui va encore contribuer à l'augmentation du prix du logement neuf dans un contexte de crise du logement de notre ville. Merci.

### **M. LEONETTI**

Merci M. MOLINE. La Gauche et l'Écologie, M. PIEL.

### **M. PIEL**

Ce rapport nous propose d'appliquer la loi et ça effectivement on ne peut pas y échapper. En tenant compte d'ailleurs de la réalisation des logements sociaux qui sont donc écartés et heureusement. Mais il ne précise pas, par exemple, le montant pour les places de stationnement qui peuvent être, comme l'a dit M. MOLINE, forfaitairement de 2 000 euros, mais qui peuvent être porté jusqu'à 5 000 euros. Donc j'aimerais savoir à quel niveau on situe aujourd'hui les places de stationnement et, comme l'a dit mon collègue, il y a aussi de prévu dans la loi si on le souhaite une taxation qui s'applique aux piscines. Et là aussi dans notre rapport, elle ne figure pas dans le document. Ça, c'est la première des choses. Donc on a du mal à comprendre pourquoi ces deux possibilités ont été écartées et ce n'est pas comme vous l'avez dit et ça j'en conviens, dans le cadre de l'expérimentation, l'extension jusqu'à 20 %. Donc voilà, nous nous souhaitons qu'on prenne en compte les places de stationnement et la taxe qui est prévue pour les piscines.

D'autre part...



**M. LEONETTI**

Je n'ai pas bien compris. Vous souhaitez qu'elles soient augmentées ou ...

**M. PIEL**

Qu'elles soient portées à 5 000 euros, oui.

**M. LEONETTI**

Ah oui, d'accord.

**M. PIEL**

Voilà. Et en tout cas, on voudrait savoir si le fait que ça ne figure pas dans le texte de la délibération, ça sous-entend qu'elle soit à 2 000 euros. C'est-à-dire au forfait quoi, voilà.

D'autre part, nous ne comprenons pas pourquoi l'autre outil fiscal qui est prévu dans la loi et vous voyez, je parle d'une loi qui a été votée par la Droite et je me dis que quelque part cette loi elle peut être utile. Et dans ce cas-là, j'ai du mal à comprendre pourquoi cet autre outil fiscal qui est prévu de pair avec la taxe d'aménagement, n'est pas proposé au vote. Ce deuxième levier fiscal que vous avez évoqué, M. le Premier Adjoint, s'intitule versement pour sous-densité. C'est-à-dire ça permet l'optimisation de l'utilisation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain. Et vous avez dit que pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour de notre Commune. Mais moi je crois au contraire que c'est à l'ordre du jour de votre commune. Qu'aujourd'hui à Antibes, on a besoin de bien contrôler le foncier et de ne pas laisser continuellement l'étalement urbain. On a besoin d'utiliser le maximum de foncier pour construire du logement... bon, je reviens pas sur la crise du logement. Et par exemple, moi aussi, j'ai relevé dans différentes commissions que nous avons passées et où vous nous présentez des permis de construire, quelques documents. Et j'ai essayé d'appliquer ce que pourrait rapporter le versement pour sous-densité par exemple, à des constructions ou à des extensions de villas au Cap d'Antibes, sur des terrains très importants. Et je pense que là on se prive vraiment d'une recette qui pourrait participer au financement et donc être incluse dans le budget 2012. Donc, comme ce deuxième levier fiscal ne figure pas dans le rapport, peut-être vous allez nous donner des précisions sur la question des piscines et des parkings. Pour l'instant, moi j'attends vos précisions et on verra si on vote ou on ne vote pas ce rapport. Merci.

**Mme MURATORE**

Je n'avais pas demandé, mais je peux ?

**M. LEONETTI**

Allez-y, allez-y Mme MURATORE. Ce n'est pas grave.

**Mme MURATORE**

Parce que je n'avais pas demandé. Alors pour nous, c'est une simple application de la loi. Toutefois, il y avait des possibilités de taux différents et pour pouvoir décider en pleine connaissance, nous aurions dû disposer des simulations dont a parlé M. GONZALEZ pour savoir les recettes selon les différentes... entre ce qui est actuel et ce qui est projeté, entre 1 % et 5 %.

Par rapport aux exonérations, une précision. Les bénéficiaires du prêt à taux zéro, nous pensons bien que c'est le prêt à taux zéro 2012. C'est-à-dire qui tiendra compte des conditions de revenus. Est-ce qu'il n'est pas nécessaire de le préciser puisque la loi de finances a été votée, pas définitivement d'accord, mais cette modification du prêt à taux zéro est importante et c'est ce que nous réclamions que les conditions de ressources soient prises en compte. Et comme l'on dit nos collègues, nous ne disposons pas de tous les éléments pour voter ce texte. Donc nous ne pourrons pas voter ce texte non plus. Merci.

**M. GONZALEZ**

Je réponds ?

**M. LEONETTI**

M. le Premier Adjoint.

**M. GONZALEZ**

Oui alors, en ce qui concerne l'intervention de M. PIEL sur les piscines et l'optimisation de l'utilisation de

l'espace et la lutte contre l'étalement urbain. En ce qui concerne les piscines, il y a un taux de 2 000 euros et nous avons pris le tarif de base, le tarif de droit, en quelque sorte ce sera 2 000 euros.

En ce qui concerne par contre la sous-densité, il y a un PLU qui fixe la densité. Donc, que ce soit au Cap d'Antibes ou ailleurs, on serait plus à Antibes sur des gens qui essaient de faire plus de densité que l'on leur donne et qu'ils ont le droit de faire plutôt que de la sous-densité. Donc vraiment c'est un leurre que de mettre de la sous-densité dans une ville comme la nôtre où il y a un document heureusement maintenant d'urbanisme, le PLU qui fixe lui les densités. Donc ça pourrait être vrai dans le cadre d'un RNU par exemple comme nous étions avant, où effectivement nous pouvions calculer une densité supplémentaire sur un terrain où, vous le savez bien, dans le règlement national d'urbanisme, on peut donner beaucoup plus de densité que dans le cadre d'un PLU. Voilà donc la réponse à votre question.

En ce qui concerne Mme MURATORE, pour l'évaluation qui a été faite, je peux vous dire que, d'ailleurs c'est pour cela que cela n'a pas été présenté en commission d'urbanisme comme nous le reprochait M. MOLINE, nous avons eu les résultats très tardivement de la simulation de nos propres services. Parce que ce sont nos propres services qui ont dû faire la simulation sur toute notre Commune par rapport aux espaces libres constructibles, pour savoir à quoi correspondrait la TLE et ensuite, et ensuite la taxe d'aménagement. Et c'est à partir des chiffres qui ont été donnés que nous nous sommes dit que finalement il était raisonnable de prendre un taux de 5 % et non pas, comme nous aurions pu le faire aussi, sectoriser certains secteurs en mettant des tables de 15 ou 20 %, comme la loi nous en donne l'autorisation. Donc nous avons préféré être raisonnables, avoir un taux provisoire pendant une période de près de trois ans qui nous permettra de façon pragmatique d'analyser les résultats. Encore que tous les ans, nous pourrions changer les taux éventuellement, mais en tout cas pendant cette période de trois ans à peu près, de voir que vont donner les résultats financiers de cette taxe d'aménagement et si il le fallait, changer ensuite si nous voyions qu'il y avait des distorsions. Voilà pourquoi nous avons mis en place ces taux.

#### **M. LEONETTI**

Merci. On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée **à la majorité par 40 voix POUR sur 49** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY).

01-2 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 22, RUE FOURMILLIÈRE - SUBVENTION COMMUNALE - ATTRIBUTION

#### **M. GONZALEZ**

Les délibérations habituelles ?

#### **M. LEONETTI**

Il n'y a pas d'intervention et on connaît l'engagement des uns et des autres sur ce sujet. Qui est contre ?

#### **M. LEONETTI**

Deux ? Deux, quatre, six. Quatre. Personne ne s'abstient.

Délibération adoptée **à la majorité par 45 voix POUR sur 49** (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

*Départ de M. BIGNONNEAU – Procuration à Mme MEUNIER.*

*Présents : 41 / Procurations : 8 / Absent : 0*

## 01-3 - RUE VAUBAN/ MACE - CONVENTION AVEC LA SACEMA - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE

### **M. GONZALEZ**

Il se trouve que dans ce projet assez exemplaire dans le vieil Antibes de logements sociaux qu'a conduit la SACEMA avec Mme BLAZY où, malheureusement des surcoûts importants, que nous avons d'ailleurs annoncés à l'époque, du fait de la localisation et de la rénovation dans l'ancien avec une sauvegarde de façade et autre. Il se trouve que vous avez le financement et nous avons dû faire appel à l'époque à l'État. Après qu'il ait donné une subvention de 732 000 euros de surcoûts, nous avons demandé, s'il était intéressé par une surréservation, ce en quoi il était d'accord à l'époque. Il s'est tourné vers la SACEMA et a demandé si cela intéressait la Ville d'Antibes. Et nous avons pensé que tout compte fait, pour 100 000 euros, à prendre d'ailleurs sur le quota des indemnités versées par la Ville à la CASA à titre de non-réalisation de la loi SRU, donc c'était une bonne opération et puis que nous récupérons trois appartements pour les donner en location à des Antibois alors que l'État les aurait donnés en location à des personnes du Département venant de Nice et d'ailleurs. Voilà pour la délibération, Mme BLAZY peut-être vous voulez intervenir ou vous voulez intervenir après ?

### **M. LEONETTI**

Après.

Union pour Antibes-Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie. M. MOLINE.

### **M. MOLINE**

M. le Maire, chers collègues. Bon, cette intervention, c'était une intervention groupée sur ces deux délibérations 3 et 4, les sujets étant identiques. Donc, je rappelle brièvement comme vient de venir là, le dire M. GONZALEZ, l'État des logements puis l'État retire sa participation financière. Pour équilibrer son budget de travaux, la Ville nous propose donc de se substituer à l'État : 100 000 euros pour Vauban-Macé et 30 000 pour le chemin de Saint-Claude. Mais la Ville récupère ainsi pour le compte de la SACEMA, quatre logements de plus qu'elle pourra ainsi attribuer à des Antibois. Donc nous pouvons même dire que c'est une bonne opération pour la Ville, je confirme donc à Mme BLAZY que nous voterons cette délibération. Je voudrais juste rappeler ici notre position sur le logement social qui nous fait tant défaut. Nous sommes absolument pour le financement du social par la Collectivité et nous sommes contre l'obligation, lors d'une opération privée, de construire un pourcentage de logements sociaux qui fait financer le social par l'acquéreur du libre. Le prix du libre obligatoirement majoré prive ainsi la classe moyenne locale de toute possibilité d'accession à la propriété. Je vous remercie.

### **M. LEONETTI**

Merci. M. PIEL, Mme DUMAS.

### **Mme DUMAS**

Mon intervention sera aussi au sujet des deux délibérations. Donc puisqu'en effet, le sujet est assez similaire et je n'interviendrai pas sur la qualité des projets parce que nous nous sommes très favorables à ces deux projets. Cependant, les deux délibérations sont une parfaite illustration de ce qu'on a pu dire dans le débat d'orientations budgétaires qui sont le désengagement de l'État et du Conseil Général dans le deuxième, au sujet du financement des projets qui, eux, répondent à des besoins humains. D'ailleurs, c'est assez similaire et ça suit aussi la politique du gouvernement auquel vous appartenez, qui a tout simplement baissé de 13 % le budget pour financer la construction de logements sociaux alors que le droit au logement décent n'a jamais été aussi malmené. Alors, on le constate dans cette délibération et je dirai même aussi un dernier scandale aussi qui a été annoncé cette semaine, c'est les APL qui seront indexées sur le taux de croissance plutôt que sur l'inflation et qui vont encore une fois donc pénaliser les gens les plus fragilisés. Et malheureusement, ça tombe au moment où le nombre de personnes ayant droit aux allocations logement explose.

### **M. LEONETTI**

Mme MURATORE. Vous vouliez intervenir aussi, oui.

### **Mme MURATORE**

Alors sur les deux programmes aussi. Donc sur la rue Macé, le programme comprend 6 PLAI et

33 PLUS. Par cette délibération, vous réservez 3 PLUS. Au chemin de Saint-Claude, vous réservez 1 PLUS donc pas de PLAI. Donc ça renvoie, ce que nous verrons tout à l'heure aussi avec la SACEMA, votre option est de dire que les demandeurs relèvent du PLUS. Or l'observatoire que nous avons eu en mains pour le débat sur le PLH, montre tout à fait le contraire, la majorité des demandeurs sont sur du PLAI.

Alors une autre question qui déborde ces trois, quatre logements. La Ville possède plusieurs logements. À notre connaissance, nous ne connaissons pas, nous ne savons pas si il y a une commission d'attribution. Nous ne connaissons pas les règles d'attribution de ces logements. Et d'autre part, nous sommes interpellés sur la taille des logements. On retrouve une majorité de T2, quelques T3 et très peu de T4 alors que la taille moyenne des familles, maintenant, nécessite des T3 ou même un T4. Merci.

**M. LEONETTI**

Mme BLAZY.

**Mme BLAZY**

Tout d'abord je voudrais remercier tout le monde. Je pensais bien que cette délibération allait quand même nous mettre d'accord. Bien qu'il y ait quand même certains points à voir. Alors comme vous l'avez dit, donc il y aura trois familles en plus de nos demandeurs qui seront donc logées dans ce programme exemplaire, vous l'avez dit M. GONZALEZ.

Pour l'attribution, une priorité sera donnée aux personnes qui vont libérer des grands logements en sous-occupation. À cet effet, c'est pourquoi lorsqu'on a construit, on a bien sûr réfléchi à cela et on a en typologie, on a donc 20 T2 pas que ceux-là, on a 11 T3, 7 T4 et même un T5. Cela permettra donc d'apporter une réponse adaptée et pertinente à une partie de la demande exprimée par une population vieillissante qui est actuellement logée en périphérie du centre-ville et qui souhaite se rapprocher, bien sûr des commerces, des services sans avoir à utiliser le véhicule personnel.

Ensuite, bien entendu et si vous le permettez, je ne résiste pas au plaisir de vous dire le soin que l'on a apporté à cette opération qui est donc en plein centre-ville puisqu'elle bénéficiera d'une qualité environnementale performante, habitat et environnement, et de prescriptions architecturales particulièrement étudiées, précises et en totale harmonie avec les éléments caractérisant l'architecture antiboise de la vieille ville. En effet, ce bâtiment va bénéficier de différentes corniches en façade donnant un effet de petits bâtiments construits à des époques différentes. Il va bénéficier également de trois teintes de tuiles différentes, d'aspect vieilli, pour rappeler toujours cette construction d'époques différentes. La couleur de la façade sera pareille. Il y aura des menuiseries extérieures en bois peint, des gardes de corps en serrurerie et vous avez pu le voir, vous l'avez dit aussi, M. GONZALEZ, on a gardé une façade ancienne sur la rue Vauban. Voilà. C'est un très beau projet. On va avoir douze logements plus trois Ville d'Antibes. Merci à tout le monde de voter cette délibération.

**M. LEONETTI**

Bien !

Simplement pour répondre à Mme DUMAS, c'est qu'il y a bien une subvention qui risque pas de diminuer, c'est celle de la Région sur l'ensemble de ce projet puisqu'elle est égale à zéro. On passe au vote. Qui est contre ?

**Mme MURATORE**

Oui, on vote. Mais quand même par rapport à ce qu'a dit, je ne sais plus, c'est M. GONZALEZ qui disait, ce n'est pas trois logements en plus, ils sont pris sur le quota. D'accord ?

**M. LEONETTI**

Ah oui ! Non, on ne construit pas sur le toit !

**Mme BLAZY**

On avait dans le financement on va dire normal, on avait douze logements contingent CASA - Ville. Grâce à cette délibération, on va en avoir trois de plus. Ça fait 12 + 3 ça fait quinze. Ça fait quinze d'attribution CASA – Ville d'Antibes. Voilà.

**M. LEONETTI**

On a compris.

**Mme BLAZY**

Voilà !

**M. LEONETTI**

Tout le monde a compris. Donc on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-4 - CHEMIN DE SAINT-CLAUDE - CONVENTION AVEC LA SACEMA - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE LOGEMENTS SOCIAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE

**M. LEONETTI**

La délibération suivante donc si j'ai bien compris, elle tenait compte de l'intervention précédente donc il y aura pas d'intervention. Jean-Pierre GONZALEZ, chemin de Saint-Claude.

**M. GONZALEZ**

C'est simplement un délaissé de voiries.

**M. LEONETTI**

Non, non, attends !

**M. GONZALEZ**

Oui, oui.

**M. LEONETTI**

Non, on n'a pas voté la deuxième.

**M. GONZALEZ**

Excuse-moi.

**M. LEONETTI**

Je te faisais lire le texte, juste le titre puisqu'il y a pas d'intervention et qu'on en a débattu. La 1-4.

**M. GONZALEZ**

C'est la même délibération que la précédente sauf que c'est le chemin Saint-Claude.

**M. LEONETTI**

Même type de vote ? Même type de vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-5 - PARCELLES BM N° 60-61-63-116-117 AVENUE MIRA BEAU - DÉLAISSÉ DE VOIRIE - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention, personne est contre, ni s'abstient, délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**M. PAUGET**

M. le Maire, il s'agit d'une délibération importante concernant la salle omnisports qui est en cours de chantier dans la zone de Super Antibes. Si vous me le permettez, je vais rappeler les grandes lignes de ce projet.

C'est une salle omnisports qui a vocation à accueillir, bien entendu, du sport professionnel avec le club de basket d'Antibes, du sport spectacle et du sport événementiel dans différentes disciplines, du sport amateur de haut et de très haut niveau puisque le club de trampoline d'Antibes qui est champion de France va s'y installer, mais aussi le pôle France Trampoline, et du sport de proximité avec notamment un dojo qui va être ouvert aux pratiques des arts martiaux ainsi que un certain nombre d'évènements culturels, de l'évènementiel culturel que l'on souhaite sur cet équipement.

Rapidement les montants. C'est un projet, c'est un chantier qui coûte 25 660 000 euros hors taxes, dont 30 700 000 euros pour lequel nous avons près de 11 millions d'euros de financement par nos partenaires que sont l'État, le Conseil Général et la CASA. Les coûts de fonctionnement de cet équipement sont estimés à environ 600 à 700 000 euros par an. Je voudrais rappeler que la salle Jean Bunoz précédemment nous coûtait en moyenne 300 000 euros par an, c'est-à-dire un peu moins de la moitié. Aujourd'hui, le chantier avance et avance bien puisque le gros œuvre est quasiment terminé, on enlèvera les grues au mois de décembre. La charpente est en train d'être installée et si tout va bien, on prévoit la livraison pour le premier semestre 2013.

Il s'agit donc pour nous maintenant de nous poser la question de la gestion de cet équipement et les services ont travaillé et analysé les différents modes de gestion qui s'offraient à nous. Nous sommes aussi allés voir ce qui se passait en France dans différentes communes et différents équipements de même type, de même ampleur et qui offrent le même type de services. Aujourd'hui donc nous proposons le mode de gestion délégué de cet équipement. C'est le mode de gestion qui nous est apparu le plus pertinent par rapport aux objectifs que l'on souhaite sur cet équipement et sur le nord d'Antibes, qui devrait nous permettre au mieux de répondre à cette double particularité d'accueillir du sport professionnel et donc du sport spectacle et de l'évènementiel et aussi y intégrer du sport amateur et du sport de proximité.

Donc la délibération que je vous propose aujourd'hui nous propose d'arrêter ce mode de gestion, c'est-à-dire la DSP ainsi que de lancer les différentes procédures d'attribution de cette délégation de service public. Voilà M. le Maire pour résumer cette délibération.

**M. LEONETTI**

Merci. Alors j'ai une intervention de la Gauche et l'Écologie – PS et Verts. La Gauche et l'Écologie, Mme DUMAS.

**Mme DUMAS**

Il y a quelques mois en arrière puisque courant septembre, nous avons appris dans la presse locale que vous aviez choisi le mode de gestion de la salle omnisports, une délégation de service public. Lors de la commission présentant ce dossier, on m'a expliqué alors que pour avoir de l'ambition pour cette salle, il fallait un gestionnaire privé. Que l'évènementiel était un métier, alors il faut un gestionnaire privé. Voilà ce qu'on m'a expliqué. Au-delà de ces arguments fallacieux et particulièrement méprisants à la fois pour le service public et ses salariés, on m'avait dit, à ce moment-là qu'il y aurait des contraintes et des verrouillages imposés par la Ville. Or dans le rapport qui nous est présenté, rien ! On nous dit que, je cite le rapport en question, « une subvention pour sujétion de service public pourrait être octroyée au délégataire ». L'utilisation du conditionnel dans cette phrase modère sérieusement vos velléités de contraintes. Rien sur les tarifs possibles aux associations, donc rien sur la possibilité d'utilisation de cette salle aux fameuses activités de loisirs dont vous parlez dans la délibération. Rien sur la mise à disposition de la salle au profit de la Ville. Non, nous ne sommes pas d'accord avec le recours systématique à la gestion privée pour des investissements construits avec de l'argent public. Cette salle ne doit pas être un lieu simplement dédié au sport business, aux hommes d'affaires considérant que le sport comme une marchandise à forte rentabilité. Nous refusons le mode de gestion légué au privé et

contrairement à ce que l'on nous dit, il existe des salles de ce type gérées en régie comme par exemple le Palais des Victoires à Cannes où il y a des associations qui peuvent en bénéficier ainsi que des scolaires qui vont dans cette salle. Donc je pense à ce moment-là que c'est possible.

**M. LEONETTI**

M. AUBRY.

**M. AUBRY**

M. le Maire, chers collègues. On nous demande de voter sur le mode de gestion de la future salle omnisports municipale en pointant la DSP comme étant de fait la seule possible. Notre groupe considère qu'il y a au-delà de ce choix à faire aujourd'hui, un problème dès le départ. Dans, premièrement, le fait de considérer que cette salle devait être municipale et non communautaire. À l'époque la réponse de la majorité était le désir de garder le contrôle de la gestion de cette salle notamment en raison du basket et de son club emblématique pour la Ville.

Deuxièmement, le fait d'adjoindre au caractère omnisports de la salle, d'autres activités clairement commerciales comme l'organisation de grands spectacles. Le bâtiment ne nous pose pas de problème a priori. Il est relativement économe en énergie, mais sans plus. Et son design s'insérera correctement dans le paysage. Néanmoins, il a coûté très cher aux contribuables : 30 millions.

La délibération présentée aujourd'hui nous demande d'opter pour une DSP quant à la gestion de la salle. C'est une DSP de courte durée, sept à dix ans. Et il ne pourrait en être autrement en considérant l'investissement du délégataire éventuel estimé à un demi-million, tout à fait marginal au regard des sommes publiques mises dans ce projet. Les coûts de fonctionnement spectacles compris et je dis bien spectacles compris, sont, eux, estimés de 600 000 à 700 000 euros par an. À nos yeux, les services municipaux sont tout à fait capables de gérer les activités sportives et nous constatons que ce sont les activités annexes, restauration et grands événements comme par exemple des concerts, qui ne peuvent pas être assurées par les services de la Commune, du moins en l'état actuel. Ce que l'on nous demande de voter aujourd'hui est beaucoup trop imprécis. L'essentiel sera défini ultérieurement sans contrôle de l'assemblée municipale. Conformément à la loi, il est spécifié que le délégataire peut obtenir une subvention de fonctionnement de la part de la Commune et dans un autre article que le délégataire peut devoir verser une redevance à la Commune. Bref, tout est possible.

Nous aurions pu envisager pour le moins que la gestion du dojo et de la salle de trampoline soit effectuée par les services municipaux tout à fait compétents. Pourquoi pas ? La salle de basket transformable pour d'autres activités sportives ou non, pose d'autres problèmes. Le club résidant, je dis résidant entre guillemets, de basket devrait utiliser la salle environ 25 jours dans l'année. La plupart des entraînements reste dans la salle Salusse Santoni. Le délégataire privé va se faire rétribuer pour l'utilisation de la salle, propriété municipale par le club de basket qui est lui-même financé en grande partie par la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins. Cela nous interpelle. Nous allons de fait payer une entreprise privée pour que le club antibois que nous subventionnons, puisse jouer dans la salle qui nous appartient.

Les activités dites annexes nous paraissent potentiellement risquées, qu'il s'agisse de la restauration ou de l'organisation des spectacles. Dans ce dernier cas, l'expression activités concurrentielles qui figure dans le document, est un euphémisme. Une DSP ne peut s'envisager que si c'est le délégataire qui prend effectivement les risques à sa charge et donc si aucune clause à venir n'impose à la Ville la prise en charge d'une partie de ces risques. Qu'il s'agisse d'un contexte économique défavorable pour les spectacles ou pour le basket de mauvais résultats sportifs. Nous exigeons qu'à minima, ces activités commerciales risquées ne coûtent effectivement rien aux contribuables antibois.

Pour conclure, en l'état actuel, nous sommes particulièrement réservés quant au choix d'une DSP pour l'ensemble de la gestion de la salle des Trois Moulins. La gestion d'une partie des activités en régie n'a pas été envisagée et surtout on nous fait voter en aveugle une délibération qui ne donne en aucun cas des garanties quant à la préservation des intérêts financiers de la commune sur l'utilisation de la salle qui lui appartient et qui lui a coûté d'ailleurs fort cher. Je vous remercie.

**M. LEONETTI**

Bon. Je crois qu'il y a un grand malentendu et qu'Éric PAUGET et moi-même, on va essayer de dissiper. Éric PAUGET.

## **M. PAUGET**

La délibération qui est proposée aujourd'hui, il s'agit d'opter sur le choix de mode de gestion. La majorité propose d'aller dans le sens de la gestion déléguée sous forme de DSP. Et donc, on a donc un cadre procédural à respecter et c'est la première étape. Il va y avoir d'autres étapes pour lequel nous irons plus en détail sur la relation qui existera entre la Ville et les candidats et le gestionnaire.

Pourquoi on est arrivé à proposer ce mode de gestion. L'ambition de cet équipement ce n'est pas de gérer un gymnase de quartier, de gérer un gymnase de proximité ou même de ce que l'on a connu antérieurement avec la salle Jean Bunoz. On a une ambition plus importante, plus affirmée. Il y a des contraintes. Les contraintes ce sont des contraintes de service public. Et ce sont ces contraintes de service public qui font que la Ville interviendra par rapport au gestionnaire parce que, c'est vrai, que l'on souhaite que le gestionnaire choisi accueille le club résidant, le club de basket. C'est vrai que l'on souhaite que le gestionnaire qui sera retenu accueille le club de trampoline et le pôle France Trampoline. C'est vrai qu'il faut qu'aussi les disciplines de sports d'arts martiaux puissent s'exprimer, puissent trouver un espace pour évoluer. Et ça, c'est la partie service public. Mais à côté de ça sur un équipement de cette ampleur, vous vous en rendez bien compte, il y a toute une dimension que l'on ne connaît pas pour l'instant à Antibes, qui va être nouvelle et que l'on souhaite apporter, que l'on souhaite développer, que l'on souhaite dynamiser en termes d'événementiel, en termes de sport spectacle, en termes de concert, en termes de restauration. Puisqu'il y a aussi une dimension économique par rapport à Sophia – Antipolis. On est quasiment persuadé que cet équipement intéressera les entreprises de Sophia – Antipolis. Et tout ce champ-là nécessite des compétences très particulières, très spécifiques, nécessite une certaine réactivité, nécessite une très grande polyvalence, nécessite d'être intégré dans des réseaux professionnels pour lequel il nous semble que la gestion en régie directe n'est pas la meilleure solution.

On est allé voir ce qu'il se passait un petit peu dans d'autres grandes salles en France. Alors c'est vrai, on nous cite le Palais des Victoires à Cannes. Mais le Palais des Victoires, il est aujourd'hui sous-utilisé par rapport à l'investissement et par rapport à sa capacité. Il est sous-utilisé. On ne souhaite pas avoir un équipement porté par de l'investissement public à hauteur de 30 millions d'euros qui soit sous-utilisé. Au contraire, on souhaite que l'efficacité soit la meilleure possible. Pour vous citer quelques exemples. Le Mans qui a une équipe de basket professionnelle en pro A, avec une salle importante : gestion privée. Le Havre pareil Pro A et dans d'autres disciplines, Chambéry en hand-ball, Metz en hand-ball. La plupart des grandes salles de sport spectacle ou à vocation polyvalente, sont gérées sous cette forme-là aujourd'hui.

La vraie difficulté que l'on a eue et que l'on a, est de savoir comment au mieux intégrer la contrainte du club résidant, du club de basket. Parce que la pire des solutions, ce serait d'avoir un gestionnaire qui n'intègre pas cette contrainte. C'est une vraie contrainte que d'avoir un club résidant qui a ses matches, qui ne peut pas savoir en début de saison comment il va finir sa saison, est ce qu'il va être qualifié ou pas. Et le modèle sur lequel on travaille actuellement, c'est d'intégrer dans les négociations avec les différents candidats, d'intégrer cette contrainte de club résidant. C'est quelque chose d'assez novateur que l'on propose et c'est quelque chose qui marche, c'est quelque chose qui se fait dans plusieurs communes et ce sont les nouveaux modes de gestion d'avenir.

Après, comme je vous le disais tout à l'heure, un équipement de cet ordre c'est environ 6 à 700 000 euros de coût par an. Il y a un vrai risque pour le gestionnaire. Nous, notre intérêt aussi c'est de préserver le risque pour la Ville. Donc je pense que le mode de gestion que l'on propose, il intègre toutes ces différentes contraintes. Il n'est pas évident, c'est vrai. Je crois que si on borne bien notre cahier des charges et aujourd'hui il s'agit pas du cahier des charges, il s'agit uniquement d'arrêter le mode de gestion et de lancer la procédure et dans les semaines qui arrivent, on vous proposera un cahier des charges suffisamment détaillé qui intégrera ces différentes contraintes.

## **M. LEONETTI**

DSP, point. DSP spéciale. Le club de basket, ce n'est pas une répartition normale que le club de basket, je suis d'accord avec M. AUBRY, soit porté par la Ville. C'est un club professionnel, professionnel. Donc moi je le dis ici très clairement. Ou bien le club de basket joue en nationale en amateur, c'est normal que la Ville d'Antibes le supporte, au sens supporting, pour revenir dans les anglicismes. Si c'est un professionnel, il est dans un espace dans lequel il y a une rentabilité, avec une aide de la Ville, selon la



loi d'ailleurs, sur les actions sociales envers la jeunesse par exemple mais supportée par le privé. Le fait d'avoir une salle, comment vous avez dit, une équipe résidante, il faut que les deux soient en gestion concomitante. Et pas question que la Ville paie la salle à des prix qui sont un tout petit peu inférieurs à ceux que vous avez envisagés et que ensuite il y ait un privé qui vienne avec la partie rentable et qui nous laisse la partie non rentable.

Donc c'est l'objet d'un cahier des charges complexe, comme le dit Éric PAUGET mais qui s'est déroulé dans d'autres villes. Je ne vais pas dire que ce sont des modes qui ont été choisis par Laurent FABIUS et Alain JUPPÉ sinon je n'aurai pas l'accord de Mme DUMAS. Mais ça veut dire que c'est un mode de fonctionnement qui existe ailleurs dans le basket ou dans d'autres types d'équipements.

Dans ce contexte-là, on vous propose aujourd'hui une délibération qui dit, c'est une délégation de service public. Et dans ma tête, il y a la partie publique et la partie privée. La partie privée, c'est l'événementiel et une partie de la gestion du club. La partie publique, c'est ce que le club apporte en social, en lien, en jeunesse et les équipements qui permettent au judo et au club amateur de basket de continuer à évoluer. Le cahier des charges doit tenir compte de ces deux éléments, évidemment.

C'est le choix d'une délégation de service public. Il faut arrêter de s'énerver sur la délégation de service public, c'est la loi Sapin, ce n'est pas nous qui l'avons faite. Ne taper pas tous sur Mme MURATORE. Je crois bien que la loi Sapin a été votée par les Verts et peut-être même par les communistes à l'époque. Il me semble bien. Non, c'est vrai que vous ne votez rien même quand vous êtes au pouvoir. Donc ça vous donne une grande latitude. Vous apportez la contribution sans le soutien. Oui vous, vous ne risquez pas de voter n'importe quoi. D'abord parce que vous êtes souvent dans l'opposition et que même quand vous êtes au pouvoir, vous n'apportez ni le soutien, ni le vote donc... M. AUBRY.

**M. AUBRY**

Oui, il s'agit pas d'un avis pour ou contre la DSP par principe.

**M. LEONETTI**

D'accord, d'accord.

**M. AUBRY**

Le problème, c'est que dans la délibération présentée aujourd'hui, c'est évident qu'on ne sait pas où on va. On parle d'un cahier des charges qui sera rédigé plus tard, mais on n'a aucune idée écrite, présentée au Conseil Municipal de ça.

**M. LEONETTI**

C'est la règle municipale M. AUBRY. On est obligé de demander si vous êtes d'accord sur le principe et je vous explique Éric PAUGET et moi-même dans quelle direction on va aller et que ce sont des choses qui ont été faites dans d'autres villes. L'équipement sportif, le club résidant, la prise en charge à la fois d'une animation de l'espace et en même temps de la prise en charge du club résidant jusqu'à un certain point qui rentre dans la négociation d'une délégation de service public. Donc il faut d'abord passer par, c'est une délégation de service public.

**M. AUBRY**

Excusez-moi de revenir, mais par exemple à Nice, il y a cette histoire de grand stade et il y avait des interrogations sur l'avenir sportif du club de football. Et là, le maire de Nice a quand même dit oh de toute façon, ce risque la Ville en fait son affaire. En clair, la Ville paie les conséquences...

**M. LEONETTI**

M. AUBRY, moi je vous dis les choses tranquillement.

**M. AUBRY**

C'est pour ça que je m'inquiète sur ce qui peut se passer à Antibes.

**M. LEONETTI**

Je n'ai jamais joué au basket, ce n'est pas la peine de revenir là-dessus et ce n'est pas demain la veille que je vais commencer, voilà. Et puis même ceux qui rigolent, ils auraient eu beaucoup de difficultés à

mettre un panier, même en se mettant sous le panneau. Donc sur ce plan-là, un le club de basket, je ne sais pas, il peut tomber en nationale 1, en nationale 2, il peut passer en pro A. Je n'en sais rien. Ça dépend de, non pas de l'engagement de la Ville, la Ville ne s'engagera pas plus, elle veut s'engager moins. Ça dépend de la possibilité d'avoir de l'argent qui vient du privé. Ce sont des clubs professionnels, professionnels. On m'a suffisamment expliqué dans cette Ville et dans cette enceinte qu'il y avait pas de raison d'aller payer un joueur à un tarif qui était supérieur au SMIC ou je ne sais quoi. Ou bien ce sont des amateurs. On prend en charge et on le joue dans un espace associatif, contributif, liant, social, jeunesse. Ou bien c'est un club professionnel et c'est possible dans un espace de ce type avec des sponsors suffisants pour soutenir l'équipe sur le plan financier.

Ce que je vous dis, je ne laisserai jamais tomber le basket à Antibes. Cet espace est un espace public qui est construit par les collectivités, qui appartient aux collectivités. Si l'équipe de basket joue en associatif, je continuerai à la soutenir et à aller aux matchs et si elle joue en professionnel, je me tournerai vers le sponsor qui permet de jouer en professionnel. C'est aussi simple que ça. C'est d'ailleurs les règles de la loi. C'est la loi qui dit ça. Et puis si il y a des sponsors qui supportent un club professionnel, je viendrai lui donner une contribution en échange de l'image jeunesse, de prestation, d'éducation, d'accueil de jeunes en difficultés au sein des matchs et de l'entraînement et un lien avec le club amateur. C'est ça qui est la loi donc on veut appliquer la loi.

Mais franchement faire une salle de basket et puis se dire on va faire la salle de basket, on va la gérer nous et puis en même temps, on va mettre une équipe de basket et on va la faire jouer en professionnel et c'est encore nous qui allons payer. Ce n'est pas raisonnable, ce n'est même pas la loi à un moment donné. Parce que ce ne sont pas les objectifs que nous avons développés initialement. Et puis s'il y a un spectacle de danse sur glace et puis un match de tennis d'un certain niveau et que ça amène du monde, ça amène du monde. Le sport, c'est un plaisir, mais personne ne nie que c'est aussi un spectacle. Le spectacle, ce n'est pas à nous de le faire, le lien social c'est à nous à le faire. Il faut trouver la séparation entre les deux. Donc si vous voulez participer à un débat sur ce qu'on met dans le cahier des charges, on peut faire un débat préalable qu'Éric PAUGET envisagerait et puis, ensuite, on rentrera dans le détail puis, ensuite on lancera la DSP. On n'est pas dans cette étape-là.

#### **M. AUBRY**

Oui. Dernier point en dehors du basket, il y a quand même le trampoline et le dojo et ces activités ne sont pas des activités professionnelles, que je sache.

#### **M. LEONETTI**

C'est la raison pour laquelle dans le cahier des charges de la délégation de service public, on va leur rappeler qu'il y a la gestion d'une salle avec 5 000 places qui peut être « spectacle » et après tout qu'ils viennent à un spectacle un jour, ça me pose aucun problème, mais en même temps ; ils doivent assumer effectivement la continuité du pôle France de trampoline et de la salle de judo. C'est un global. Sinon, ce n'est plus une délégation de service public si il y a pas du service public.

Bon, écoutez, je vous fais cette proposition. Aujourd'hui on ne décide que d'une chose, c'est une délégation de service public et je vous ai expliqué avec Éric PAUGET comment on voyait la différence entre l'un et avec l'autre. Après on lance l'appel d'offres. On réussit, on réussit. On ne réussit pas, on ne réussit pas. S'il n'y a pas de candidats qui veulent à la fois gérer la salle, supporter l'équipe et aider le pôle France de trampo et le dojo, on reviendra en régie.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée **à la majorité par 44 voix POUR sur 49** (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

*Départ de M. GENSBURGER – Procuration à M. GILLI.*

*Départ de M. BARBERIS – Procuration à Mme BLAZY.*

*Présents : 39 / Procurations : 10 / Absent : 0*

## 02-2 - SPORTS - TENNIS MUNICIPaux AVENUE JULES GREC – GESTION DU SNACK BAR - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES D'OCCUPATION

### **M. PAUGET**

La délibération 2-2, il s'agit de renouveler l'appel d'offres et donc le cahier des charges pour l'occupation du snack-bar qui se trouve sur les tennis municipaux avenue Jules Grec. Je vous rappelle que, depuis le début de l'année 2000, on procède ainsi. Il y a une part forfaitaire fixe de 7 320 euros et une part variable de 5 % qui est réclamée au gestionnaire. Et il s'agit de relancer la procédure et d'arrêter un nouveau candidat pour début 2012.

### **M. LEONETTI**

Intervention La Gauche l'Écologie. Pas d'intervention.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

## 02-3 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES - DÉNOMINATION CLOS DE BOULES « JOSEPH TRIPODI »

### **M. PAUGET**

A la demande de l'Amicale Bouliste des Eucalyptus et pour marquer l'implication d'un bénévole qui s'est largement investi dans le monde associatif et le monde sportif antibois, je vous propose donc de dénommer le clos qui accueille l'Amicale Bouliste des Eucalyptus, clos Joseph Tripodi. Je rappelle rapidement que Joseph TRIPODI, ça fait trente ans qu'il a investi dans le monde associatif antibois. Il a créé le club de foot de Juan-les-Pins. Il a été dirigeant du club de boxe. Il a créé l'Amicale bouliste des eucalyptus. Il a présidé pendant plus de dix ans la pétanque antiboise et il a contribué à relancer la fête du quartier des Eucalyptus.

### **M. LEONETTI**

Joseph TRIPODI, c'est une belle image du sport antibois et de l'engagement associatif. Je pense qu'il n'y aura pas de débat sur sa dénomination qui est demandée par le club.

Personne n'est contre, pas d'abstention. Je vous remercie pour lui et nous on le remercie pour son action.

## 02-4 SPORT – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

### **M. PAUGET**

Il s'agit de deux subventions dont les montants avaient été votés dans le cadre du BP 2011 et qui n'avaient pas encore été attribuées pour faire fonctionner les sections sportives au collège de la Fontonne et au collège Fersen. Deux montants : 6 212 euros attribués à l'OAJLP Hand-ball et 8 800 euros attribués à l'OAJLP Basket-ball et ce dispositif nous permet donc de faire perdurer ces deux sections sportives qui permettent des horaires aménagés qui associent temps scolaire et temps sportif.

### **M. LEONETTI**

Alors, pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à **l'unanimité**.

## 04-1 - MUSÉE PICASSO - CATALOGUE « PICASSO : LA JOIE DE VIVRE 1945-1948 » - ACHAT, ÉCHANGE ET MISE EN VENTE EN RÉGIE - FIXATION DES MODALITÉS

### **Mme TORRES - FORET - DODELIN**

M. le Maire, mes chers collègues. Lors de la fermeture du musée Picasso d'Antibes pour cause de

travaux de rénovation, le musée avait organisé une exposition itinérante d'une partie de la collection Picasso dans plusieurs institutions européennes parmi lesquelles le Pallazzo Grassi de Venise, du 10 novembre 2006 au 11 mars 2007. Alors le musée nous propose de nous céder des catalogues au prix unitaire de 2,50 euros et donc je vous propose l'achat de ces catalogues, un peu plus de 2 000 , pour une revente et une partie à l'échange. Recette prévisionnelle de 35 525 euros. Le quota prévu à l'échange a été calculé en fonction de nos besoins dans le cas des échanges institutionnels avec les autres musées.

**M. LEONETTI**

La Gauche et l'Écologie, M. PIEL.

**M. PIEL**

On peut dire que pour une bonne affaire, c'est une bonne affaire. Acheter...

**M. LEONETTI**

Ce n'est pas interdit.

**M. PIEL**

Ah non, non, mais ça... 2,50 à l'achat, 35 à la vente. On est vraiment là dans la loi du marché. Alors, je dirai que c'est bon d'avoir comme mécène M. PINEAU-VALENCIENNE, qui est un homme de goût et de qualité sauf souvent la façon dont il traite les salariés de ses entreprises. Mais ça, on va le mettre de côté. Aujourd'hui, on est sur la culture et en commission des finances, j'ai fait remarquer que l'on pouvait utiliser une partie de ce stock, une petite partie puisque, je répète, on va acheter 2,50 des catalogues qu'on va revendre 35 euros, il y en a environ 1 millier. On a prévu d'en réserver soixante-dix à l'échange, comme ça se fait habituellement donc moi j'avais proposé en commission des finances et je le redis aujourd'hui là, d'en garder autant, c'est-à-dire environ soixante-dix aussi pour les écoles dont les classes viennent au musée Picasso assurer des stages et de l'enseignement. Je pense que mettre de côté soixante-dix catalogues, cela n'enlèvera rien au résultat financier et que ça permettra une vulgarisation culturelle dont je suis sûr Picasso aurait apprécié le désintéressement. Voilà la proposition que je vous fais, ça n'obère pas le rapport financier de cette bonne affaire.

**Mme TORRES - FORET - DODELIN**

M. PIEL, je ne suis pas opposée à cette proposition. Je voudrais simplement vous dire que plutôt que d'avoir un catalogue sur une étagère d'une classe, je préfère que les élèves aient un accès gratuit donc à toutes ces œuvres. Je crois que c'est important. Et je voudrais rappeler quand même qu'on a reçu 172 classes, 4 000 élèves pour l'année scolaire et c'est bien d'avoir un catalogue. Moi, je voudrais insister sur l'accès gratuit pour tous les scolaires, ça, c'est important comme pour tous les Antibois d'ailleurs puisqu'on a prévu deux semaines par an, en novembre et en février, pour les Antibois, accès gratuit au musée, accès gratuit à toutes les œuvres, plus que des photographies. Le catalogue c'est bien, je suis d'accord. Je pense que soixante-dix catalogues, il n'y a pas de difficulté.

**M. LEONETTI**

L'amendement PIEL est proposé par la majorité de manière unanime. Avec cette correction, je vous propose d'adopter la délibération.

Qui est contre ? S'abstient ? Donc on corrigera la proposition de M. PIEL.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

04-2 - MUSÉE PICASSO - ÉDITION DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION « UNE MODERNE ANTIQUITÉ : PICASSO, DE CHIRICO, LEGER ET PICABIA EN PRESENCE DE L'ANTIQUÉ » - ACHAT, ÉCHANGE ET MISE EN VENTE A LA LIBRAIRIE-BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITÉS

**Mme TORRES - FORET - DODELIN**

Je vous propose aussi un catalogue pour la prochaine exposition « une moderne antiquité : Picasso de Chirico, Léger et Picabia en présence de l'Antiquité. » C'est une exposition qui est co-organisée avec le musée Getty de Los Angeles et qui sera présentée du 17 février au 20 mai 2012, où seront confrontée dans cette exposition, des œuvres du 20<sup>ème</sup> siècle et des sculptures ou céramiques gréco-romaines

mettant en évidence la réinvention par ces artistes de l'Antiquité.

**M. LEONETTI**

Très bien.

Pas d'intervention. Pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

04-3 - MUSÉE PICASSO - ACHAT ET MISE EN VENTE EN RÉGIE DE CINQ OUVRAGES D'ÉCRITS ET DE DESSINS DE NICOLAS DE STAËL- MODALITÉS D'ACHAT, DE VENTE ET D'ÉCHANGE - FIXATION

**Mme TORRES - FORET - DODELIN**

Voilà, vous avez tout dit. Cinq ouvrages de petits formats présentant différents recueils d'écrits et de dessins de l'artiste du Maroc, cahier du Maroc, d'Atlas, d'Espagne. Ça tombe bien puisqu'en ce moment est présentée cette belle exposition « La rencontre Jeanine GUILLOU, Nicolas de STAEL : la vie dure », justement qui parle un peu des voyages de Nicolas de STAEL.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention.

Même vote ? Même vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

04-4 - LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR DES ALPES MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Mme TORRES - FORET - DODELIN**

M. le Maire, vous avez dit tout à l'heure, vous l'avez rappelé, la culture pour tous à Antibes et je crois que cette délibération s'inscrit véritablement dans votre projet la Culture pour tous. Je voudrais rappeler que l'association Cultures du cœur a été créée à l'initiative des personnalités des Arts et des professionnels de l'emploi et qui a pour vocation de faciliter l'accès à la culture pour toutes les personnes qui s'en sont exclues que ce soit pour des raisons économiques ou sociales. Une passerelle pour toutes ces personnes en difficultés.

Je vous propose que cette convention de partenariat, les Relais du cœur s'engage à mettre en place selon le respect de la charte de déontologie, une démarche de sensibilisation culturelle auprès de leur public en s'appuyant sur les invitations proposées par les partenaires, dont la Ville d'Antibes, Cultures du cœur. Alors j'ai reçu les présidents des associations avec M. CHARPIOT, le président des associations culturelles qui sont subventionnées et qui bien évidemment ce sont engagés à offrir des invitations dans le cadre de ce partenariat et je vais acter leur engagement dans les conventions d'objectifs et de moyens que je vous présenterai au prochain Conseil Municipal. Merci.

**M. LEONETTI**

Bien.

Pas d'intervention et même type de vote ? Même type de vote.

Délibération adoptée à l'unanimité. .

05-1 - STADE NAUTIQUE - RÉGIE DE RECETTES - REMISE GRACIEUSE ET APUREMENT DU DÉFICIT

**M. SEITHER**

M. le Maire, mes chers collègues. Entre le 9 et le 10 janvier 2009, on a constaté un vol de 241,50 euros dans la caisse du stade nautique. Une plainte a été déposée au commissariat de police, mais n'a rien donné et donc le régisseur étant responsable des deniers, il me demande une remise gracieuse qui est

formulée par le régisseur.

**M. LEONETTI**

Logique.

Pas d'intervention, même vote positif ? Pas d'abstention, pas de vote contre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**08-1 - AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN DES SENTEURS - VILLA EILENROC - CONVENTION BI PARTITE - CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS D'ANTIBES ET VILLE D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme PUGNAIRE**

Il s'agit de renforcer notre partenariat encore une fois avec le Lycée Horticole de la Ville. Et pour cela l'année 2011, un jardin des senteurs a déjà été réalisé à proximité de la roseraie dans le parc de la Villa Eilenroc. Et il s'agit, à présent, de réaliser en partenariat une extension sur le même site, consacrée aux plantes aromatiques et ainsi de valoriser le rôle des arômes dans l'aménagement paysager. Pour cela, une convention est proposée au vote pour autoriser M. le Maire à signer cette convention bipartite définissant les modalités d'exécution entre la Ville et le centre de formation d'apprentis d'Antibes et d'affecter les crédits de fonctionnement nécessaires. Merci beaucoup.

**M. LEONETTI**

Merci. Union pour Antibes-Juan-les-Pins. M. MOLINE.

**M. MOLINE**

M. le Maire et chers collègues. Bon, c'est un supplément de 75 m<sup>2</sup>, c'est toujours bon à prendre et nous le voterons, tout en rappelant qu'il en faudrait beaucoup d'autres des jardins des senteurs, car la parcelle de la Villa Eilenroc est grande et encore loin d'être un exemple d'entretien de propriété. Les visiteurs payants s'attendent à voir de l'exceptionnel donc ne les décevons pas trop. Merci.

**M. LEONETTI**

Il y a déjà une oliveraie. Il y a un petit espace de musée écologique. Il y a une roseraie assez exceptionnelle dans la période de floraison des roses. L'espace senteur vient s'y ajouter, ce n'est pas un espace banal quand même la Villa Eilenroc. Oui, il y a l'espace cactées autour de la fontaine qui a été aussi revalorisé. Je crois qu'on avance sur ce sujet. Bien !

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

*Départ de M. ROUX*

*Départ de Mme LHEUREUX – procuration à M. PADOVANI*

*Présents : 37 / Procurations : 11 / Absent : 1*

**11-1 - CASINO EDEN BEACH - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2010 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. RAMBAUD**

M. le Maire. Il s'agit du rapport annuel du délégataire de service public concernant l'exercice 2010. Je vous rappelle que la délégation a été signée le 28 juillet 1997 au Partouche pour exploiter donc un casino sur son territoire pour une durée de 18 ans. Donc cette délégation s'arrêtera en 2015.

Vous avez tous reçu le rapport, je vais essayer de synthétiser les chiffres pour ne pas alourdir la séance. Le chiffre d'affaires net du casino d'Eden Casino pour 2010 est de 8 271 000 euros, donc une tendance à la baisse de 7 % par rapport à l'exercice précédent et de moins 21 % depuis 2008. Le résultat courant avant impôt est négatif donc ils perdent 1 675 000 euros en 2010 et le résultat net est déficitaire de

1 067 000 euros.

Je rappellerai que le Casino emploie 114 personnes et que le prélèvement Cille sur ce casino se monte à 2 764 000 euros. Je vais peut-être enchaîner sur La Siesta, si je retrouve mon dossier.

**M. LEONETTI**

Vous faites des interventions sur les deux, les mêmes. Aussi bien PS – Verts que Gauche et Écologie. Non ? Non. Alors on stoppe.

On va donner la parole si tout le monde est d'accord à Mme MURATORE, à tout le monde, allez ! Voilà. Et puis, ceux qui veulent intervenir pour les deux interviennent pour les deux, ceux qui veulent intervenir... alors M. PIEL ou M. LA SPESA.

**M. LA SPESA**

Oui, je ferai quelques remarques communes et après je poserai deux questions sur chacun des deux casinos et...

**M. LEONETTI**

D'accord.

**M. LA SPESA**

Et même si la réponse est donnée après, ce n'est pas grave. Donc les remarques communes sur les deux comptes rendus d'activités. La première, contrairement aux promesses passées, vous n'êtes toujours pas arrivés à harmoniser la présentation des deux rapports sur les casinos.

**M. LEONETTI**

On essaye. On va y arriver un jour.

**M. LA SPESA**

Mais là vraiment, il y a une sacrée différence parce que quand on voit que l'Eden Beach fournit quasiment l'intégralité des éléments officiels, les bilans complets, les déclarations aux impôts, etc. alors que La Siesta se contente de nous donner quelques chiffres et les enrobe dans un flot de blablas. À continuer de la sorte, il se pourrait très bien qu'un des casinos fasse état d'un traitement particulier en faveur de son concurrent. Aussi afin d'éviter une telle situation, nous vous demandons vraiment d'harmoniser les deux comptes rendus en vous appuyant sur ce qui est demandé dans le cahier des charges.

Autre remarque sur l'étude approfondie des bilans, nous savons que le service de la Commande Publique dispose de personnes très compétentes pour effectuer les vérifications et nous leur faisons confiance dans l'accomplissement de leur travail.

Par contre, du côté des élus de l'opposition, nous n'avons que quelques jours pour analyser les documents assez complexes. Aussi afin de faciliter notre travail de contrôle, nous souhaiterions que vous réintégriez dans les comptes rendus les remarques faites par les spécialistes du service ainsi que les demandes de précision qui sont envoyées au Casino. Cela se faisait auparavant, mais vous avez décidé d'y mettre fin il y a quelques années et nous ne savons toujours pas pour quelles raisons. Si vous ne souhaitez pas revenir sur votre décision, nous considérerions que certains élus du Conseil ne possèdent pas les mêmes éléments d'information que la majorité de l'assemblée. Cela s'appellerait de la discrimination.

Autre remarque commune, on constate comme d'habitude que le personnel reste toujours la variable d'ajustement principal lorsque les chiffres ne sont pas bons, notamment cette fois-ci pour l'Eden Beach.

Dernière remarque commune, il faut dire aux casinotiers qu'ils arrêtent de nous dire que les mouvements sociaux impactent fortement leurs activités. Cela ne nous fait pas rire.

Pour terminer, quelques chiffres qui nous étonnent et pour lesquels nous souhaiterions avoir des précisions.

Pour l'Eden Beach, dans les charges externes, 3,4 millions, il y a 500 000, plus de 500 000 euros de location à la SCI Eden Beach. Sur les charges financières, elles étaient en 2009 de 33 000 euros, elles

passent à 310 000 euros en 2010. Et dans ce même chapitre, on remarque une mise en provision pour risques et charges financières de 279 000 euros pour tenir compte du déficit net de la SNC Garden Beach. Dans l'annexe 5 du bilan, bilan passif – avoirs – Répartitions, on peut lire dette fiscale et sociale 1 million... un peu plus de 1 600 000 euros.

Et pour La Siesta ce sera plus court, car on a très peu d'infos, je l'ai dit tout à l'heure. De quoi sont composées les charges externes de 4 505 000 euros, qui représentent quand même 38 % de la totalité des charges ? On n'a pas trouvé les éléments dans le bilan. Je vous remercie.

**M. LEONETTI**

Mme MURATORE.

**Mme MURATORE**

Je peux faire les deux, ce n'est pas gênant. Pour le casino Eden Beach, là, on a quelques précisions parce qu'on constate que la loi du 12 mai 2010 qui a modifié le mode de calcul du prélèvement, a permis aux casinos d'économiser plus de 300 000 euros par an. Un autre élément, pour la participation à la politique de la Ville, la seule précision que nous ayons c'est le Festival de Bridge, pour 500 000 euros. Nous sommes quand même étonnés que le Festival de Bridge, ce soit 500 000 euros, mais il n'y a pas de précision.

En ce qui concerne les travaux que doit réaliser le Casino. Le compte devrait faire apparaître d'une part les sommes correspondantes à la moitié des recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par application du nouveau barème et d'autre part, le montant des sommes dépensées pour l'exécution des travaux. Nous n'avons pas ces précisions, seulement le montant total restant soit pour Eden Beach, 135 000 euros. Alors nous pouvons bien comprendre que ces sommes soient mises en réserve, mais alors nous devrions disposer d'un tableau prévisionnel des travaux en prévision.

Alors, que le rapport du délégataire ne fasse pas apparaître ces informations, ce n'est pas normal. Que la Ville ne demande pas ces précisions et/ou ne nous les fournisse pas, c'est encore moins normal. Nous retrouvons bien là un manque de volonté de contrôler les DSP.

Et pour le Casino La Siesta, alors en ce qui concerne la participation à la politique touristique de la Ville, nous avons un peu plus de précisions que pour Eden Beach, certes sans les montants. Nous avons les manifestations relevant de la participation donc à la politique communale touristique, les feux d'artifice et le Show Mode. Sur le Show Mode, nous rappelons notre position. Cette manifestation essentiellement commerciale devrait être prise en charge par les associations de commerçants. Nous souhaitons connaître le budget total de cette manifestation, l'éventuel coût pour l'Office de Tourisme et la participation du Casino La Siesta.

Pour l'article 2333-57 pour les travaux, même remarque. Nous n'avons aucune précision sur les travaux réalisés et à réaliser. Et nous rappelons que ces travaux sont quand même des travaux qui sont normalement destinés à l'environnement du Casino et sur lequel la Ville a son mot à dire. Merci.

**M. LEONETTI**

M. RAMBAUD.

**M. RAMBAUD**

Je voudrais simplement revenir sur le gros déficit en 2010 de l'Eden Casino. Avant 2010, les comptes étaient présentés agglomérés entre l'hôtel et le casino. C'est la raison pour laquelle les bénéficiaires de l'hôtel absorbaient les déficits du casino. En 2010, ils ont fait les bilans séparés, c'est la raison pour laquelle on voit apparaître un énorme déficit de plus de 1 million d'euros.

**M. LEONETTI**

Je ne peux pas accepter de dire que les services de la Ville volontairement ne contrôlent pas. Si il vous manque un élément d'information, vous recevez ces délibérations, vous les demandez au service des finances, ils vous les fournissent. Pourquoi voudriez-vous qu'il y ait dans la Ville des agents municipaux sur ordre de je ne sais qui, qui feraient un contrôle léger. Mme MURATORE, ne dites pas des choses qui peuvent laisser penser qu'il y a une absence de volonté de contrôle des casinos.



**Mme MURATORE**

Pour répondre là quand même. Ce n'est pas les agents qui sont en cause et ce problème du contrôle des informations données par les délégataires, ce n'est pas spécifique aux casinos, c'est par rapport à toutes les DSP où nous manquons, nous, d'informations. Vous les avez peut-être...

**M. LEONETTI**

Non, non !

**Mme MURATORE**

Mais nous, nous n'avons pas ces informations.

**M. LEONETTI**

S'il vous manque une...

**Mme MURATORE**

Je reviens sur... je termine.

**M. LEONETTI**

Il vous manque une ligne budgétaire.

**Mme MURATORE**

Je termine !

**M. LEONETTI**

Non !

**Mme MURATORE**

Normalement ce document s'appelle analyse économique et financière.

**M. LEONETTI**

Eh bien ! Vous avez l'analyse économique et financière !

**Mme MURATORE**

Ça n'est pas une analyse, c'est une synthèse.

**M. LEONETTI**

C'est quelque chose que vous ne comprenez pas. Est-ce qu'une fois, une seule fois, vous avez appelé les services financiers et les services financiers ne vous ont pas donné l'information ? Est-ce qu'une fois c'est arrivé ? En tout cas les instructions qu'elles ont et je sais qu'elles le font, c'est qu'elles donnent tous les documents nécessaires à l'opposition lorsqu'elle les réclame. Voilà. Donc, on arrête ! Que vous soyez contre les casinos, que vous soyez truc, ce sont des problèmes politiques, philosophiques ou autres, on peut les admettre et on peut les comprendre. Que vous disiez qu'on ne contrôle pas les casinos aujourd'hui, ce n'est pas vrai. Voilà, bon. Alors on passe au vote sur la première délibération.

**M. LA SPESA**

Moi ce que je voulais dire, c'est que il y a à peu près trois exercices. On a besoin de l'éclairage des services puisqu'en plus ils sont hyper compétents. Ce n'est pas le problème de leur poser les questions ou pas, ça vous avez tout à fait raison si on leur pose la moindre question, ils nous répondent. Nous ce qu'on a besoin, c'est de leur analyse pour se faire des idées. Et il y a trois exercices de là, moi j'avais eu un document en commission où il y avait cette analyse et un beau jour, ces analyses ont disparu. Voilà, c'est tout !

**M. LEONETTI**

Venez ! M. LA SPESA,

**M. LA SPESA**

Et ça nous aide, c'est pour nous aider, c'est tout. Voilà !

**M. LEONETTI**

Je n'assiste pas aux commissions, mais il y a une commission des services publics locaux. Est-ce que vous y allez et est-ce que vous posez les questions ?

**M. LA SPESA**

Monsieur, si le président il finira par répondre à mes demandes de ne pas faire ça à 9 heures du matin. J'y serai.

**M. LEONETTI**

Ah voilà ! D'accord. Donc vous n'y allez pas !

**M. LA SPESA**

À 9 heures du matin, Monsieur, je suis comme beaucoup d'entre vous, je travaille.

**M. LEONETTI**

Donc vous n'y allez pas. Merci M. LA SPESA.

**M. LA SPESA**

Voilà !

**M. LEONETTI**

Donc vous n'y allez pas en commission.

**M. LA SPESA**

Je n'y vais pas parce qu'il fait en sorte que l'opposition n'y soit pas.

**M. LEONETTI**

N'allant pas aux commissions, vous n'avez pas les explications.

**M. LA SPESA**

Ouais, bien sûr !

**M. LEONETTI**

Vous ne comprenez pas et vous venez en Conseil Municipal, je n'ai pas les informations.

**M. LA SPESA**

C'est un bon moyen d'éviter l'opposition. Je reconnais ça arrange les choses !

**M. LEONETTI**

Serge AMAR.

**M. AMAR**

Oui, M. le Maire donc bien entendu, on organise les commissions toujours à la même heure.

**M. LEONETTI**

Mais bien sûr !

**M. AMAR**

Et le même jour de la semaine et toujours à la même heure que ce soit les commissions appel d'offres, les délégations de service public justement pour que les gens puissent s'organiser. On ne peut pas organiser une commission de délégation de service public à 17 heures le soir, ce n'est pas possible.

**M. LA SPESA**

Les autres commissions le font. La plupart des commissions se réunissent à 17 – 18. Et moi, j'avais dit que même à 16 heures, ça m'arrangeait.

**M. LEONETTI**

On n'est pas là pour arranger tout le monde, M. LA SPESA. Il faut arrêter à un moment donné. Vous pouvez très bien vous libérer. C'est tout les combien la commission des services publics ?

**M. AMAR**

Il y en a beaucoup en ce moment quoi, c'est sûr. Bon, il y a l'eau, il y a le SPANC, il y a l'analyse des casinos. L'analyse de toutes les délégations de service public, elles se font régulièrement.

**M. LEONETTI**

Dans l'année, cinq, six.

**M. AMAR**

Non, il y en a une dizaine, dix – douze. À peu près une par mois.

**M. LEONETTI**

Quand on est élu, on se débrouille pour assister à cinq, six d'entre elles. Et si on ne peut pas venir, on s'excuse et on envoie une note en disant « je n'ai pas pu venir, donnez-moi les informations qui concernent ceci ou cela ». On ne va pas faire en Conseil Municipal, tout ce qu'on doit faire en commission parce que vous n'avez pas pu lire la ligne budgétaire n°14.

On passe à autre chose.

Pas de vote

**11-2 - CASINO LA SIESTA - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2010 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. RAMBAUD**

Donc la délégation est arrivée à échéance cette année donc elle est répartie pour une durée de dix ans. Les quelques chiffres que je peux vous donner, c'est que le chiffre d'affaires net de La Siesta est de 12 108 000 euros. le résultat courant avant impôt est de 1 163 000 euros et le résultat net est de 791 000 euros donc positif. Les flux générés par l'activité déléguée en direction de la Ville d'Antibes se montent à 3 292 000 euros. Si j'agglomère deux casinos, ça fait 6 000 000 d'euros pour la Commune et 250 emplois pour la Ville.

**M. LEONETTI**

Voilà. Moi je crois qu'il faut aussi se souvenir que on ne peut pas dire « je ne veux pas les casinos », puis ensuite, dire « je vote contre les casinos », puis ensuite dire « ça ne rapporte pas assez » et puis ensuite dire, « avec tout cet argent, ce n'est pas normal que les casinos en donnent autant à la Ville ». Non, il y a un moment il faut être un brin logique. Les casinos apportent des manifestations artistiques de qualité et en particulier, ils financent le Festival du Jazz et Musiques au cœur. Ils apportent toute une contribution d'animation de la Ville au travers de la Maison du tourisme et en particulier les feux d'artifice et l'ensemble des manifestations qui sont énumérées. Et enfin, ils produisent, ils donnent 15 %, c'est-à-dire le maximum de contributions sur le produit brut des jeux et le total ça fait qu'il y a 6 millions d'euros qui rentrent dans les caisses de la Ville.

Et le contrôle est effectué. Je suis satisfait, Mme MURATORE et M. LA SPESA, que personne ne mette en cause la capacité de contrôle de la Ville d'Antibes et de ses agents. Il y a une commission, si vous avez des questions à poser de manière précise, vous les posez en commission. Si vous ne pouvez assister à la commission, vous le faites par écrit. Les services se feront un plaisir de vous envoyer les documents et Serge AMAR est à votre disposition. On ne peut pas dire plus. C'était une information, il y a pas de vote.

**11-3 - ESPACE MER ET LITTORAL - EXPOSITION PLONGÉE DANS L'AVENTURE COUSTEAU - PROLONGATION - AVENANT À LA CONVENTION INITIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. RAMBAUD**

Alors vous savez que la batterie du Graillon qui abritait le musée Napoléon, la Ville a décidé de changer un peu la destination pour en faire un espace de découverte de la mer et de l'environnement. Depuis début août, nous avons voulu rendre un hommage au Commandant Cousteau en proposant une exposition rétrospective de cet homme « Plongée dans l'aventure Cousteau. » La Ville a complété

l'exposition par des animations et des ateliers pédagogiques notamment à l'attention des enfants des centres aérés pendant les vacances d'été. Devant le succès rencontré par cette exposition, il vous est proposé de prolonger par avenant à la convention initiale, cet évènement, pour une durée de six mois, soit jusqu'à fin juin.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention.

Bon, simplement ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a 6 000 entrées en l'espace de la saison estivale alors que normalement on a 4 000 entrées sur l'ensemble de l'année. Donc ça veut dire que finalement, cette exposition apporte quand même une dynamique supplémentaire donc il est justifié qu'elle soit allongée et que nous continuions à lui donner de la vie en transformant en même temps l'exposition.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'**unanimité**.

11-4 - FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2011 – ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE - MODALITÉS D'ACCÈS

**M. LEONETTI**

Et il y a plus de neige artificielle.

**M. RAMBAUD**

Non, cette année on va faire le...

**M. LEONETTI**

Pour M. AUBRY. Comme quoi, on écoute les propositions qui sont faites.

**M. RAMBAUD**

Pour une meilleure protection de l'environnement, on va faire une piste sur la place nationale en synthétique. Je rappelle que les fêtes de fin d'année sont à budget constant. Que trois lieux seront mis en valeur. La Place de Gaulle accueillera tous les jours du 10 décembre au 1<sup>er</sup> janvier de 14 heures à 19 h 30, un nouveau spectacle de fontaine musicale couplé avec un spectacle laser ainsi qu'un éclairage architectural de la façade du Grand Hôtel. Place Nationale, c'est le lieu de prédilection des enfants, on a ciblé les 3 – 12 ans, qui pourront faire du patinage sur une piste synthétique ainsi qu'un circuit automobile. Et cette année, à Juan-les-Pins, du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, nous aurons un spectacle laser, son, lumières et ça se terminera le 1<sup>er</sup> janvier par le traditionnel feu d'artifice.

**M. LEONETTI**

Très bien !

Pas d'intervention ? Pas de vote contre ?

Délibération adoptée à l'**unanimité**.

13-1 - AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARISTES - 'LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES' - TRANSFERT A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA ANTIPOLIS

**M. GENTE**

M. le Maire, chers collègues. La fondation Bersabée « Petits frères des pauvres » a repris l'activité de l'association antiboise « Un toit pour les vieux » en 2005. Elle œuvre depuis de nombreuses années pour venir en aide aux plus démunis ciblant plus particulièrement les personnes âgées en situation de précarité rencontrant des difficultés pour se loger. Elle intervient pour la réfection d'appartements, les travaux, les mises aux normes pour une quarantaine de logements sur la Commune. Elle en supporte les charges de copropriété des d'impôts locaux y afférant. Son action relevant exclusivement du domaine du logement, compétence que la Commune a transférée à la CASA, les demandes de subvention de cette association devront désormais être instruites au niveau communautaire. Comme le

prévoit la loi, le transfert du dossier s'accompagne de celui de la subvention correspondante dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges qui se réunira en 2012. Et pour mémoire, pour l'exercice de cette année, la subvention est d'un montant égal à 13 000 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert du suivi de l'association « Petits frères des pauvres » à la CASA et de dire que le transfert financier sera acté dans le cadre de la CLET pour l'année 2012.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

23-1 - PETITE ENFANCE – PARTENARIAT DE RÉSERVATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL – CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS – RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Mme DOR**

Il s'agit de renouveler la convention qui lie la Ville et l'Hôpital d'Antibes pour réserver dix places de crèche aux enfants du personnel de l'Hôpital. Cette convention permet en effet d'accueillir ces enfants et d'ajouter ce nombre aux enfants du personnel qui sont déjà accueillis dans les effectifs normaux de la Ville, ce qui porte à 10 + 14 cette année, le nombre d'enfants des employés municipaux accueillis dans les structures de la Ville. En échange de cet accueil, de cette réservation, l'Hôpital verse à la Ville une participation qui s'est élevée l'année dernière à 45 000 euros pour l'exercice 2011. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à renouveler cette convention.

**M. LEONETTI**

La Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

**M. PIEL**

M. le Maire, on votera cette convention évidemment comme on le fait depuis le début. Mais je me permets de vous rappeler que, dès l'origine, c'est-à-dire en 2005, cet engagement n'était que provisoire et que la création d'une crèche dans l'établissement hospitalier à proximité de son service pédiatrique était prévue. Cette nouvelle crèche étant bien sûr ouverte sur l'extérieur. Vous connaissez mieux que moi les amplitudes horaires du personnel hospitalier et le besoin de souplesse dans la gestion d'un équipement de ce type qui existe dans de nombreuses structures de santé. Puisque vous donnez toujours des exemples, les crèches dans les hôpitaux existent pratiquement partout. Le besoin de crèche est apparu nettement dans le questionnaire participatif que votre service de communication a initié il y a quelques mois. C'était une des priorités qui avait été pointée par les Antibois.

Alors je sais évidemment que le pouvoir actuel a réduit les financements pour les crèches publiques et qu'il maintient par ailleurs ces financements pour des établissements privés. Mais permettez-moi de penser que votre responsabilité actuelle pourrait permettre aux Antibois et aux Antibaises d'avoir un équipement nouveau de crèche donc pourrait être utile à ces familles et ainsi répondre à un besoin criant. Et ce n'est pas la mise en place onéreuse de l'ACMA qui va permettre la résorption des familles. Vous avez dit trouver tout à l'heure des personnes qui n'arrivent pas à placer leurs enfants. Eh bien, écoutez, on va vous en amener quoi ! Parce qu'il y en a, ça existe.

**M. LEONETTI**

Aucun problème !

**M. PIEL**

Ça existe, voilà. Et la réponse pour l'hôpital depuis 2005, le travail n'est pas toujours pas entamé.

**M. LEONETTI**

Deux réponses. La première, si vous avez quelqu'un qui a besoin d'un placement, il y a des assistantes sociales qui sont disponibles, sous le contrôle de Jacqueline DOR

**M. PIEL** : *Inaudible Hors Micro*

**M. LEONETTI**

La subvention est immédiatement accordée si elle réside sur le territoire de la Ville qu'elle travaille. Sur ce plan-là, après il y a la préférence, effectivement, mais en tout cas, un mode de garde sur la ville d'Antibes subventionné dans l'activité domicile comme dans la crèche, ça n'existe dans aucune autre ville. Comme ça, ça permet de répondre à la question quand vous voulez un exemple.

Le Centre hospitalier est sous la responsabilité, vous le savez, de l'État et sur sa gestion autonome. Si le Centre hospitalier décide de construire une crèche, la Ville d'Antibes viendra y amener sa participation. Si le Centre hospitalier ne décide pas de le faire, la Ville d'Antibes ne va pas créer à l'intérieur du Centre hospitalier qui n'est pas sous sa responsabilité, une crèche. En revanche et en minimisant un tout petit peu les priorités puisque c'est 30 % des antibois qui demandent une place, des places en crèche.

**M. PIEL** : *Inaudible Hors Micro*

**M. LEONETTI**

C'était un questionnaire uniquement sur la petite enfance donc on pouvait imaginer que n'y répondait que les gens qui se sentaient concernés. Sur le type de questionnaire la réponse est qu'il n'y a pas eu de grandes priorités au-delà de 50 et ce qui est arrivé en tête c'est les 30 %, une nouvelle crèche.

J'ai demandé à Georges ROUX de travailler sur la localisation, la meilleure localisation que l'on peut envisager aujourd'hui. C'est plutôt une crèche dans la partie Nord, autour des Semboules y compris l'extension de l'école des Semboules. Ça nécessite un tout petit peu de temps. En même temps, un certain nombre de crèches se sont développées sur Sophia – Antipolis. C'est une bonne chose. Parce que, vous l'avez vu, un certain nombre de gens qui travaillent à l'Hôpital d'Antibes, ne vivent pas obligatoirement dans la ville d'Antibes, pour des raisons qui sont nombreuses et variées. Ce n'est pas plus compliqué d'habiter Biot que d'habiter à Antibes aujourd'hui. C'est exactement la même chose.

Dans ce contexte normalement, la création de places en crèche est du ressort des Communes et elle est subventionnée non pas plus ou moins, mais de manière identique dans le public et dans le privé. Et je le redis d'une façon simple, s'il y a un privé qui veut aujourd'hui construire une crèche parce que c'est une grande entreprise ou parce qu'ils veulent se regrouper, on est favorable, mais on ne va pas payer la crèche privée. On y interviendra que pour les placements des personnes antiboises. Vous avez dit les Antibois et les Antiboises, je suis aussi prudent sur cet effet. L'Hôpital d'Antibes, il n'y a pas que des Antibois et des Antiboises. Donc, à Sophia – Antipolis, il y a pas que des Valbonnais et des Biotois. Il faut quand même relativiser et la proposition que fait Jacqueline DOR sur ces places réservées, est qu'on ne réserve pas des places pour les Antibois. Ce sont des places pour les agents hospitaliers et ce sont les agents hospitaliers qui choisissent. Donc, vous verrez que c'est un peu moins populaire quand on explique qu'il faut faire des places en crèche payées par le contribuable Antibois en partie et par l'État, pour que les villes voisines qui ont deux fois moins de crèches que la Ville d'Antibes puissent profiter des crèches antiboises. Je redis si l'Hôpital d'Antibes veut créer une crèche, on sera là pour l'épauler, c'est clair. Mme MURATORE.

**Mme MURATORE**

C'était du même style, bon nous demandons depuis plusieurs années les besoins réels de l'hôpital pour pouvoir évaluer. Il ne faut pas tout mélanger, il s'agit bien de salariés de l'Hôpital qui n'habitent pas Antibes. Il y a une demande spécifique à laquelle il faut répondre. Il y a un projet sur l'Hôpital, je pense que la Ville d'Antibes est représentée au conseil d'administration donc ce sont des questions qu'elle peut peut-être au conseil d'administration de l'hôpital faire un petit peu avancer. Mais il y avait aussi et là, je vous rejoins sur le nord de la ville un projet Carrefour qui avait besoin d'être soutenu et appuyé. Donc nous, notre demande, c'est où en sont ces projets. Vous avez en partie répondu. Mais on peut aussi demander à la Ville d'appuyer un petit peu plus ces projets parce qu'il semblerait qu'il y ait besoin et que Carrefour...

**M. LEONETTI**

À la direction...

**Mme MURATORE**

Il y a une forte demande à Carrefour.

**M. LEONETTI**

Mme MURATORE.

**Mme MURATORE**

Et là on est... attendez, je termine parce que dans les deux cas, mais il y en a d'autres. Il y a tout le personnel qui travaille dans la restauration, tout ça. On est aussi sur, il faut innover, et avoir quelque chose avec des horaires atypiques. Parce que c'est ça aussi le problème. C'est que, que ce soit l'hôpital, que ce soit Carrefour, que ce soit les familles dans la restauration, les horaires des crèches, elles ont élargi c'est parfait, mais ça répond pas. Donc il faut réfléchir à quelque chose qui permet de répondre à ces familles-là avec des horaires complètement atypiques et différents. Ça se fait dans plein de villes. Merci.

**M. LEONETTI**

Rappelons que personne ne peut douter de mon attachement au service public hospitalier. Mais très clairement, on peut aussi se poser la question pourquoi on ne le fait pas pour les autres services publics. Pourquoi le service public de la police qui a des horaires décalés aussi, on ne fait pas aussi une crèche pour les policiers. Donc c'est vrai que là, il y a un espace où il y a beaucoup de personnel et c'est un personnel qui est un personnel féminin. A partir de là, on a évalué il y a quelques années, les besoins. Ces besoins ne suffisaient pas à ouvrir une crèche pour l'Hôpital. Parce que le nombre de demandes faisait qu'il y avait un nombre de perso avec des grosses variations parce que c'est un emploi qui est, je ne dis pas instable, mais peut changer privé / public, centre hospitalier ou un autre. Et donc pour avoir un nombre stable, il fallait que la Ville d'Antibes vienne dire, je dis des chiffres au hasard, vous avez 20 places nécessaires pour l'hôpital, on amène 20 places à côté. Nous sommes prêts à le faire, mais je ne vais pas prendre l'initiative de faire une crèche à cet endroit-là, alors que c'est plutôt dans la localisation Nord et compte tenu des logements qui sont en train de s'effectuer, que l'on doit envisager de faire la crèche municipale.

Il y a une crèche municipale supplémentaire qui va rentrer en projet. S'il y a un projet et que « Carrefour » que j'ai relancé il y a pas longtemps, est volontaire, alors on prendra des berceaux. S'il y a un projet privé, on prendra des berceaux, mais de manière temporaire. On n'est pas là pour financer l'investissement d'une crèche privée.

Et vis-à-vis du Centre hospitalier, s'il se met à le construire et qu'il construit un volume qui est supérieur à celui du personnel hospitalier, on viendra en appui pour remplir les berceaux vacants. On ne peut pas dire les choses autrement. Aujourd'hui on fait une convention qui permet justement à du personnel hospitalier dont je rappelle qui n'est pas Antibois puisque généralement quand ils sont Antibois, ils ont une réponse. Et je rappelle que la réponse par l'ACMA est aussi souvent une réponse beaucoup plus souple parce qu'il est plus souple d'avoir une garde personnalisée et individuelle pour des horaires décalés que d'avoir une garde qui est dans une crèche municipale où on est obligé d'avoir un quota d'agents qu'on fait arriver à des horaires décalés. Il faut aussi penser aux gens qui travaillent à l'intérieur des crèches. Jacqueline DOR est ouverte à toutes ces propositions-là et la Ville appuiera toutes les propositions surtout celles qui émaneraient de Centres hospitaliers.

Délibération au vote.

Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

27-1 - SACEMA (SOCIÉTÉ ANONYME DE CONSTRUCTION D'ÉCONOMIE MIXTE D'ANTIBES) – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE 2010

**Mme BLAZY**

Il s'agit de vous présenter le rapport des mandataires. Je vais vous présenter quelques points forts de l'activité et des objectifs de la SACEMA. Il n'est donc pas nécessaire que je vous rappelle que, malgré les efforts et les réalisations effectives que vous pouvez d'ailleurs constater tous les jours sur notre

territoire, les besoins en logements pour les ménages les plus modestes restent encore importants.

La dynamique mise en place par la Commune au travers de ces documents d'urbanisme et par la Communauté d'Agglomération dans son deuxième PLH, doit trouver sa traduction, dans l'activité sur le terrain des bailleurs sociaux et bien sûr plus particulièrement de la SACEMA. Dans ce contexte, les axes forts de la SACEMA sont en premier lieu produire une offre de logements diversifiée en adéquation avec les besoins du territoire communal et les objectifs du PLH de la Communauté d'Agglomération permettent les parcours résidentiels de nos locataires. Il s'agit aussi d'avoir une vigilance accrue sur les charges pesant sur les locataires pour les ménages PLUS PLAI, tout en privilégiant des implantations géographiques remarquables. Tout à l'heure, on a parlé du Vauban-Macé mais aussi par exemple, de la résidence Alphée qui est proche de Sophia et de l'entrée de l'autoroute. Il ne s'agit pas aussi d'oublier les résidences sociales. Nous l'avons fait avec la résidence « Soleiádo », livrée en janvier 2010 entièrement en PLAI pour les isolés, les plus modestes : 50 studios PLAI. Et ensuite, l'accession à la propriété à coûts maîtrisés, mais cela dans nos futures opérations.

En deuxième lieu, favoriser les mutations au sein du parc social, renforcer et accompagner les parcours résidentiels. J'en ai parlé d'ailleurs tout à l'heure. La SACEMA a mis en place une Commission d'échange, composée des membres de la Commission d'attribution dont font aussi partie les associations de locataires, qui examine toutes les demandes en concertation avec le service logements de la CASA et prend en compte notamment l'adaptation du logement à l'évolution de la taille de la famille. On en a parlé aussi tout à l'heure. L'évolution des ressources des ménages, il y en a qui du PLAI passent en PLUS, etc. Les problèmes de localisation du logement par rapport aux services de santé. Il s'agit là d'une tâche ardue. Le taux de rotation de logements ne permet pas la fluidité du parc qui nous serait nécessaire et la Commission se heurte fréquemment aux refus des familles qui déjà logées dans le parc social de la SACEMA, ont souvent des exigences difficiles à satisfaire. Cette Commission examine les demandes de tous les locataires de la SACEMA pour une mutation au sein du parc de la SACEMA mais aussi envers le parc des autres bailleurs sociaux du territoire.

En troisième lieu, maintenir un parc existant à un niveau de qualité donnant satisfaction à ses occupants. Vous savez que la SACEMA s'est engagée dans un problème de réhabilitation, dont la résidence « les Mimosas » dans le quartier des Semboules en est la première preuve. Les travaux se sont terminés cet été et outre l'aspect extérieur de la résidence, de nombreux postes ont été traités afin notamment de diminuer les charges pesant sur les locataires : changement des menuiseries, des chaudières et étanchéité.

Et enfin, en quatrième lieu, il nous appartient, bien entendu, de veiller à une gestion maîtrisée de la Société. Au cours de l'année 2010 puis 2011 puisque nous sommes déjà en novembre, le Conseil d'administration a affirmé sa volonté de maîtriser des dépenses et optimisation des investissements par une attention particulière aux réalisations à venir, tout en exigeant un service rendu aux locataires rigoureux et attentif, soucieux d'une maîtrise constante des augmentations de loyers et d'un suivi toujours plus vigilant des situations sociales les plus difficiles.

C'est pourquoi je tiens à remercier les administrateurs de la SACEMA pour leur participation active, leur soutien avisé et pour l'implication dont ils font preuve tout au long de l'année. Et surtout, je tiens à remercier tout le personnel de la SACEMA. Ils font un travail remarquable et toujours à l'écoute de nos locataires et ils sont toujours huit pour aujourd'hui 1 028 logements. Merci.

#### **M. LEONETTI**

Merci.

Intervention la Gauche Écologie – PS et Verts. M. PIEL.

#### **M. PIEL**

Oui, ça y est ! Vous avez atteint votre objectif. La SACEMA gère plus de 1 000 logements, 1 028 exactement. C'était un objectif que vous vous étiez fixés et que vous avez rappelé ces dernières années. Bien sûr, elle n'a pas tout construit d'un coup puisque la SACEMA a quand même 38 ans d'existence, cela fait donc 27 logements par an. Cette année, cette année, 50 logements ont été livrés, la résidence « Lou Soleiádo ». Et 51 baux ont été délivrés, c'est-à-dire il y a eu 51 familles qui ont accédé à un logement. En 2009, c'était 120 baux qui avaient été délivrés. Les questions que nous nous posons depuis quelques années sur le rôle, la fonction, le niveau d'action de la SACEMA, sont toujours



valables. Pourquoi, nous le répétons encore une fois, ne pas faire de la SACEMA, l'aménageur social de la CASA ? Le transfert de compétences est effectif. On vient il y a un instant de voter le transfert de la subvention pour les « Petits Frères des Pauvres » à la CASA, tout simplement parce que ce n'est plus de la compétence de la Ville. Et pourtant, la Ville continue d'avoir la majorité de la SEM, donc de la SACEMA. Nous pensons que la CASA manque cruellement donc d'un outil qui lui permettrait de mettre la compétence du logement et du logement social en particulier, cette urgence sociale donc au cœur de sa politique. Avec la SACEMA, en changeant de niveau d'investissement, cet outil existerait. Nous pensons qu'il faut changer de braquet sur cette question sur le logement social, qu'il faut arrêter de jouer petit bras.

Sur le rapport, je constate que cette année encore, aucune expulsion n'a eu lieu dans le parc de la SACEMA. Ainsi cela prouve aux autres bailleurs sociaux que l'on peut gérer humainement tout en affichant un résultat financier positif. La crise sociale et économique se fait sentir, ce n'est pas la peine de le répéter. La paupérisation des familles qui subissent la guerre sociale appliquée par le pouvoir a dépassé le seuil d'alerte. Je prends comme exemple dans ce rapport, la provision pour impayés. Elle a doublé entre 2009 et 2010 pour atteindre 213 240 euros en 2010. Il serait bien que la SACEMA n'en rajoute pas sur la paupérisation en prélevant des charges indues. Par exemple, sur le rapport toujours le même, il est indiqué qu'il faudra rembourser donc des charges indues aux locataires par exemple des Jardins de Bréguières. Mais il y a d'autres, il y a d'autres résidences dans ce cas-là.

Enfin, et ce n'est pas la faute de la SACEMA ni de ses gestionnaires, mais le fait est là, le scandale des surloyers qui pourraient, par contre, être évités par une délibération de la CASA qui refuserait de l'appliquer comme elle en a la possibilité. Ce scandale donc touche en 2010, 61 familles au lieu de 33 en 2009, tout simplement parce que le gouvernement a abaissé le plafond de ressources de 10 %. Pour ces 61 familles, cela représente donc pour l'année 2010, 151 000 euros donc de dépenses. Par contre ce qui baisse inexorablement depuis près de dix ans, c'est la participation des entreprises à travers ce que l'on continue d'appeler le 1 % patronal qui en réalité n'atteint même plus 0,5 %. En 2003, cela représentait pour la SACEMA 38 000 euros. En 2010, le bénéfice n'est plus que de 9 500 euros. Pourtant, et on le dit à longueur de Conseil Municipal et c'est la vérité, il y a sur le site de Sophia – Antipolis, des entreprises à forte valeur ajoutée qui pourraient contribuer à travers le 1 % patronal à la bonne santé de la SACEMA.

Je souhaiterais connaître donc sur trois programmes, le niveau de réalisation parce que je n'ai pas trouvé dans les documents le programme « Rosemarine, Azimut » - qui porte bien son nom d'ailleurs azimut - et 18 rue du Lys. Donc on n'a pas retrouvé les 14 logements qui étaient prévus l'année passée et qui, aujourd'hui, ont disparu du document. Le fonctionnement de la SACEMA, de son conseil d'administration, n'est plus relaté aussi dans ce document, dans ce rapport. Alors que devraient figurer les comptes rendus de ces réunions ainsi que les relevés de décisions. Du coup, le rapport est incomplet. Les services, vos services à qui effectivement on prend l'habitude de téléphoner, d'avoir des rencontres, ont fourni une partie des pièces que j'avais demandées. Mais les comptes rendus des réunions du conseil d'administration ne figurent toujours pas dans les pièces que j'ai reçues.

Enfin, je profite de ce rapport pour vous interpeler, M. le Maire, et pour interpeler Mme BLAZY sur le courrier que nous vous avons adressé avec mes deux collègues concernant les 27 studios vacants de la résidence du Val d'Or à Antibes. Il nous semble que cet équipement, ces logements devraient intéresser la SACEMA et bien évidemment la Commune puisque pour l'instant c'est la Commune qui a la main sur la SACEMA et que là, on aurait la possibilité très rapidement de mettre en place à travers une opération qui me semble assez facile, puisque le droit de préemption existe évidemment sur ces logements, de récupérer une trentaine de logements qui sont vacants, je le répète, depuis plusieurs années. Merci.

**M. LEONETTI**

Merci. Mme MURATORE.

**Mme MURATORE**

Merci. Alors l'année dernière nous faisons un certain nombre de remarques et émettions sur ce rapport. Nous imaginions que ces remarques et souhaits seraient pris en compte, tout au moins des explications données. Non ! Nous pourrions donc reprendre les mêmes remarques. Certaines vont donc être reprises.

Ce rapport parle plus du futur que de l'année 2010 et pour cause, en 2010 seule livraison la villa « Soleiádo » et il manque encore beaucoup de logements d'insertion sur la Commune. Alors pour le futur, contrairement à ce que vous disiez au Conseil Municipal du 16 septembre, la majorité des demandes et 33 % des citoyens relèvent du PLAI. De plus, plus de 22 % des ménages ont un revenu fiscal inférieur à 800 euros et 16 % des Antibois vivent en dessous du seuil de pauvreté. Donc la majorité des demandes relève du PLAI et les Antibois relèvent malheureusement pour 33 % du PLAI.

Nous constatons que, dans tous les programmes annoncés, une majorité de logements PLUS et même quelques PLS alors que j'avais cru comprendre, nous avons cru comprendre que vous vous étiez engagé à ne plus subventionner de PLS. Même question que l'année dernière, pour certaines opérations VEFA, le prix au m<sup>2</sup> est indiqué pour d'autres non. Nous souhaitons que le prix au m<sup>2</sup> soit indiqué pour toutes les opérations. Nous rappelons notre opposition à l'usufruit locatif social qui n'est pas une opération « gagnant – gagnant », mais tout bénéfique pour le privé et ne constitue pas une offre de logements pérenne.

Sur les charges, pour nous, il y a trop de trop-perçu. Quelques faits plus marquants, « les Jonquilles » où en moyenne le trop-perçu dépasse 260 euros par logement. « La Tournière » en moyenne 150 euros par logement, « les Mimosas » en moyenne 110 euros par logement. Il s'agit d'une moyenne donc pour certains logements beaucoup plus. Pour beaucoup de familles, 260 euros et même 110 euros sur une année, c'est très important pour leur budget. Manifestement, il y a un souci dans le calcul des charges.

Sur les rénovations, il reste encore des logements anciens qui nécessitent une rénovation, une isolation thermique, lutter contre la précarité énergétique. Alors que les projets en logements neufs 2011 et même 2012 sont indiqués, aucune indication sur les projets de rénovation. Nous ne disposons toujours pas d'un plan pluriannuel de réhabilitation des logements existants.

Les impayés. Cette année 58 plans d'apurement amiable, 55 l'année dernière, toujours pour 110 ménages en difficultés et toujours aucune précision sur ce qui a été proposé à ces ménages.

Les frais de personnel nécessitent quelques explications. Une augmentation de plus de 15 % entre 2009 et 2010, sans augmentation des effectifs. Un directeur et un directeur adjoint pour six salariés, ce qui donne un salaire moyen brut, je précise bien sans les charges, de 52 000 euros. Un cumul emploi retraite sans précision qui n'est d'ailleurs même pas indiqué dans le rapport des mandataires dans les événements marquants. Il faut aller chercher l'information toute à la fin du dossier. Et nous renouvelons par rapport aux commissions d'attribution, nous renouvelons notre demande de tout à l'heure, que tous les logements de la Commune aient les mêmes conditions d'attribution et donc passent dans les commissions d'attribution. Merci.

## **M. LEONETTI**

Mme BLAZY.

## **Mme BLAZY**

On va parler des salaires. Vous savez qu'en 2010 donc M. LE THIES est parti à la retraite, au mois de septembre. Par conséquent, on a eu un nouveau directeur, une directrice et pendant un mois il y a eu double salaire, on va dire, oui. Et surtout, il y a les indemnités dont a bénéficié bien entendu, comme la loi l'exige, M. LE THIES. On a appliqué la loi. Donc forcément, ça a fait une augmentation de salaire.

Ensuite, donc je vais répondre par exemple pour « Rosemarine et Azimut », ce sont des opérations qui ont été abandonnées, pour différentes raisons. Mais on en a eu d'autres, mais on en a eu d'autres que l'on va faire.

Pour le PLS, effectivement la CASA ne donne plus de subventions, elle ne fait que des garanties d'emprunt.

Pour l'usufruit social, donc effectivement, à la SACEMA, il y en avait pas. On va en faire un peu, c'est vrai. C'est, comment dire, un produit national qui existe. Il y a des coûts qui sont partis déjà donc on va en faire un petit peu. Vous savez c'est bien aussi parce que le coût au m<sup>2</sup> est réduit puisqu'il est de 897 euros au lieu de 2 500 et, par conséquent, c'est vrai aussi que avoir un logement social dans des résidences extrêmement bien placées et même pour quinze ans, c'est bien. Enfin...

**M. LEONETTI**

Bien sûr !

**Mme BLAZY**

Voilà, quand on demande aux personnes si elles sont bien à l'intérieur et bien, elles sont ravies. Quinze ans après, on leur proposera un nouveau logement. C'est quand même quelque chose de bien.

Le plan stratégique de patrimoine et la convention d'utilité sociale, on l'a fait. Donc, ceux qui veulent venir peuvent venir consulter.

Pour le Val d'Or, effectivement lorsque M. PIEL nous a fait part donc de ces logements, tout de suite on a pris rendez-vous avec le directeur et disons qu'à aujourd'hui, il n'était pas tout à fait, tout à fait prêt à vendre. Disons que c'est quelque chose que l'on suit parce que, moi-même, quand nous sommes allés sur place et que j'ai vu des studios vides. et bien franchement j'ai eu mal au cœur. Je suis tout à fait d'accord avec M. PIEL là-dessus. Sauf que bien sûr, on ne peut pas forcer les gens à vendre comme ça. L'étude est en cours. Voilà. Donc je vous tiendrai au courant au fur et à mesure de l'avancée de ce projet que d'ailleurs l'on suit avec M. GENTE, puisque UNIVAC est aujourd'hui un foyer logement. Il faut savoir que les logements à vendre, si vous voulez, c'est un grand bâtiment et ils ne sont pas tous dans un seul bâtiment. Ils sont un petit peu disséminés donc c'est vrai que ça rend la vente un petit peu compliquée. Puisqu'on devrait être en copropriété. Mais, nous y travaillons.

**M. LEONETTI**

C'est un engagement, Mme BLAZY.

**Mme BLAZY**

Voilà !

**M. LEONETTI**

Il y a aucun problème là-dessus. M. PIEL a raison. Si on peut avoir des logements sociaux qui sont vacants et en faire des logements selon le contexte soit d'urgence, soit des logements pour des personnes seules, ces studios sont dans les objectifs de la Ville.

Le deuxième point, c'est une SEM. Elle a donc un fonctionnement de société d'économie mixte. Et même si la Ville est largement majoritaire, c'est une société d'économie mixte. Donc, il est logique que les Conseils d'administration ne soient pas diffusés et divulgués. Donc, vous pouvez avoir en revanche toutes les délibérations qui ont été prises. Mais les PV des Conseils d'administration des SEM ne sont pas obligatoires à divulguer. Maintenant, il n'y a rien à cacher. Si vous nous dites ce que vous voulez savoir, à ce moment-là on vous répondra peut-être plus facilement que si votre demande est globale et pas dans le cadre réglementaire.

Sur le fait que la SACEMA puisse être un outil de la CASA. On l'a proposé. Que ce soit un outil de la CASA ou un outil de la SACEMA, c'est un outil, c'est une SEM. Et donc, on a pensé à deux solutions. La première solution, c'était de passer l'ensemble du parc à la CASA. C'est moi qui m'y suis refusé. Pour une bonne et simple raison, c'est qu'il y a là un patrimoine énorme de logements. 1 000 logements qu'on donnerait uniquement comme ça, à la Communauté d'Agglomération, cela ne me paraît pas équilibré. Et mon rôle est d'essayer de faire que les choses soient équilibrées entre la Communauté d'Agglomération et la Ville d'Antibes. Et la Communauté d'Agglomération n'a pas à avoir le cadeau de 1 000 logements, uniquement parce qu'on veut que ce soit communautaire et alors que ça n'est pas une expression de l'ensemble des maires.

Le deuxième point, c'est qu'on a bien regardé les statuts et la SACEMA peut intervenir sur toutes les villes à l'extérieur de la Ville d'Antibes. Donc cet outil qui est un outil antibois, il peut servir à d'autres villes. Ce problème qu'il y avait, c'était que d'autres villes ont des sociétés d'économie mixte, en particulier Vallauris Golfe-Juan. Et donc il fallait faire la fusion des deux sociétés d'économie mixte. Puisque l'outil sert à Vallauris et il y a un autre outil qui sert à Antibes, il est à la disposition des autres villes de la Communauté d'Agglomération : Villeneuve-Loubet, Biot, Valbonne, etc. Donc, ce n'est pas un inconvénient. L'important, c'est qu'on ait atteint cette masse critique et que la SACEMA continue à avoir un élément majeur.

C'est l'outil de la Ville d'Antibes. Cet outil de la Ville d'Antibes est aussi en connexion avec la CASA. Ce n'est pas pour rien que j'ai demandé à Marguerite BLAZY de laisser son poste d'Adjoint et de prendre le poste de vice-président chargé du logement à la Communauté d'Agglomération. C'est pour qu'il y ait cette lien entre la Ville, la SACEMA et la Communauté d'Agglomération. Et dans ce contexte, l'équipe de la SACEMA est renouvelée, elle est performante et il y a aucun doute sur l'ambition de la SACEMA de poursuivre dans cette voie. On n'a pas dit « on va arriver à 1 000 logements et puis on va s'arrêter ». On va arriver à 1 000 logements parce que c'est le bon critère pour pouvoir avoir un renouvellement du parc, mais en même temps, je continue à dire que la SACEMA, quand elle produit des logements, elle produit des logements de grande qualité.

Et quand la SACEMA veut produire des logements et qu'elle a des difficultés, comme c'est le cas à Vauban-Macé. Il ne faut pas oublier que Vauban-Macé, c'est plus compliqué à faire que des logements lorsque vous avez un terrain plat et puis que vous montez un immeuble de logement social. Là, c'est du traitement, de la dentelle. La CASA appuie avec 2 millions d'euros, pour faire le Vauban-Macé. Il faut quand même aussi se rendre compte ce que c'est que de construire du logement social, à l'intérieur d'un tissu urbain qui doit respecter tous les critères de démolition, reconstruction, etc. On en a fait aussi. Donc, SACEMA continue à être à mes yeux un outil performant.

Si vous avez besoin de renseignements sur quoi que ce soit, Mme BLAZY et Marie-Claude ROULET sont à votre disposition. Mais gardons cet outil. Peu importe qu'il soit Communauté d'Agglomération comme je l'ai proposé à un moment donné ou Ville d'Antibes, l'important c'est que ces 1 000 logements, on ait la capacité de les rénover au fur et à mesure et que en rénovant les uns on n'ait pas cette discordance qui arrive quelques fois entre ceux qu'on a construits il y a trente ans et ceux qu'on construit aujourd'hui. Il y a une différence de qualité ne serait-ce que parce que les uns sont plus récents que les autres.

C'est un vote ! Les mandataires ne votent pas, c'est ça ?  
Qui est contre ? S'abstient ? Abstention : un, deux, trois, quatre, cinq.

Délibération adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (5 abstentions ; M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, M. AUBRY et Mme MURATORE).

*Départ de Mme BOUSQUET – Procuration à Mme THOMEL*

*Présents : 36 / Procurations : 12 / Absent : 1*

34-1 - PLATEAU DE LA GAROUBE - PROJET DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DE LA GAROUBE ET DE SON BÂTIMENT CONVENTUEL – DÉPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE

### **Mme DEPETRIS**

M. le Maire, mes chers collègues. Le plateau de la Garoupe de par sa situation et son environnement est un lieu emblématique de la Ville d'Antibes. Au sommet de la colline, la chapelle de la Garoupe édifée dès le 13<sup>ème</sup> siècle est empreinte d'histoire et de traditions. Au-delà des travaux d'entretien courant, la chapelle de la Garoupe doit faire l'objet de travaux de restauration. En effet, de nombreux désordres ont été constatés. Par ailleurs, la question de la conservation des nombreux ex-voto que renferme la chapelle s'impose de manière urgente.

Après avoir réalisé un diagnostic architectural, sanitaire et technique, il apparaît que les travaux suivants sont nécessaires : la restauration des toitures, la restauration des enduits de façade, la restauration des espaces intérieurs, la protection et la mise en valeur des ex-voto. Une valorisation du site dans sa globalité est souhaitable.

Aussi, il est proposé également d'engager la restauration du bâtiment conventuel adossé à la chapelle, le réaménagement du jardin, la réfection du parvis des chapelles et enfin la mise aux normes d'accessibilité.

L'opération de restauration de la chapelle de la Garoupe et de ses abords est estimée à 1 400 000 euros hors taxes. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de restauration de la chapelle de la Garoupe tel que décrit ci-dessus, d'autoriser M. le Maire à signer les demandes d'autorisation pour la totalité des opérations de restauration et de mise en valeur de la chapelle de la Garoupe et de ses abords et notamment sans que cela soit limitatif, la demande de permis de construire, la conformité, la visite des commissions de sécurité et d'accessibilité et à solliciter des subventions pour la réalisation de ce projet auprès de l'État, de la Région, du Département, de la CASA ainsi que de tout autres organismes susceptibles de participer à l'opération, et enfin, à signer tous documents utiles à la réalisation de l'opération.

Maintenant Jean-Charles CORBINAIS, architecte chargé de mission pour les monuments historiques, va nous expliquer ce magnifique projet, tout en images.

### **M. CORBINAIS**

Il y a une dizaine de diapositives. C'est la reproduction d'un ex-voto de 1843 où on voit à gauche la chapelle du Calvaire, puis le phare, puis la chapelle de la Garoupe.

### **M. LEONETTI**

Quelle année ? Quelle année ça ?

### **M. GONZALEZ**

1843.

### **M. CORBINAIS**

1843, avec le porche là-haut.

### **M. LEONETTI**

Je n'en avais pas le souvenir, c'est pour ça.

### **M. CORBINAIS**

Là, c'est une analyse, disons architecturale de la construction de l'ensemble, tel que on peut le constater en regardant les murs, etc. Donc, il y a une tour en premier lieu, qui a été percée pour l'agrandir. Ensuite, une deuxième nef a été ajoutée. Ensuite, une sorte de petit bâtiment adjacent et qui s'est agrandi. À la fin de la dernière guerre, le phare a été démoli par l'armée de l'occupation et il y a des pierres qui sont tombées sur la chapelle. Donc il y a eu une restauration qui était nécessaire. Les charpentes en partie, les couvertures ont été refaites et les enduits intérieurs, par l'entreprise SALTAROCCHI.

Donc là, c'est la situation : la chapelle, le phare, le sémaphore et la chapelle du Calvaire. On voit que, en fait, la chapelle, il y a un bâtiment adjacent, bâtiment dit conventuel et puis un petit jardin. L'état des façades donc il y a des problèmes d'humidité, de salpêtre, de mousse, de rouille, de fils inopportuns. À l'intérieur, on a des problèmes d'humidité, à peu près partout. Il y a aussi un problème de fond, c'est la présentation des ex-voto. Et puis l'état de l'enduit intérieur qui est en bon état, mais qui n'a pas une bonne apparence. Donc il faudrait retraiter l'apparence sans refaire les enduits.

Le bâtiment conventuel, lui, est en très mauvais état. La couverture est totalement pourrie, à refaire à 100 %. Cette façade aussi, la façade sur jardin. Le jardin est à redécouvrir en éliminant les appentis qui se sont construits, qui ont été construits au fil du temps.

Et donc le projet porte évidemment sur la restauration de l'ensemble et sur le nettoyage du jardin et son ouverture au public. Aujourd'hui il existe une cafétéria qui donne sur le parvis de la chapelle, qui pourrait peut-être être plutôt intégrée dans le jardin. Les toilettes publiques sont conservées. L'association des Marins Pêcheurs est évidemment concernée.

Le projet porte sur les façades, les toitures, les façades. L'aménagement intérieur donc l'embellissement des enduits, la mise en valeur des ex-voto par un système d'éclairage un peu sophistiqué, un système d'accrochage aussi qui empêche les vols. C'est la dernière image, c'est une partie de la fresque de Collin qui est dans la nef de gauche.

*Applaudissements*

**M. LEONETTI**

Il n'y a pas d'intervention, mais il est clair que la Ville a fini la chapelle Saint-Bernardin, elle restaure son retable. Il faut maintenant passer à l'autre édifice culturel et chargé d'histoire et de traditions qu'est la chapelle de la Garoupe. On constate qu'il y a peut-être plus encore de possibilités que ce qu'on avait imaginé initialement, avec ce jardin et ces espaces que l'on peut ouvrir.

Bien entendu, on va solliciter toutes les subventions envisageables et possibles et puis phaser les différentes étapes, comme on l'a fait pour la chapelle Saint-Bernardin en le mettant sur éventuellement deux ou trois budgets, pour que nous puissions avoir une restauration de grande qualité. Mais il faut que l'on démarre maintenant. Il y a un épisode qui est terminé, on démarre sur l'autre épisode et qu'on le fasse avec une programmation concertée.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La suivante, celle de Khéra BADAoui est retirée parce qu'on n'a pas encore le retour de la Caisse d'allocations familiales. C'est simplement un report.

**38-1 - RÉNOVATION D'UNE RESTANQUE ET ENTRETIEN ASSOCIÉ – CONVENTION AVEC GRETA SOPHIA-ANTIPOLIS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LEONETTI**

Il en reste encore des restanques ?

**M. GILLI**

Oui, M. le Maire, chers collègues. Donc je vous propose de rester dans le bois de la Garoupe. Pour conventionner avec le GRETA, qui en ce moment encadre des jeunes de la mission locale d'Antibes, pour restaurer un mur en pierres sèches dans le bois de la Garoupe, le mettre en valeur et participer à l'ouverture de la végétation. Je vous remercie.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention bipartite définissant les modalités d'exécution entre la mairie d'Antibes et le GRETA des travaux de rénovation des restanques et de l'entretien associé, situées dans le bois de la Garoupe. Mais aussi d'affecter les crédits de fonctionnement utiles pour les fournitures nécessaires à la restauration des restanques s'élevant à 1 500 euros. Ce chantier dure six mois et s'échelonne sur le dernier trimestre 2011 et 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

**M. LEONETTI**

Combien restera-t-il de restanques après ?

**M. GILLI**

Encore trois que l'on continue en chantier-école l'année et chantier de jeunes bénévoles l'été.

**M. LEONETTI**

En tout cas le bois de la Garoupe a changé !

**M. GILLI**

En bien !

**M. LEONETTI**

Je veux dire que ça donnait l'impression d'un espace abandonné et maintenant à la fois le bâtiment des restanques et le nettoyage de la Garoupe donnent un endroit particulièrement agréable. Bravo !

Au vote : personne n'est contre, ni s'abstient. Merci à tous.

Délibération adoptée à l'**unanimité**.

\*\*\*

La séance a été levée à 19 h 25.

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI